

ANNEXE 1 :

DIAGNOSTIC PEDOLOGIQUE (ACCTER-OCTOBRE 2024)

Identification pédologique des zones humides

Intervention

Site	La Loge, Le Poiré-sur-Vie (85170)		 Accompagnement Conseil & Territoire
Superficie	Site VALDEFIS	14 906 m ²	
	Zone d'étude	25 949 m ²	
Date d'intervention	29 octobre 2024		
Intervenant	Yowen LEVEQUE		

Tableau 1 : Conditions de l'intervention

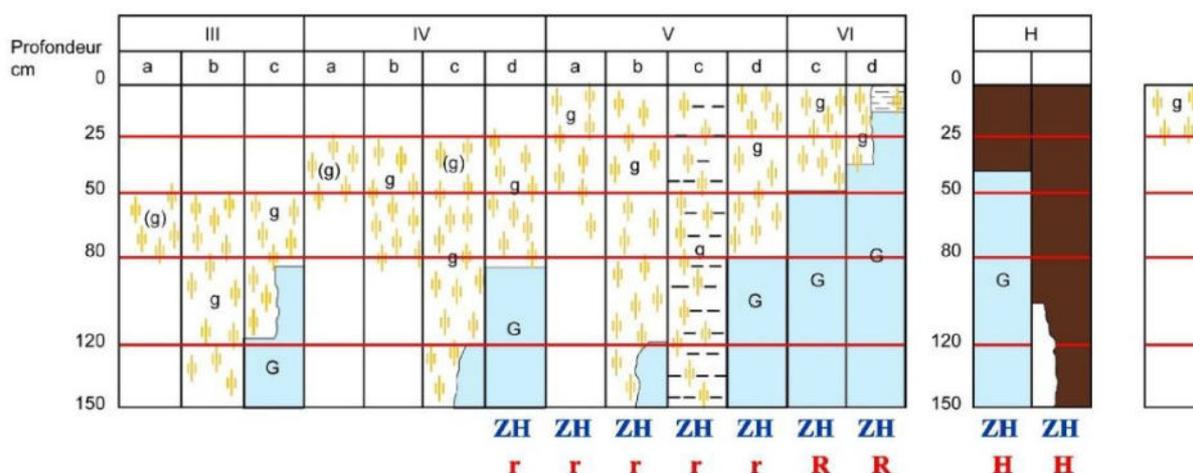
Contexte réglementaire

Une **zone humide** est définie comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

Selon l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié, constituent des zones humides d'un point de vue **pédologique** les terrains dont les sols sont de type histosols (H) ou réductisols (R) ou rédoxisols (r). Ces types de sols correspondent respectivement aux **classes d'hydromorphies** H, VIc à VI d, et IVd à Vd définies par le Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA).

Ces différentes classes d'hydromorphie sont caractérisées par l'apparition à différentes profondeurs de **marqueurs visuels** caractéristiques de l'enneigement temporaire ou permanent des terrains :

- Horizon rédoxique caractérisé par des taches d'oxydation (g) du fer de couleur rouille.
- Horizon réductique caractérisé par une matrice vert-bleu (G) globalement homogène.
- Horizon holorganique (H) constitué de matières organiques et débris végétaux (tourbe...).



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols**
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)**

Figure 1 : Classement en zone humide selon les classes d'hydromorphie du GEPPA (1981)

Localisation

La zone d tude, d'une superficie d'environ 25 949 m², est situ e au lieu-dit « **La Loge** » sur la commune du Poir -sur-Vie (85). Le p rim tre d tude est localis e   environ 5,5 km au Sud-Est du centre-bourg et 1 km   l'Ouest de la d partementale D937 qui dessert l'agglom ration de La Roche-sur-Yon.

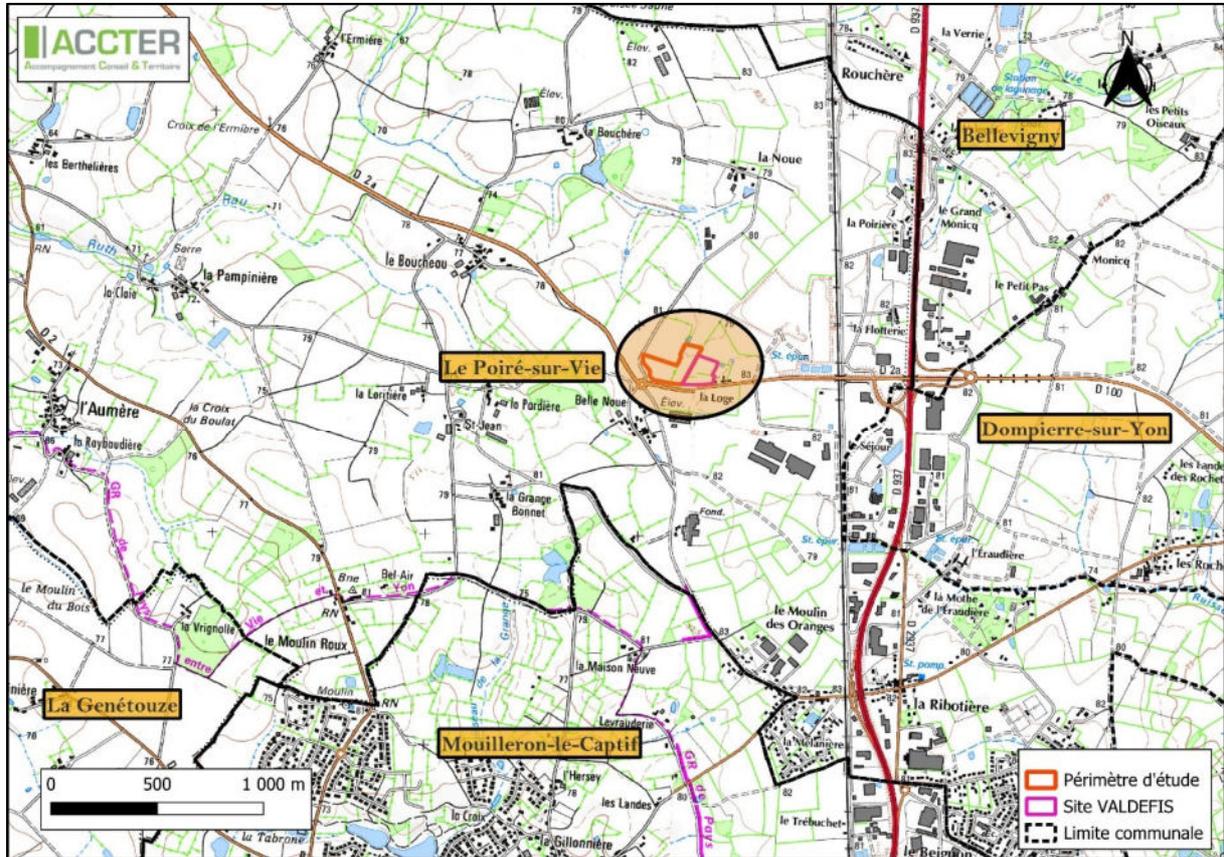


Figure 2 : Localisation sur carte IGN au 1/25000

Situation cadastrale

Le site VALDEFIS est constitué d'une unique parcelle cadastrée d'une contenance de 14 906 m².

Parcelles du site VALDEFIS	Surface parcellaire	Surface occupée par le site
000 YD 0063	14 906 m ²	14 906 m ²

Tableau 2 : Parcelles du site VALDEFIS

Le terrain étudié est constitué de 2 parcelles cadastrales localisées dans le prolongement Ouest du site VALDEFIS. Ces parcelles étaient exploitées en **prairies** lors de la réalisation des sondages.

Parcelles de la zone d'étude	Surface parcellaire	Surface investiguée	Occupation des sols (RPG 2023)
000 YD 0038	12 299 m ²	12 299 m ²	Prairie de moins de 5 ans
000 YD 0045	77 300 m ²	13 650 m ²	Prairie de plus de 5 ans
Total	77 300 m²	25 949 m²	-

Tableau 3 : Parcelles du site d'étude



Figure 3 : Plan cadastral sur vue aérienne

Etude bibliographique préalable

Afin de pré-localiser les éventuelles zones humides en présence, le Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides produit par le Ministère de l'Environnement et le Groupement d'Intérêt Scientifique Sol (GIS-SOL) en avril 2013 recommande d'étudier différents paramètres telles que la géologie, la topographie ou la pédologie qui conditionnent la présence des zones humides.

En parallèle, les données cartographiques des documents opposables (SAGE, PLU...) ainsi que la modélisation des zones humides PATRINAT produite en 2023 par l'INRA d'Orléans et AGROCAMPUS OUEST de Rennes permettent également de renseigner la présence éventuelle de zones humides.

Le tableau suivant détaille la situation du site d'étude vis-à-vis de ces outils cartographiques.

Thématique	Source	Situation du site d'étude
Topographie	Carte IGN (Géoportail)	Pente faible de 81 à 79 m NGF vers le Nord
Pédologie	Carte des sols (Géoportail)	Sol limoneux, profond, hydromorphe, acide, issu de limons des plateaux épais sur matériau varié
ZH probables	SIG réseau zones humides (Consultation en Octobre 2024)	Forte probabilité de zones humides sur l'ensemble du site d'après la modélisation PATRINAT
ZH avérées	PLU Vie et Boulogne	La parcelle YV 45 accueille une zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay

Tableau 4 : Bibliographie préalable

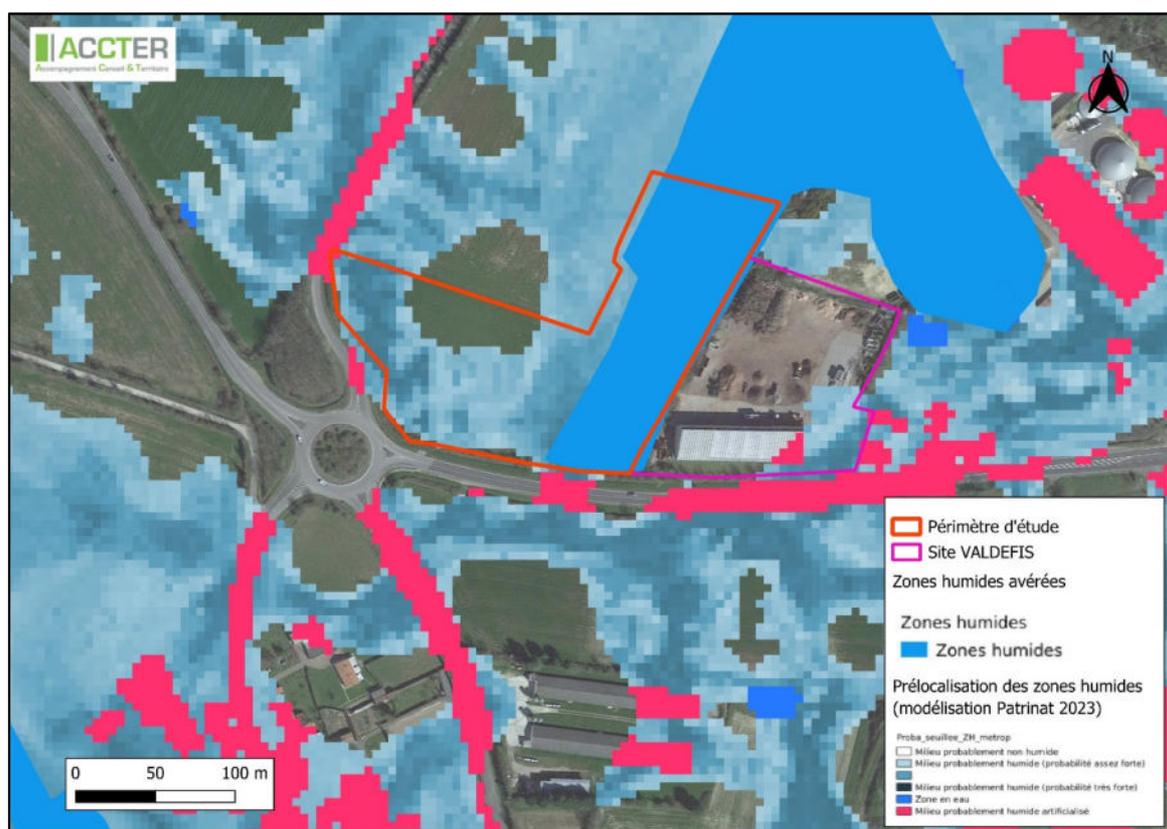


Figure 4 : Localisation et prélocalisation des zones humides

D'après les données consultées, la parcelle YV 45 attenante au site VALDEFIS accueille une zone humide tandis que la parcelle YD 38 présente une probabilité élevée de présence de zone humide.

Prospection de terrain

Une prospection du site d'étude à la tarière à main a été menée par ACCTER le **29 octobre 2024** en période propice à l'observation des traces d'hydromorphie. Les sols prospectés présentaient une teneur en eau importante suite aux précipitations élevées du mois d'octobre (82 mm).

Cette étude inclut **uniquement une identification pédologique** des sols. Elle complète la détermination des habitats réalisée par le CPIE Sèvre et Bocage entre juin et septembre 2024 qui identifie :

- Des prairies atlantiques à subatlantiques humides (code EUNIS E3.41) sur la parcelle YD 45.
- Des prairies améliorées sèches ou humides (code EUNIS E2.61) sur la parcelle YD 38.

Conformément à la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides, la répartition des sondages a été définie de telle sorte à réaliser à minima **1 sondage par secteur homogène** d'un point de vue des conditions du milieu naturel (conditions mésologiques).

Une densité minimale de 1 sondages pour 2 à 3 ha est normalement requise afin de permettre une restitution cartographique à l'échelle de la parcelle, conformément aux préconisations formulées dans le « Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides » d'avril 2013. Néanmoins, pour cette étude la densité de sondage est bien supérieure avec 10 sondages pour 2,6 ha.

La carte suivante localise l'emplacement des **10 sondages**, numérotés de SP01 à SP10.

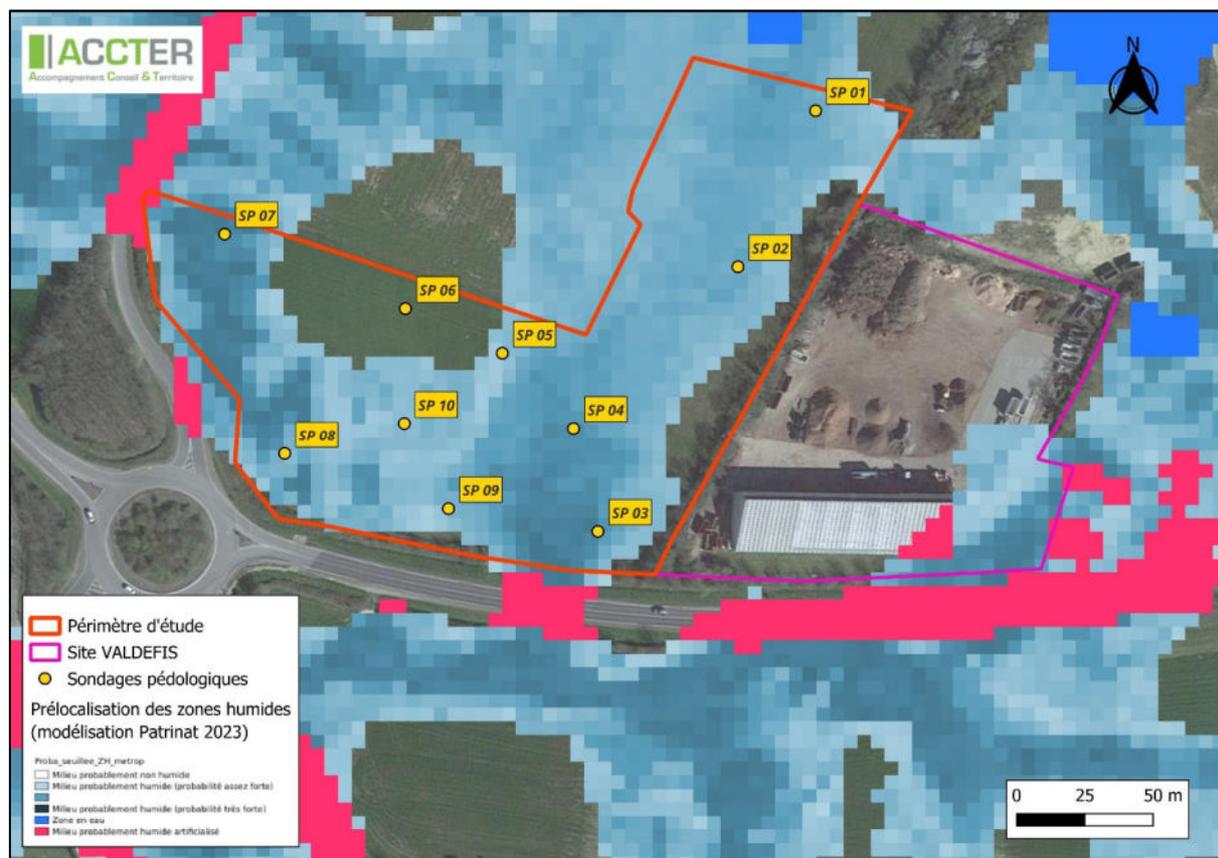


Figure 5 : Localisation des sondages pédologiques

Résultats des sondages pédologiques

Le tableau suivant détaille, pour chaque sondage pédologique réalisé au sein du périmètre d'étude, les traces d'hydromorphie constatées dans les sols en place ainsi que la classe GEPPA correspondante.

Pour les sondages ayant rencontré un refus de tarière à faible profondeur (< 80 cm) sans qu'il soit possible d'établir leur classe d'hydromorphie, celle-ci est déterminée par **extrapolation** à partir des sondages les plus proches en considérant leur position topographique par rapport au sondage étudié.

N° sondage	Hydromorphie	Classe GEPPA	Sol de zones humides ?
SP 01	0-20 cm : terre brune - présence de traits rédoxiques (g)	V-c	Oui
	20-60 cm : argile sableuse - présence de traits rédoxiques g		
	60-80 cm : roche altérée sableuse - présence de traits rédoxiques g		
SP 02	0-10 cm : terre sableuse - présence de traits rédoxiques (g)	V-c	Oui
	10-50 cm : terre brune - présence de traits rédoxiques g		
	50-80 cm : roche altérée sableuse - présence de traits rédoxiques g		
SP 03	0-25 cm : terre brune - présence de traits rédoxiques (g)	V-c	Oui
	25-50 cm : argile sableuse - présence de traits rédoxiques g		
	50-80 cm : roche altérée sableuse – présence de traits rédoxiques g		
SP 04	0-10 cm : terre brune - présence de traits rédoxiques (g)	V-c	Oui
	10-30 cm : terre argileuse - présence de traits rédoxiques g		
	30-80 cm : argile sableuse - présence de traits rédoxiques g		
SP 05	0-15 cm : terre grise - présence de traits rédoxiques (g)	V-c	Oui
	15-60 cm : argile - présence de traits rédoxiques g		
	60-80 cm : roche altérée sableuse - présence de traits rédoxiques g		
SP 06	0-10 cm : terre grise - présence de traits rédoxiques	V-c	Oui
	10-25 cm : terre grise - présence de traits rédoxiques g		
	25-70 cm : argile - présence de traits rédoxiques g		
	70-90 cm : argile sableuse - présence de traits rédoxiques g		
SP 07	0-25 cm : terre grise - présence de traits rédoxiques (g)	V-c	Oui
	25-70 cm : argile ocre - présence de traits rédoxiques g		
	70-80 cm : argile ocre - présence de traits rédoxiques g		
SP 08	0-25 cm : terre grise - absence de traits rédoxiques	IV-c	Non
	25-40 cm : argile - présence de traits rédoxiques (g)		
	40-100 cm : argile – Présence de traits rédoxiques g		
SP 09	0-30 cm : terre grise - présence de traits rédoxiques (g)	V-c	Oui
	30-80 cm : argile - présence de traits rédoxiques g		
SP 10	0-20 cm : terre grise - absence de traits rédoxiques	IV-c	Non
	20-40 cm : argile - présence de traits rédoxiques (g)		
	40-80 cm : argile sableuse - présence de traits rédoxiques g		
	80-100 cm : roche altérée sableuse - présence de traits rédoxiques g		

Tableau 5 : Résultats des sondages pédologiques

Interprétation

L'ensemble des 10 sondages pédologiques présentent des traits d'hydromorphie apparaissant à moins de 50 cm de profondeur. 8 des 10 sondages présentent des classes d'hydromorphie GEPPA (1981) caractéristiques des zones humides : SP 01, SP 02, SP03, SP04, SP05, SP06, SP07 et SP09.



Figure 6 : Délimitation de la zone humide

La zone humide ainsi délimitée couvre une surface de **22 145 m²** soit environ **85 %** de la zone d'étude.

Ce classement en zone humide apparait cohérent à la fois avec la bibliographie disponible, la cartographie des habitats établie par le CPIE Sèvre et Bocage en 2024 et avec la présence de jongs constatée par ACCTER le 29 octobre 2024 sur la parcelle YD 45 ainsi qu'au Nord de la parcelle YD 38.

Conclusions

La majorité des sols en place au sein de la zone d'étude sont caractéristiques de zones humides au sens de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié. La zone humide identifiée, qui apparait plus étendue que celle identifiée par le PLU et le SAGE Vie et Jaunay, couvre une surface de 2,2 ha.

ANNEXE 2 :

ÉTUDE FAUNE-FLORE-HABITATS (CPIE-NOVEMBRE 2024)



SÈVRE ET BOCAGE

CPIR SÈVRE ET BOCAGE
Association Maison de la Vie Rurale
La Hocellière
85170 SÈVRE-MONTEAU
Tél. 02 51 57 77 14



VALDÉFIS
La Loge
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE
Tél. 02 51 36 34 19

Etude d'impact – Volet biodiversité

Plateforme de la Loge - Le Poiré-sur-Vie (85)



Rapport d'expertise

Décembre 2024



Boucheron C., Charpentier A-L., Rochard N., 2024 – Etude d'impact – Volet biodiversité,
Plateforme de la Loge – Le Poiré-sur-Vie (85), 105 p.

Décembre 2024

*Sauf mention contraire, toutes les photographies présentes dans ce document
ont été prises sur le site par le CPIE Sèvre et Bocage.*

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	5
1.1 Contexte de l'étude.....	5
1.1.1. Rappel de la demande.....	5
1.1.2. Localisation du site et périmètre d'étude.....	5
1.2 Contexte réglementaire.....	6
1.3 Objectifs du dossier.....	7
2. EXPERTISE BIOLOGIQUE.....	8
2.1. Méthodologie.....	8
2.1.1. L'équipe.....	8
2.1.2. Les périodes d'inventaires.....	9
2.1.3. Les inventaires d'habitats et flore.....	9
2.1.4. Les inventaires faune.....	10
2.1.5. La patrimonialité des observations.....	13
2.1.6. Les contraintes d'accès.....	14
2.2 Résultats.....	14
2.2.1. Les zonages environnementaux.....	14
2.2.2. Les données bibliographiques.....	21
2.2.3. Les habitats naturels.....	22
2.2.3. La flore.....	32
2.2.4. La faune.....	35
2.3. Synthèse des sensibilités faune / flore / milieux naturels.....	47
2.4. Conclusion de l'expertise biologique.....	53
3. IMPACTS BRUTS DE L'ACTIVITE.....	53
3.1. Au regard des enjeux patrimoniaux.....	53
3.1.1. Les habitats.....	54
3.1.2. La flore.....	55
3.1.3. La faune.....	55
3.2. Au regard des espèces protégées.....	56
3.3. Au regard de la Trame Verte et Bleue.....	59
3.4. Au regard des zonages Natura 2000.....	60
3.5. Au regard d'autres zonages.....	62
3.6. Au regard des zones humides.....	63
4. PRISE EN COMPTE DES IMPACTS DE L'ACTIVITE.....	64
4.1. Mesures d'évitement (L).....	68
4.2. Mesures de réduction (R).....	72
4.3. Mesures de compensation (C).....	80
4.4. Mesures d'accompagnement (A).....	82
4.5. Mesures de suivi (S).....	84
4.6. Synthèse.....	84
5. CONCLUSION.....	89
BIBLIOGRAPHIE / SITOGRAPHIE.....	90
ANNEXES.....	94
Annexe 1 : Liste des espèces floristiques observées entre juin et septembre 2024.....	94
Annexe 2 : Liste des espèces faunistiques observées entre juin et septembre 2024.....	99

1. PREAMBULE

1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1.1. Rappel de la demande

L'entreprise Valdéfis est spécialisée dans la valorisation de « déchets » végétaux dans l'ouest de la France. Cette activité est effectuée en partie sur la plateforme de traitement de la Loge située au Poiré-sur-Vie (85).

L'inspection des installations classées (DIRLAL des Pays de la Loire) a réalisé une visite d'inspection le 25/04/2024 sur le site de la Loge à l'issue de laquelle un arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 24/07/2024 a été transmis à la société Valdéfis.

Cet arrêté préfectoral de mise en demeure impose à Valdéfis un délai de 6 mois à compter de la publication de l'arrêté pour :

- soit déposer un dossier d'enregistrement pour l'activité de transit, regroupement, tri de déchets non dangereux de bois.
- soit déposer un dossier d'autorisation pour l'activité de traitement de déchets non dangereux de bois.
- soit cesser son activité.

Accompagnée par le bureau d'études ACCILR dans le montage d'un dossier d'autorisation, l'entreprise Valdéfis a sollicité le CPIE Sèvre et Bocage dès le mois de juin 2024 pour initier le volet du dossier lié à la biodiversité de façon à définir les enjeux biologiques (espèces et habitats patrimoniaux) présents mais également d'évaluer les incidences de l'activité sur d'éventuels espèces et habitats protégés impactés, ainsi que de définir les mesures à mettre en place afin de limiter les effets négatifs qui pourraient être identifiés.

1.1.2. Localisation du site et périmètre d'étude

La plateforme de 1,49 ha est située sur la commune du Poiré-sur-Vie, dans le centre-nord de la Vendée (cf. fig. 1), non loin de l'axe de mobilités La Roche-sur-Yon/Nantes.

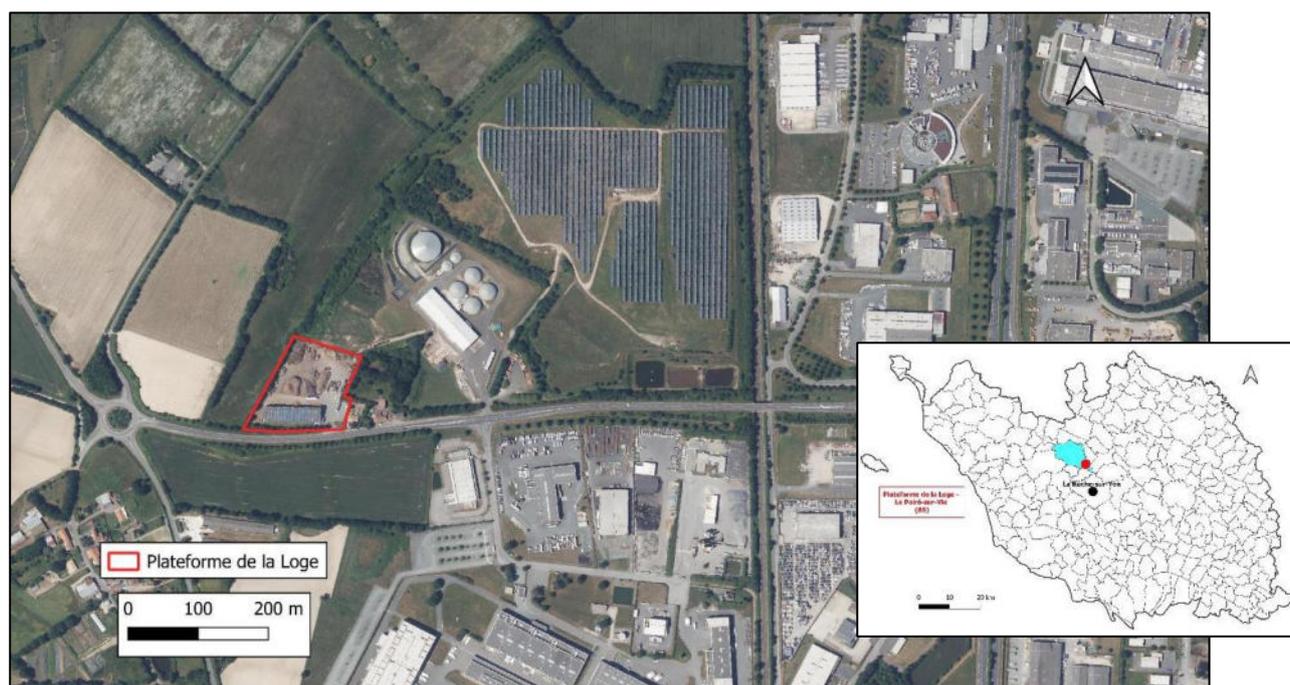


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

Le site est bordé par la route départementale D2A au sud, par une propriété privée à l'est, par une usine de méthanisation au nord et par une parcelle agricole à l'ouest (cf. fig. 2).

Dans le cadre de l'étude, deux périmètres ont été définis :

- Une aire d'étude immédiate (ALI) correspondant à la plateforme de la Loge utilisée par Valdéfis (1.49 ha)
- Une aire d'étude rapprochée (ALR) constituée des surfaces dans un rayon de 40 mètres autour de l'aire d'étude immédiate (environ 2.4 ha).

La zone retenue pour la réalisation des inventaires représente quant à elle, une surface d'environ 4 ha.

En complément de ces 4 ha, une aire d'étude éloignée - ALL (jusqu'à 5 km de l'aire d'étude immédiate) est expertisée de façon bibliographique en lien avec les zonages naturels et les connaissances déjà acquises sur les espèces et habitats sensibles (base de données de l'URCPIIL des Pays de la Loire, réseau naturaliste local, etc.).



Figure 2 : Délimitation des Aires d'Etude Immédiates et Rapprochées

1.2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La plateforme de traitement de Valdéfis est définie selon le Code de l'Environnement comme **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement** (article L511-I) :

« ... usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique. »

L'entreprise Valdéfis dispose d'une preuve de dépôt de dossier de déclaration, transmis en date du 18/03/2023, pour :

- une installation de stockage de bois ou de matériaux analogues sous la rubrique I532-2-b, d'une capacité de 18 000 m³ – ICPL D (article R.511 9) :

« Bois ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et mentionnés à la rubrique 2910 A, ne relevant pas de la rubrique I531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public : 2. Autres installations que celles définies au 1, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique I510, le volume susceptible d'être stocké étant : b) Supérieur à 1 000 m³ mais inférieur ou égal à 20 000 m³ »

- une installation de traitements de déchets non dangereux sous la rubrique 2791-2, d'une capacité de 4t/j – ICPL DC :

« Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations classées au titre des rubriques 2315, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2783, 2794, 2795 ou 2911 : 2. Inférieure à 10 t/j »

Lors de sa visite de contrôle du 25/04/2024, l'inspection des installations classées a constaté que la rubrique I532-2-b n'était pas adaptée mais que l'activité était soumise à enregistrement en relevant plutôt de la rubrique 2714 :

« Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719. »

De plus, compte tenu de la capacité journalière maximale du broyeur (200 tonnes/jour), la rubrique adaptée est plutôt la 2791-1, soumise à autorisation :

« ...1. Supérieure ou égale à 10 t/j »

L'activité de broyage n'ayant pas été constatée le jour de la visite, la mise en demeure ne la concerne pas directement. Cependant l'inspection des installations classées a mis en garde l'exploitant de régulariser également sa situation administrative s'il comptait broyer plus de 10 t/jour. Dans ce cas, l'activité de la rubrique 2714 serait alors traitée dans le dossier d'autorisation au titre de la connexité avec l'installation de traitements de déchets, et non par enregistrement.

Parmi les 3 possibilités présentées au chapitre 1.1.1., l'entreprise Valdéfis a choisi de procéder à la régularisation de sa situation en déposant un dossier d'autorisation qui traitera alors les deux activités.

Cette procédure doit faire l'objet d'un **dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAL)** comprenant une **étude d'impact** afin d'obtenir l'autorisation visée à l'art. L. 512-2 du Code de l'environnement. Le contenu de l'étude d'impact est donné dans l'art. R. 122-5 du Code de l'environnement.

En complément, l'art. R. 414-19 du Code de l'environnement prévoit une **évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000**.

1.3 OBJECTIFS DU DOSSIER

Le présent dossier a pour but de présenter les résultats de l'expertise biologique et les enjeux écologiques mis en évidence ainsi que d'évaluer les incidences de l'activité de Valdéfis sur les éléments naturels concernés (faune, flore, habitat, réseau Natura 2000). L'ensemble constitue le volet « Biodiversité » de l'étude d'impact de la DDAL au titre du Code de l'environnement.

2. EXPERTISE BIOLOGIQUE

2.1. METHODOLOGIE

L'expertise biologique consiste à :

- Initier une démarche d'inventaires des milieux ainsi que de la faune et de la flore associées.
- Localiser et définir les enjeux biologiques concernant les espèces identifiées.

Les prospections ont été planifiées de juin à septembre 2024 de façon à couvrir la fin du cycle biologique des espèces susceptibles de fréquenter le site et à répondre au délai imposé par l'arrêté préfectoral de mise en demeure soit avant le 24 janvier 2025.

Bien que le printemps, période favorable à certaines observations, soit déjà passé, les inventaires de terrains ont permis de réaliser une cartographie des habitats naturels présents et d'y inventorier les espèces des groupes suivants :

Tableau 1 : Flore et faune suivies

GROUPE TAXONOMIQUE		METHODOLOGIE
FLORE		
CHARACEES (algues)		Observation directe
PLERIDOPHYTES (fougères et prêles)		Observation directe
SPERMAIOPHYTES (plantes à fleurs)		Observation directe
FAUNE		
INVERTEBRES	Odonates (libellules) Lépidoptères (papillons) Coléoptères saproxyliques patrimoniaux Orthoptères (criquets et sauterelles)	Observation directe et recherche d'exuvies, filet à papillon, filet fauchoir, écoute des chants, parapluie japonais.
OISEAUX		Observation directe, écoute des chants
AMPHIBIENS		Observation directe, troubleau, écoute des chants
REPTILES		Observation directe, pose de plaques
MAMMIFERES (chiroptères inclus)		Observation directe, analyse des indices de présence, enregistrements acoustiques

Les éléments fournis dans l'expertise s'appuient sur les résultats scientifiques observés à l'issue d'une phase d'inventaires réalisés sur le site, complétés par une analyse bibliographique et par des indicateurs de potentiel biologique de la zone.

A l'issue des inventaires de terrain, les données collectées ont été informatisées dans la base de données de l'URCPIIL (Union Régionale des CPIIL) des Pays de la Loire et un bilan patrimonial des espèces et des habitats présents (rares et/ou protégés) a pu être dressé et illustré par des cartographies de localisation.

2.1.1. L'équipe

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été nécessaire dans le cadre de cette étude :

Tableau 2 : Equipe de travail

DOMAINE D'INTERVENTION	INTERVENANT
Inventaires Invertébrés, Reptiles, Amphibiens, Oiseaux et Mammifères terrestres. Détection d'activité des Chiroptères et pose d'enregistreurs acoustiques	Annelise CHARPENTIER - CPIE
Détermination des enregistrements des Chiroptères	Nicolas ROCHARD - Chiro & co
Inventaires Flore et Habitats	Carole ROUCHEFON - CPIE
Chef de projet, responsable des analyses et de la rédaction du dossier	Carole ROUCHEFON - CPIE
Responsable relecture qualité	Laurent DESNOUHS - CPIE

2.1.2. Les périodes d'inventaires

Au regard du délai imposé par l'arrêté préfectoral de mise en demeure, les prospections n'ont pu être réalisées que sur la fin de la saison biologique à savoir de juin à septembre 2024. Il est à noter que l'exploitant n'a pas attendu la parution de l'arrêté (24/07/2024) pour entamer les démarches nécessaires au montage du dossier et a sollicité le CPIIL dès que possible, permettant alors de commencer les inventaires en juin 2024.

Tableau 3 : Périodes de terrain

DATES DE PROSPECTIONS	INTERVENANTS	GROUPE ECOLOGIQUE	CONDITIONS CLIMATIQUES
25/06/2024	Caïre BOUCHEFRON	Flore et habitats naturels	Enso eillé Température minimale : 17 °C Température maximale : 30 °C Précipitations : 0 mm
17/07/2024	Anne Lise CHARPENTIER	Reptiles (tranchets + pose de plaques) Oiseaux Mammifères Amphibiens Insectes	Enso eillé Température minimale : 11°C (7h30) Température maximale : 25 °C (13h30) Précipitations : 0,2 mm
19/08/2024	Anne Lise CHARPENTIER	Reptiles (tranchet et relevés plaques) Oiseaux Mammifères Amphibiens Insectes	Enso eillé Température minimale : 14°C (8h30) Température maximale : 26 °C (14h00) Précipitations : 0,2 mm
22/08/2024	Caïre BOUCHEFRON	Flore et habitats naturels	Enso eillé Température minimale : 10 °C Température maximale : 23 °C Précipitations : 0 mm
18/09/2024	Anne Lise CHARPENTIER	Reptiles (tranchet et relevés plaques) Oiseaux Mammifères (pose enregistreur chiroptères) Amphibiens Insectes	Enso eillé Température minimale : 18 °C (13h00) Température maximale : 27 °C (18h00) Précipitations : 0 mm
19/09/2024	Caïre BOUCHEFRON	Flore et habitats naturels + relève enregistreur chiroptères	Enso eillé Température minimale : 10 °C Température maximale : 25 °C Précipitations : 0 mm

2.1.3. Les inventaires d'habitats et flore

A – Habitats

Une liste des habitats présents sur le site d'étude a été dressée, une carte effectuée et chaque habitat décrit, le tout suivant la typologie LUNIS (typologie européenne décrivant les habitats terrestres et marins).

Cette classification comprend 10 grands types de milieux qui représentent le premier niveau (niveau supérieur), chacun de ces premiers niveaux peut être subdivisé jusqu'à 7 niveaux inférieurs selon les types de milieux et ainsi de suite. Au total, la classification compte 5 282 unités. Dans cette étude, les habitats présents sont précisés à un niveau à quatre chiffres « XX.xx », dans la mesure du possible.

B – Flore

Les inventaires se sont déroulés à vue, en essayant de parcourir l'ensemble du site et des milieux présents. Dans la majorité des cas, les déterminations ont été effectuées sur place à l'aide d'ouvrages adéquats. Pour les taxons dont la détermination est très délicate, le prélèvement a pu s'avérer utile. L'échantillon a alors été analysé et identifié au bureau à l'aide d'un matériel adapté (loupe binoculaire...) et d'ouvrages détaillés.

2.1.4. Les inventaires faune

A – Invertébrés

Les inventaires portant sur les invertébrés ciblent particulièrement les Odonates, les Lépidoptères, les Orthoptères et les Coléoptères saproxyliques patrimoniaux avec une méthodologie et une périodicité adaptées à chacun d'eux : recherche d'exuvies, usage du filet entomologique sur des transects, de la nappe de battage, écoute des stridulations, inspection de vieux arbres. Lors des passages de terrain, d'autres groupes facilement identifiables peuvent être observés sans pour autant faire l'objet de prospections ciblées. Ils sont également notés.

Dans la majorité des cas, les déterminations ont été effectuées sur place à l'aide d'ouvrages adéquats.

B – Amphibiens

Les inventaires se sont déroulés le plus souvent lors de prospections à vue (chasse à vue ou capture au troubleau) et toutes les espèces ont été déterminées sur place. La recherche des amphibiens s'est concentrée sur des fossés en eaux présentes sur l'espace de l'entreprise mais en dehors de la période de reproduction des espèces car l'étude n'a pu démarrer qu'après cette période. Le périmètre de l'aire d'étude rapproché ne dispose pas de site de reproduction potentiel.

C – Reptiles

Les reptiles ont été recherchés suivants les protocoles complémentaires P'OI? Reptiles :

- à vue sur l'ensemble de l'aire immédiate, sous la forme de transects parcourus en longeant les habitats les plus favorables, notamment les pieds de haies et lisières bien exposés, là où la végétation est basse ou rase et permet des placettes d'insolation.
- par l'usage et le relevé de plaques-abris dites « plaques à reptiles » posées dès le 1^{er} passage de juillet au pied de la haie d'entrée du site de Valdéfis.

En combinant la prospection visuelle dans le sens aller du transect et le soulèvement des plaques sur le trajet retour, la détection des espèces discrètes (Orvet fragile, Couleuvre verte et jaune, couleuvres aquatiques) et des espèces plus héliophiles (vipères, lézards et certaines couleuvres) est augmentée et permet d'évaluer la richesse spécifique du site.

La localisation des plaques et des transects est donnée dans la figure 3.





Toutes les espèces ont été déterminées sur place. Compte-tenu de la date de sollicitation, du délai de restitution et de la météo peu favorable en 2024, les inventaires reptiles ont été réalisés jusqu'en septembre.

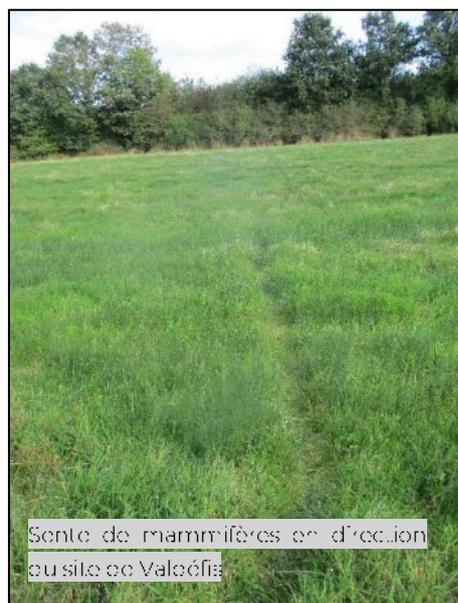
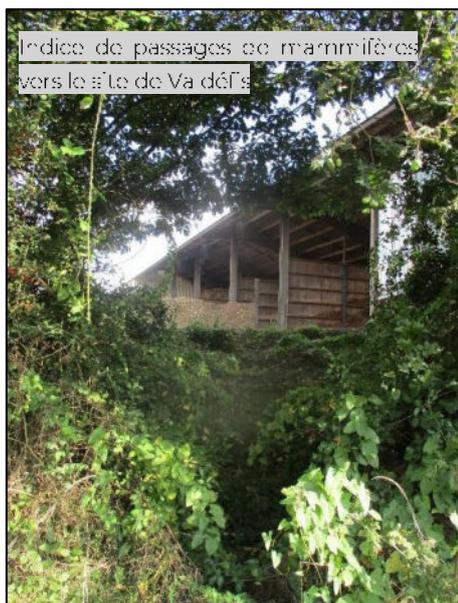
D – Oiseaux

Les inventaires se sont déroulés le plus souvent lors de prospections à vue ou à l'écoute des chants. Toutes les déterminations ont été effectuées sur place. Cependant, les inventaires se sont déroulés hors période de reproduction pour ce groupe faunistique.

La recherche d'indices de présence a également été mise en œuvre (pelotes, plumes, nids, etc).

E – Mammifères terrestres

Les inventaires se sont déroulés en recherchant notamment divers indices laissés : empreintes, déjections, ... La répétition de passages par les mammifères marque une sente faisant le lien entre le site de Valdéfis et la parcelle située à l'ouest.



F – Chiroptères

Les inventaires ont permis d'évaluer le potentiel du site en matière de territoire de chasse et gîtes de parturition pour les Chiroptères (présence de site de reproduction, zone d'alimentation...).

Une nuit complète d'enregistrement de l'activité acoustique a été réalisée sur l'une des périodes optimales de détection des chiroptères (septembre) à l'aide d'un Active Recorder paramétré sur le mode enregistrement automatique. Un point d'écoute a été disposé sur le site.

Ce type d'appareil permet de récolter des sons qui ont ensuite été analysés afin de déterminer les espèces et de quantifier leur activité (type de fréquentation). L'activité est établie en nombre de contacts, un contact étant égal à une activité de chiroptères pendant 5 secondes.

Concernant la détermination des enregistrements, un premier tri a été fait à l'aide d'un logiciel de pré-identification des chiroptères. L'ensemble des enregistrements identifiés comme chiroptères a ensuite été réanalysé manuellement afin de confirmer ou corriger la pré-identification réalisée. Les fichiers identifiés comme des « sons parasites » ont fait l'objet d'une confirmation aléatoire d'une partie des enregistrements.



D'éventuels gîtes de reproduction situés sur le site ont également été recherchés par prospection visuelle.



Figure 3 : Localisation de l'enregistreur à Chiroptères, plaques et transects à Reptiles, ainsi que dénomination des parcelles utilisée dans le présent document.

2.1.5. La patrimonialité des observations

Parmi toutes les observations d'habitats ou d'espèces effectuées, certaines sont à mettre en évidence de par leur degré de patrimonialité.

Les habitats patrimoniaux sont ceux qui sont inscrits à l'annexe I de la Directive Habitat Faune Flore (DHIFF). Ces habitats sont qualifiés d'« habitats d'intérêt communautaire » et doivent faire l'objet de mesures de conservation et de protection.

Pour les espèces, trois paramètres sont à prendre en compte :

- La protection : certaines espèces sont protégées et bénéficient d'un statut de protection légal à diverses échelles (nationale, régionale, ...).
- La menace : en fonction de plusieurs critères (répartition géographique, régression des populations, ...), certaines espèces peuvent être inscrites sur des listes rouges pour alerter sur leur vulnérabilité. Ces documents existants également à plusieurs échelles n'ont pas de portée réglementaire.
- L'indication d'un milieu : de par leur rareté, leur répartition géographique, ... certaines espèces peuvent permettre de définir des ZNILFF (Zones Naturelles d'Inventaires Faunistiques et Floristiques). Une liste des espèces dites « déterminantes » de ZNILFF est établie à l'échelle régionale et départementale mais n'a pas non plus de portée réglementaire.

Ainsi, une espèce patrimoniale peut être une espèce protégée et/ou inscrite sur une (ou plusieurs) liste(s) rouge(s) et/ou déterminante de ZNILFF. A l'inverse, une espèce protégée n'est pas nécessairement patrimoniale comme c'est par exemple le cas d'oiseaux (Rouge-gorge, ...) qui sont protégés (qu'il est interdit de chasser) et qui sont pour autant, très communs.

Les documents consultés pour établir la patrimonialité des observations de terrain sont cités dans la partie Bibliographie en fin de ce rapport.

2.1.6. Les contraintes d'accès

Il est à noter que l'aire d'étude rapprochée comprend des parcelles privées clôturées qui n'ont pu être prospectées. Elles ont été balayées aux jumelles afin d'y noter les espèces visibles et de permettre l'identification des habitats présents, en complément des vues aériennes récentes.

2.2 RESULTATS

2.2.1. Les zonages environnementaux

A – Les ZNIEFF

Les inventaires ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) sont établis pour le compte du ministère en charge de l'Environnement.

Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe et n'engendrent donc aucune contrainte réglementaire vis-à-vis des espaces concernés.

Les périmètres faisant l'objet de l'étude ne sont pas situés sur une aire décrite comme ZNIEFF (cf. fig. 4). Bien que la ZNIEFF de type II « Zone de bois et bocage à l'est de la Roche-sur-Yon » soit présente à moins de 2 km du site, les deux entités sont séparées par l'axe de mobilités nord-sud La Roche-sur-Yon / Nantes matérialisé par une voie de chemin de fer, une 4 voies et l'implantation de nombreuses entreprises. Ainsi, les échanges d'espèces entre le site d'étude et la ZNIEFF semblent assez limités.

Tableau 4 : ZNIEFF les plus proches des aires d'étude

Type	Désignation	Distance site d'étude	Identifiant National	Identifiant Régional
2	Zone de bois et bocage à l'est de la Roche-sur-Yon « Cette grande zone de bocage, bois, étangs, vallées, malgré une dégradation importante due au remembrement et à l'urbanisation, a conservé un intérêt écologique non négligeable. Le réseau hydrographique assez dense constitue un ensemble de corridors naturels, dont la Loure est sans doute l'une des espèces phares. »	~ 1,8 km	520005759	50030000
	Valée de la Vie et de la M. enrie entre la Chapelle Pallau et le Poiré-sur-Vie « Cette partie de la vallée de la Vie, encore relativement bien conservée malgré la proximité de cultures et élevages intensifs, est intéressante notamment pour l'ensemble de pâtures et de fauches plus ou moins humides. Les prairies inondables de fond de vallée, ainsi que le bocage proche abritent de nombreuses espèces typiques des zones humides. »	~ 1,5 km	520616297	50650000
	Crêt d'Azenay « Cette forêt, chênaie acidoiphile typique, contient également des zones de conifères plantés, ainsi que quelques surfaces de landes à bruyère et des étangs. Le principal intérêt de cette forêt est dû à la présence de nombreux oiseaux nicheurs (outre les 2 précédents, notons aussi l'Autour des Palombes et le Faucon hobereau), mais également à la présence des landes atlantiques à bruyère ciliée, Genêt d'Angleterre et Lobélie brûlante. »	~ 1,8 km	520015212	50640000

Type	Désignation	Distance site d'étude	Identifiant National	Identifiant Régional
I	Coteaux et zones tourbeuses du Lac de Moulin Papon « Les deux types de milieux les plus intéressants sur cette ZNIEF I sont les zones tourbeuses (dont une tourbière de ponton) et les coteaux pontons le long du lac. »	~ 4,2 km	520616306	50030008
	Bois des Gâts et Etang de la Jarie « Cet ensemble de zones humides (étangs et ceintures de végétation plus ou moins denses, bois humides, prairies, landes) constitue une zone de refuge dans ce secteur de bocage dégradé par le remembrement. »	~ 5,7 km	520616309	50030005
	Crêt de Châteaufromage « Cet ensemble de bois, de prairies pâturées à caractère plus ou moins humide et de grands étangs, offre une diversité de milieux liés les uns aux autres. »	~ 8,7 km	520005761	50030002

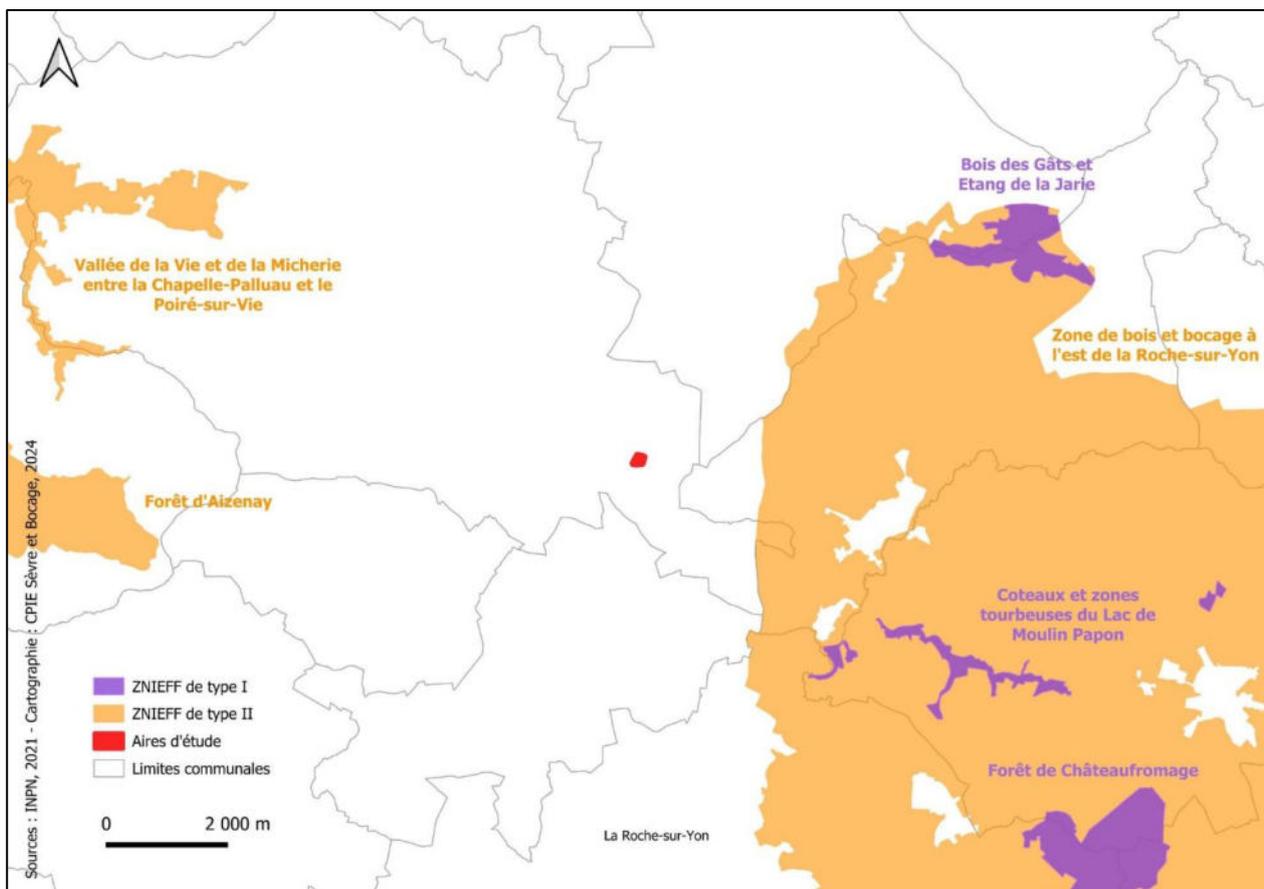


Figure 4 : ZNIEFF de type I et II

B – Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la biodiversité sur le territoire de l'Union européenne.

Ce réseau rassemble des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, désignées au titre de la directive « Oiseaux », et des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** ou Sites d'Importance Communautaire (SIC et pSIC) au titre de la directive « habitats, faune, flore ». Les sites désignés font l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) qui précise les modes de gestion visant la préservation des espèces ciblées.

Les aires étudiées ne font pas l'objet de mesures de réglementation au titre du réseau Natura 2000 (cf. fig. 5), et les sites Natura 2000 les plus proches, situés au-delà de 25 km, sont listés dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Sites Natura 2000 les plus proches des aires d'étude

TYPE	DISTANCE SITE D'ETUDE	DESIGNATION	IDENTIFIANT NATIONAL
ZSC	~ 25 km a. sud	Marais Poltevin « Très vaste ensemble regroupant d'une part des zones littorales occupées par une grande baie marine avec d'importantes surfaces de slikke et de schorre, plusieurs estuaires et des cordons dunaires, et d'autre part, une vaste zone humide arrière littorale occupée par des prairies humides et un important réseau hydraulique. Des affleurements calcaires se rencontrent à la périphérie du site et sous forme d'îles ou contre des marais. Entre la zone des "marais mouillés" et les secteurs littoraux de la baie de l'Aiguillon Pointe d'Arçay, inclus dans le projet de S.I.C., les anciens marais ont subi une poldérisation et une mise en valeur par des systèmes agricoles intensif. »	R5200659
	~ 31 km à l'ouest	Dunes, forêt et marais d'Olenne « Belles étendues de dunes mobiles et fixes avec de nombreuses dépressions humides, dont certaines tourbeuses. Très belle zonation de la végétation de ces milieux : forêt plantée de Pins maritimes depuis le XIX ^e siècle avec diverses espèces d'orchidées en sous bois et quelques Chênes verts spontanés. Marais salants pour la plupart abandonnés, mais avec belle végétation halophile ; quelques marais doux au contact des massifs dunaires, quelques pelouses calcaires près des marais. »	R5200656
	~ 31 km à l'ouest	Dunes de la Sauzaie et marais de Jaunay « Bel ensemble dunaire avec des dunes mobiles à microtopographie intéressante et dunes boisées très riches. A l'arrière, ensemble de zones humides plus ou moins halophiles selon leur localisation. En se basant sur les laïsses des plus hautes mers, le pourcentage de surface marine du site est de 28%. »	R5200655
	~ 32 km au nord ouest	Marais de Talment et zones littorales entre les Sables d'Olenne et Jare sur Mer « Site en limite entre bassin aquitain et massif armoricain, discordance bien visible et fractures entre les séries du Lias et du Jurassique. Façade rocheuse le long de l'océan et zones dunaires étendues avec notamment une flèche en extension. Dunes boisées de grand intérêt botanique et paysager, quelques pelouses calcaires et landes littorales. Marais arrière dunaire dont le fonctionnement est encore peu perturbé. »	R5200657
	~ 33 km au sud ouest	Marais breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et Forêt de Monts « Grand ensemble regroupant une vaste zone humide arrière littorale provenant du comblement du golfe de Machecoul et de Challans après la transgression flandrienne ; baie marine renfermant des vasières à forte productivité, île et cordons dunaires. Une partie du littoral endigué au cours des derniers siècles a donné naissance à des systèmes de polders et de marais salants. Grand intérêt paysager de l'ensemble du site. »	R5200654
	~ 57 km au nord	Lac de Grane-Lieu « Lac naturel d'effondrement, l'un des plus grands lacs naturels de France. Site important pour les oiseaux, en complémentarité avec les diverses zones humides environnantes (estuaire de la Loire, marais breton...)»	R5200625
ZPS	~ 25 km a. sud	Marais Poltevin « Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux : - une façade littorale centrée autour des vasières tidales et près salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arçay) ou des cordons dunaires (Pointe de l'Aiguillon) et au sud par les falaises calcaires ; - une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique, - une zone "intime" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulciaux continentaux : forêt alluviale et bocage à Auine et l'réno, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas marais et tourbières alcalines. Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais. Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex. liaisons entre les vasières littorales servant de zones de repos et les prairies saumâtres utilisées comme zones de gagnage) Se rajoutent les vallées des cours d'eau alimentant le marais : vallées du Lay, de la Vendée, de l'Autize, de la Guirande, de la Courance, du Mignon et du Curé. Note : les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon ont été rajoutées lors de l'extension du site en décembre 2003»	R54 0100

TYPE	DISTANCE SITE D'ETUDE	DESIGNATION	IDENTIFIANT NATIONAL
	~ 31 km à l'ouest	Dunes, forêt et marais d'Olonne « Bâties étendues de dunes mobiles et fixées avec de nombreuses dépressions humides, dont certains tourbeaux. Très belle zonation de la végétation de ces milieux ; forêt plantée de Pins maritimes depuis le XIX ^e siècle avec diverses espèces d'orchidées en sous bois et quelques Chênes verts spontanés. Marais salants pour la plupart abandonnés, mais avec belle végétation halophile ; quelques marais doux au contact des massifs dunaires, quelques pelouses calcaires près des marais. »	R5212010
	~ 55 km au sud ouest	Marais breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts « Grand ensemble regroupant une vaste zone humide arrière littorale provenant du comblement du golfe de Machecoul et de Challans après la transgression flandrienne ; baie marine renfermant des vasières à forte productivité, île et cordons dunaires. Une partie du littoral endigué au cours des derniers siècles a donné naissance à des systèmes de polders et de marais salants. Grand intérêt paysager de l'ensemble du site. »	R5212009
	~ 57 km au nord	Lac de Grand-Lieu « Le plus ancien lac naturel français et l'un des plus grands (par ou même selon la saison). Il possède une physionomie, très particulière en Europe, de lac "tropical" dominé par de la végétation flottante. »	R5210008
	~ 57 km au sud est	Plaine calcaire du sud Vendée « Le ZPS « Plaine Calcaire du Sud Vendée » est majoritairement composée de cultures, cependant le périmètre comporte des vallées sèches qui abritent potentiellement plusieurs habitats d'intérêt communautaire. Ces habitats font l'objet de plans d'action et d'inventaires sur le périmètre voisin du Marais poitevin. Le rôle des vallées sèches est primordial pour l'organisation des mesures de gestion proposées car : elles constituent une contrainte technique pour les exploitations agricoles (affleurement de roches), sur leurs bordures nous retrouvons des habitats d'espèces de la Directive Oiseaux (œdicnèmes,...), elles abritent une partie de l'entomofaune servant de ressource alimentaire aux espèces de l'annexe I, elles sont le réservoir de colonisation de la ressource trophique des bandes enherbées et autres corridors nécessaires à la reconquête d'une richesse biologique en plaine. »	R5212011

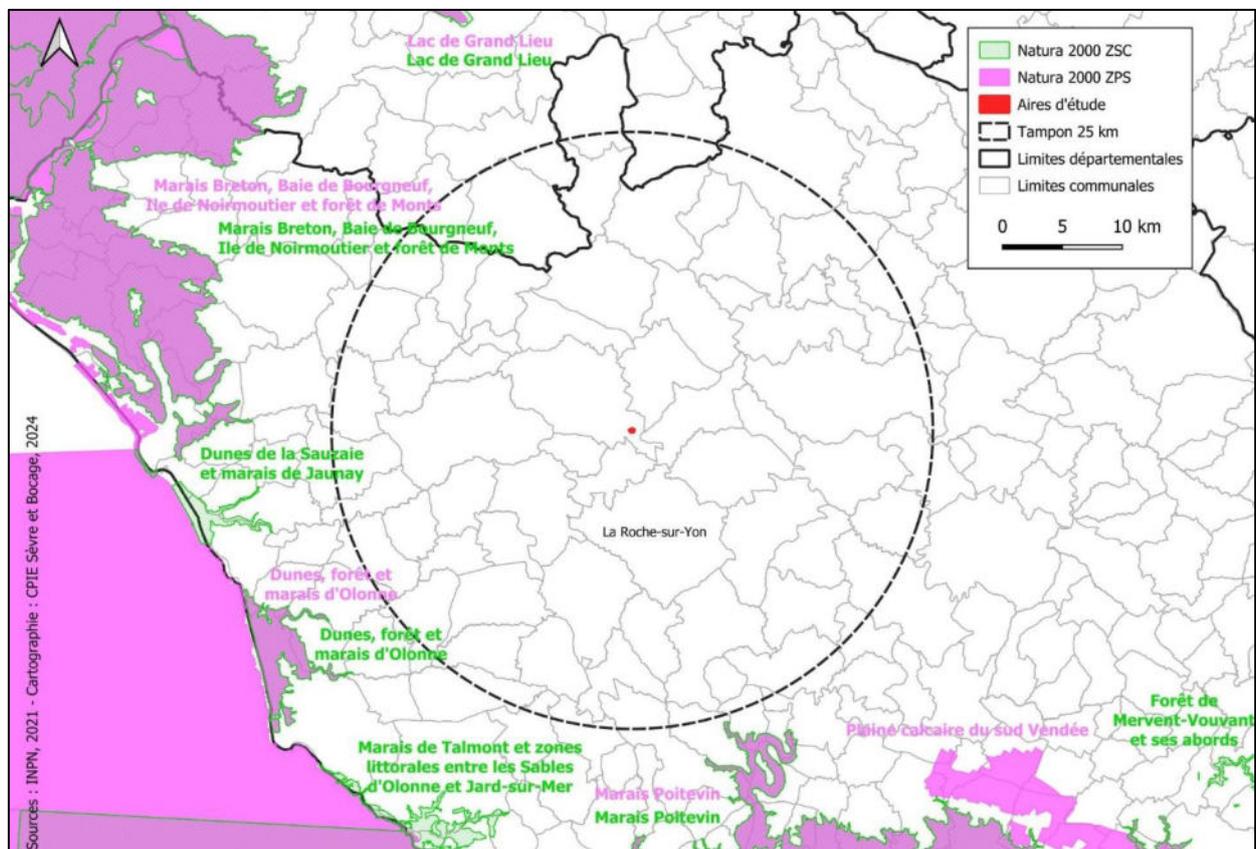


Figure 5 : Zonages Natura 2000

C – Les ENS

Les LNS (Les **N**atures **S**ensibles) sont des sites naturels visant à être préservés par les départements. Les zones de préemptions associées correspondent aux territoires susceptibles de devenir des LNS. En Vendée, les LNS recouvrent 2 886 ha, répartis en 169 sites.

Aucun LNS n'est présent sur le site d'étude, le plus proche est à près de 8 km vers l'ouest (Forêt d'Aizenay). La zone de préemption la plus proche est située à 3 km au sud (Parc de Beaupuy) (cf. fig. 6).

Tableau 6 : ENS les plus proches des aires d'étude

DESIGNATION	DISTANCE SITE D'ETUDE
Forêt d'Aizenay	~ 7,8 km
Etang du Plessis	~ 9 km
Bois des Fontenelles	~ 10 km
Vallée de l'Yon	~ 11 km
Château de la Rougnon	~ 11 km

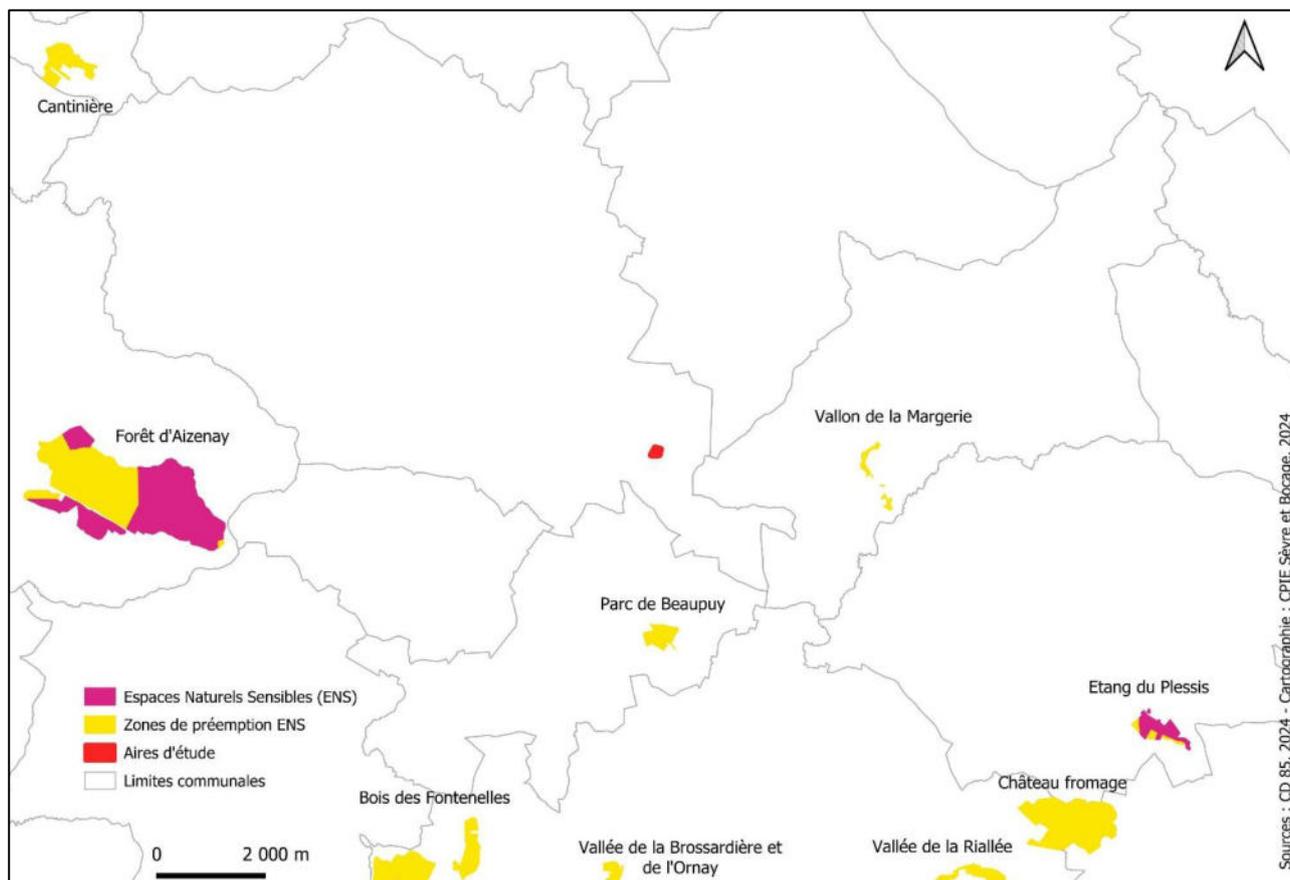


Figure 6 : ENS et zones de préemption

D – Les APB

Les APB (Arrêtés de **P**rotection de **B**iotope) permettent au préfet de fixer par arrêté des mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces protégées (protection d'un milieu et non d'une espèce).

L'APB le plus proche est la Vallée de la Crulière situé sur la côte à Brem-sur-Mer, à 32 km du site d'étude (cf. fig. 7), sans lien avec celui-ci.

E – Les sites classés et inscrits

Un **site classé** est un site naturel ou bâti dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave (paysage remarquable, par exemple).

Un **site inscrit** est un espace naturel ou bâti qui nécessite d'être conservé.

Le site classé le plus proche est l'Allée des chênes du Deffend situé à 1,7 km sur la commune de Bellevigny et le site inscrit le plus proche est le Château de la Métairie et son parc situé au Poiré-sur-Vie. Ils ne sont pas connectés avec la zone d'étude (cf. fig. 7).

F – Le zonage SCAP

Dans le cadre de la SCAP (**Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées**), un réseau d'espaces naturels protégés a été identifié pour participer à la limitation de l'érosion de la biodiversité.

L'aire protégée la plus proche est située à 27 km au sud-est du site d'étude et il s'agit de la Vallée du Lay (cf. fig. 7).

G – Les Réserves et Parcs naturels

Les **Réserves Naturelles Nationales (RNN)** et **Régionales (RNR)** sont des espaces naturels protégés, créés à l'échelle nationale ou régionale.

Les **Parcs Naturels Nationaux (PNN)** et **Régionaux (PNR)** sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais à l'équilibre fragile.

La Réserve naturelle la plus proche se situe à 33 km du site d'étude, en Loire-Atlantique. Il s'agit d'une réserve régionale, « Bocage humide des Cailleries », sans lien avec les terrains expertisés ici (cf. fig. 7).

Le site d'étude est localisé à 21 km du territoire du plus proche Parc Naturel Régional, celui du Marais Poitevin (cf. fig. 7).

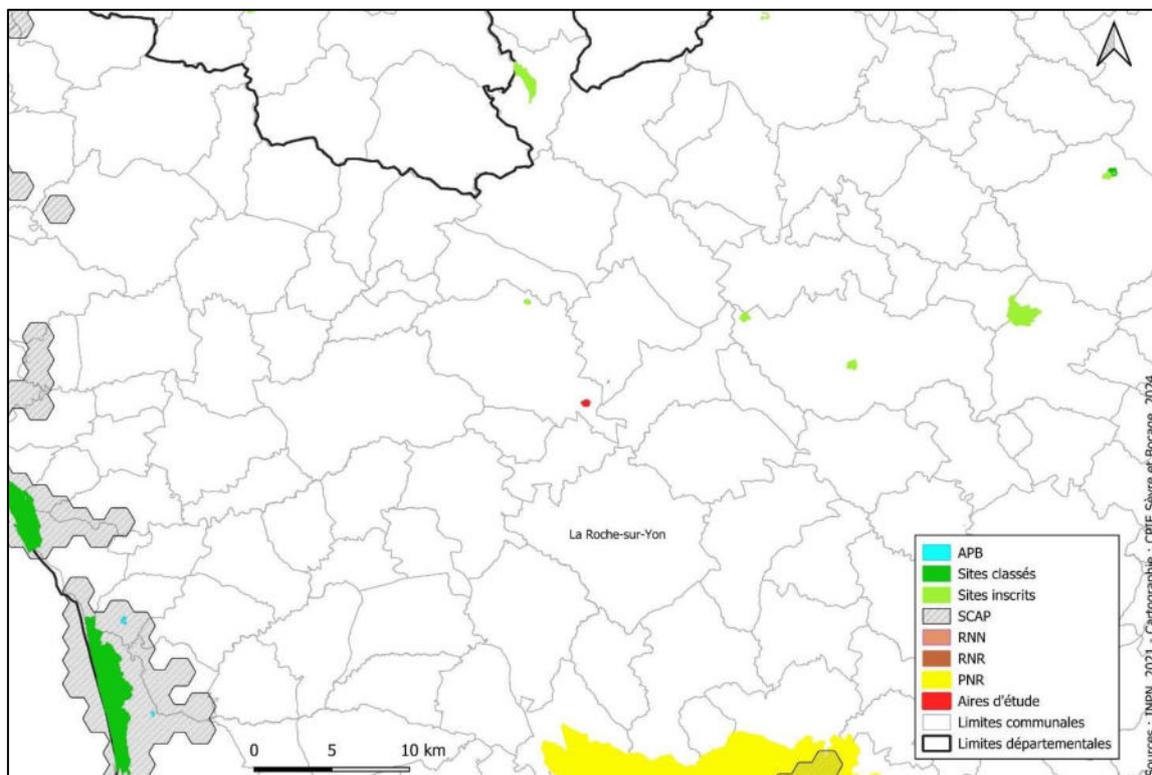


Figure 7 : APB, sites classés, inscrits, zonages SCAP, Réserves et Parcs naturels

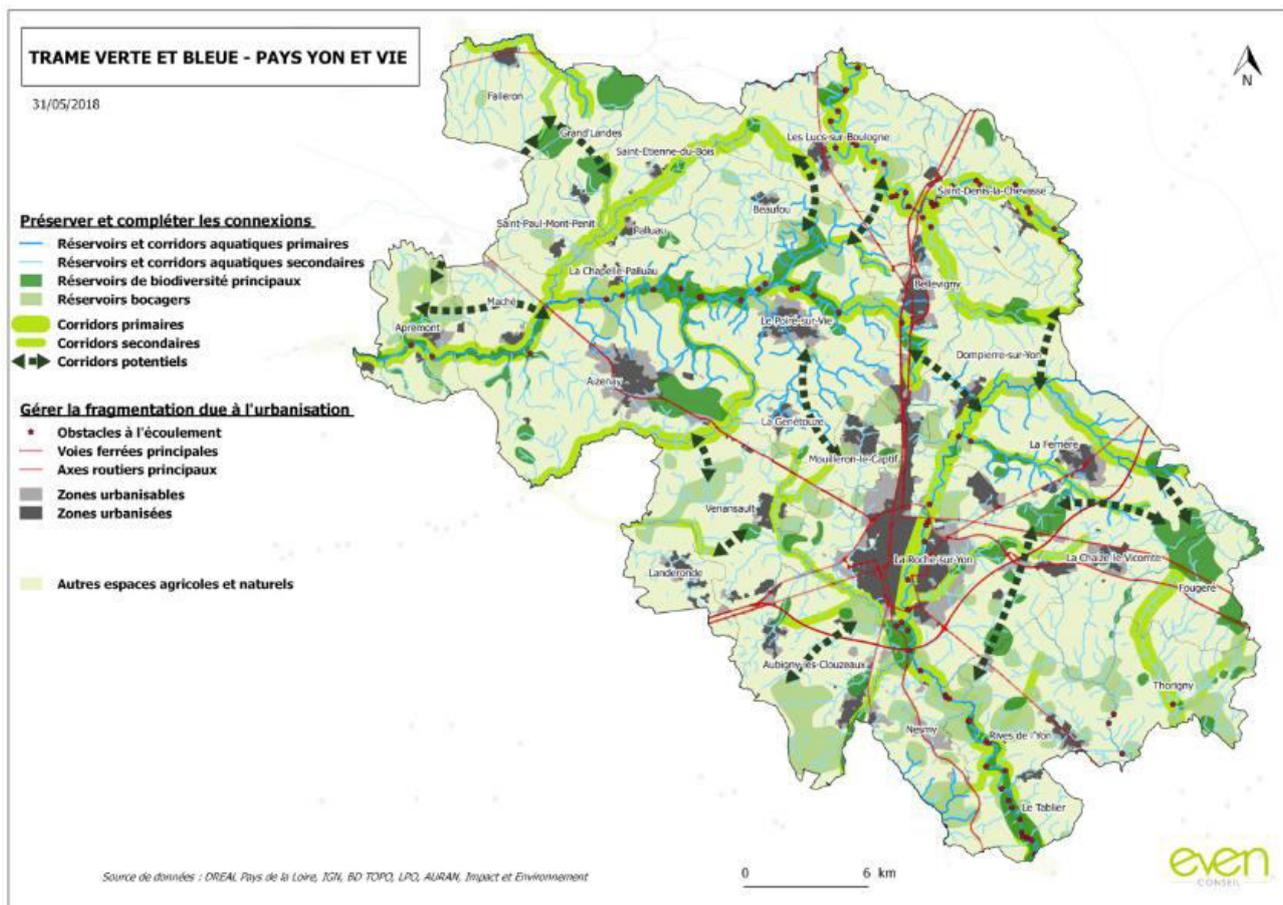


Figure 9 : Trame verte et bleue du SCOT du Pays Yon et Vie

2.2.2. Les données bibliographiques

857 espèces sont déjà connues sur la commune du Poiré-sur-Vie (Biodiv/Pays de la Loire, 2024), révélant ainsi la présence d'espèces protégées et patrimoniales pouvant fréquenter le site d'étude.

Plusieurs espèces protégées appartiennent au groupe des oiseaux notamment. Chez les mammifères, les données d'espèces protégées concernent l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*), le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*), le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et la Genette commune (*Genetta genetta*). Plusieurs reptiles et amphibiens sont également présents sur le Poiré-sur-Vie : la Vipère aspic (*Vipera aspis*), le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*), la Rainette verte (*Hyla arborea*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), ... Enfin, deux espèces d'insectes règlementées sont actuellement connues à savoir le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*).

Pour la flore, 310 plantes sont connues sur la commune du Poiré-sur-Vie (eCalluna, 2024).

Parmi celles-ci, trois sont protégées : le Fluteau nageant (*Luronium natans*), la Pulicaria commune (*Pulicaria vulgaris*) et la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*). Trois espèces, en plus du Fluteau nageant, sont menacées : l'Anthémis fétide (*Anthemis cotula*), le Gypsophile des murailles (*Gypsophila muralis*) et la Ludwigie des marais (*Ludwigia palustris*). Enfin, 8 espèces invasives avérées et potentielles sont également déjà connues sur le territoire.

Une attention particulière a été apportée à la recherche de ces espèces lors de la réalisation des inventaires.

2.2.3. Les habitats naturels

La majorité des habitats présents sur l'aire d'étude globale sont artificiels et peu favorables à un développement optimal de la biodiversité.

La catégorie «Prairies atlantiques et subatlantiques humides – L3.41» peut être considérée comme patrimoniale, puisque la parcelle concernée abrite des tâches de communautés végétales pouvant être rattachées à un habitat dit « d'intérêt communautaire ».

Les 16 habitats identifiés sur le site selon la codification LUNIS sont présentés dans le tableau 7, localisés sur la figure 10, puis décrits.

Tableau 7 : Habitats naturels relevés sur le secteur d'étude

	CODE LUNIS	Habitat d'intérêt communautaire	Occupation sur l'AFR
EAUX DE SURFACE CONTINENTALES			
Lacs, étangs et mares européennes permanentes	E1.3		616 m ²
PRAIRIES			
Prairies améliorées sèches ou humides	F2.61		1161 m ²
Peu ou pas de peulies surfaces	F2.65		1154 m ²
Prairies atlantiques et subatlantiques humides	F3.41	6410.6	6513 m ²
Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées	F5.13		3375 m ²
LANDES, FOURRÉS ET TOUNDRAS			
Fourrés tempérés	F5.1		1189 m ²
Ronciers	F5.131		2687 m ²
Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix	F9.2		369 m ²
Faies d'espèces indigènes (partiellement) gérées	FA.2		67 m ²
Faies d'espèces indigènes (rien) en espèces	FA.3		5355 m ²
HABITATS AGRICOLES, HORTICOLES ET DOMESTIQUES REÇUS IEREMENT OU REÇUMMENT CULTIVÉS			
Frches, jachères ou terres arables récemment abandonnées	I1.5		924 m ²
ZONES BÂTIES, SITES INDUSTRIELS ET AUTRES HABITATS ARTIFICIELS			
Habitats résidentiels dispersés	J2.1		213 m ²
Sites industriels, commerciaux encore en activité en zone rurale	J2.5		1906 m ²
Réseaux routiers	J4.2		7422 m ²
Décrets agricoles et horticoles solides	J6.41		5666 m ²
COMPLEXES D'HABITATS			
Jardins domestiques des villages et des périphéries urbaines	X2.5		3425 m ²

- Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
- Habitats EUNIS
- C1.3 : Lacs, étangs et mares eutrophes permanents
 - C1.3 X F9.2 : Lacs, étangs et mares eutrophes permanents X Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix
 - E2.61 : Prairies améliorées sèches ou humides
 - E2.65 : Pelouses de petites surfaces
 - E3.41 : Prairies atlantiques et subatlantiques humides
 - E5.13 : Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées
 - F3.1 : Fourrés tempérés
 - F3.131 : Ronciers
 - FA.2 : Haies d'espèces indigènes fortement gérées
 - FA.3 : Haies d'espèces indigènes riches en espèces
 - FA.3 X F3.131 : Haies d'espèces indigènes riches en espèces X Ronciers
 - I1.5 : Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées
 - J2.1 : Habitats résidentiels dispersés
 - J2.3 : Sites industriels et commerciaux encore en activité en zone rurale
 - J4.2 : Réseaux routiers
 - J6.41 : Déchets agricoles et horticoles solides
 - X25 : Jardins domestiques des villages et des périphéries urbaines

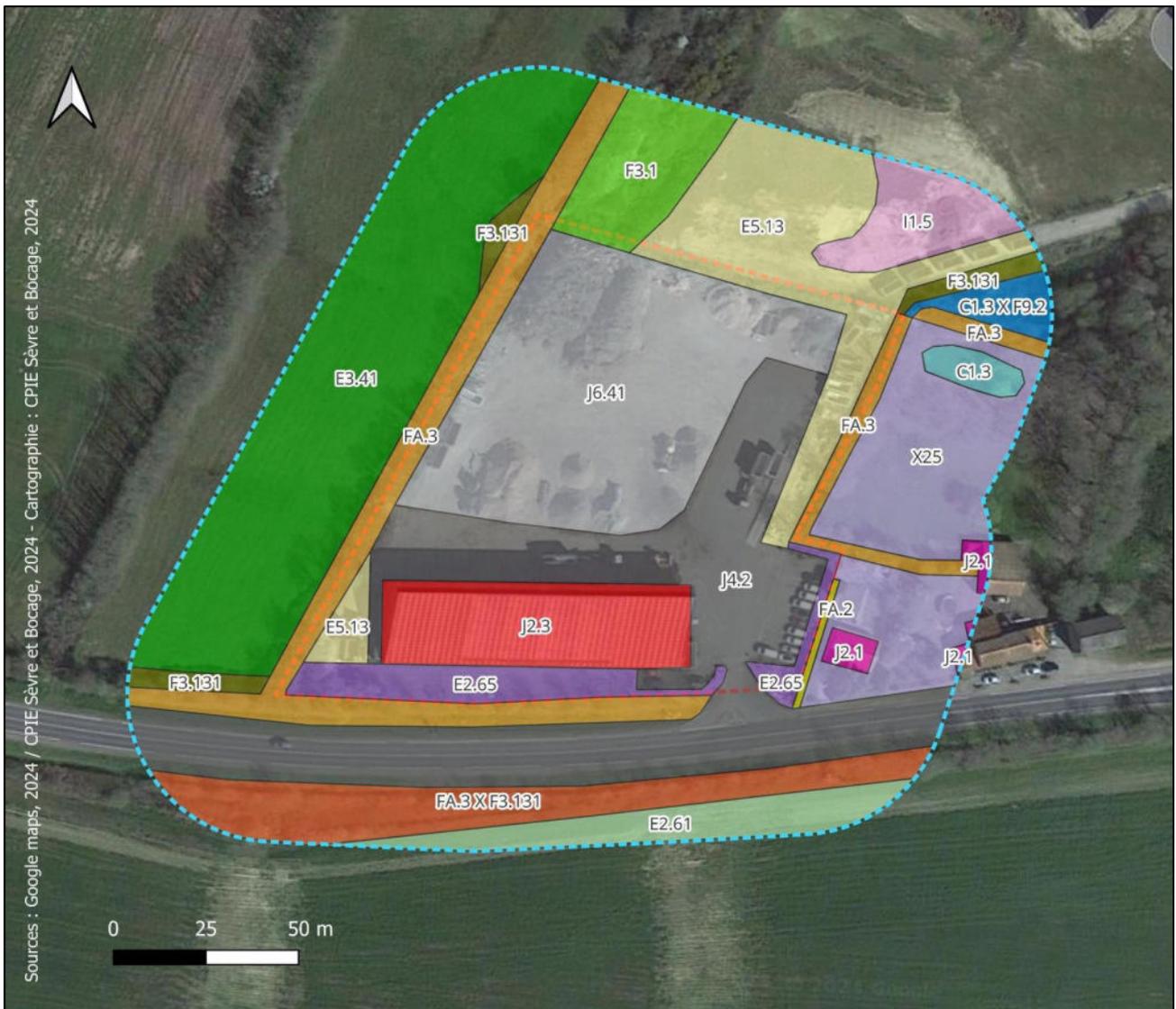
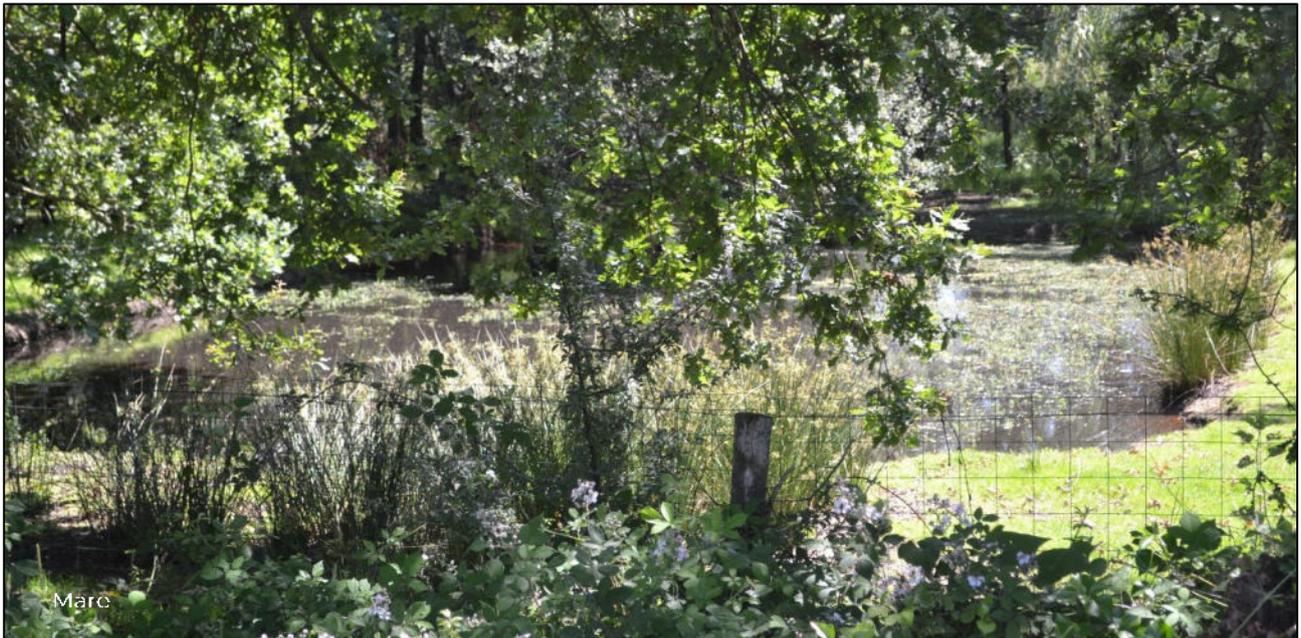


Figure 10 : Cartographie des habitats

- Lacs, étangs et mares eutrophes permanents (CI.5) – 616 m²

Cet habitat est présent au fond du jardin d'une parcelle privée, constitué d'une mare et d'un espace plus conséquent dont le niveau en eau évolue au cours de l'année. Ce dernier n'est pas accessible puisque clôturé et entouré de végétation dense mais des Saules roux (*Salix atrocinerea*) notamment, se développent dans cet habitat humide. Il est ainsi classé en mosaïque CI.5 X F9.2 sur 369 m². Bien que la mare plus petite située à côté n'ait également pu être prospectée au plus près, la présence de Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) a pu y être détectée à partir de la parcelle de Valdéfis. Ce secteur est fréquenté par des Ragondins (*Myocastor coypus*). Des crottes et des individus ont été vus et un piège était disposé au niveau du grillage entre la parcelle privée et le site de méthanisation.



- Prairies améliorées sèches ou humides (L2.6I) – 1161 m²

La prairie tout au sud de l'ALR est concernée par cet habitat. Il s'agit d'une prairie semée en Ray-grass (*Lolium* sp.) et très pauvre en espèces sauvages. Cet espace ne semble pas pâturé mais plutôt fauché.



- Pelouses de petites surfaces (L2.6b) – 1 154 m²

Les deux pelouses présentes sur le site de Valdéfis ont été classées sous cet intitulé. Il s'agit d'espaces végétalisés régulièrement entretenus par une tonte.



- Prairies atlantiques et subatlantiques humides (L.3.4I) – 6 513 m²

Lst classée dans cette catégorie la parcelle située à l'ouest du site de Valdéfis.

On y retrouve principalement des Joncs: diffus (*Juncus effusus*), agglomérés (*Juncus conglomeratus*) ou encore à fleurs aigues (*Juncus acutiflorus*), accompagnés de plantes caractéristiques de zones humides telles que la Menthe pouliot (*Mentha pulegium*), la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*) ou encore le Lycope d'Europe (*Lycopus eurpaeus*).

Il est à noter dans cette grande prairie humide gérée par de la fauche, la présence de tâches d'un cortège d'espèces pouvant être rapproché de l'habitat d'intérêt communautaire « Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques – 6410-6 » constitué ici du Jonc à fleurs aigues mais également du Cirse découpé (*Cirsium dissectum*), du Carvi verticillé (*Trocdaris verticillatum*) ou encore de la Scorzonère humble (*Scorzonera humilis*).



- Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées (L5.13)
= 3,3/5 m²

Cet habitat est présent majoritairement au nord de la limite nord de l'ALI. Il semble s'agir d'un espace de stockage de terres et de matériaux appartenant à l'usine de méthanisation. Ainsi, le sol est régulièrement remanié et quelques plantes sauvages s'y développent lorsque l'espace n'est plus fréquenté. On y retrouve des espèces pionnières rudérales telles que le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), la Picride fausse vipérine (*Helminthotheca echioides*), la Morelle noire (*Solanum nigrum*) ou encore l'Ortie (*Urtica dioica*).



- Fourrés tempérés (F3.1) – 1189 m²

Un immense et dense fourré se développe au nord de Valdéfis. Il est dominé par la Ronce (*Rubus* sp.) et le Saule roux, accompagnés du Tremble (*Populus tremula*) ou encore de l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*). Cette formation est impénétrable mais pourrait être humide à sa base au vu de son environnement proche.



- Ronciers (F3.131) – 2 687 m²

Plusieurs ronciers se développent spontanément sur l'ensemble du site d'étude, et principalement en bordure de haies.

La haie bordant la route départementale par le sud étant très enroncée, elle a d'ailleurs été classée en mosaïque de ces deux habitats (F3.131 x FA.3) sur 2 168 m².



- Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix (F9.2) – 369 m²

Cet habitat a été noté en mosaïque au niveau du grand point d'eau au nord-est de Valdéfis. Il s'agit de Saules roux qui se développent dans une zone plus ou moins en eau selon la saison.



- Haies d'espèces indigènes fortement gérées (I-A.2) – 67 m²

Il s'agit ici d'une haie constituées d'essences locales mais récemment plantée. Elle est présente en limite est de Valdéfis, le long de la zone de parking.



- Haies d'espèces indigènes riches en espèces (I-A.3) – 5 355 m²

Ces formations sont présentes localement en périphérie de parcelles. De nombreuses essences locales y sont présentes telles que : le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le Merisier (*Prunus avium*)... On peut parfois y rencontrer le Fragon (*Ruscus aculeatus*) qui témoigne de leur ancienneté. Les haies présentes sont majoritairement de type multi-strates et contiennent parfois de très vieux arbres. Elles ont également une fonction corridor non négligeable, en particulier pour les reptiles.



- Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (I1.5) – 924 m²

Cet espace est présent sur le site de méthanisation. Il s'agit des pentes de la zone de stockage régulièrement remaniée en son sommet. Il semble que cet habitat se soit progressivement développé suite à la création de cette butte de terre, dans un premier temps colonisée par de l'habitat L5.13. On y retrouve aujourd'hui des Rumex (*Rumex* sp.), des Picrides (*Picris* sp.), de la Carotte sauvage (*Daucus carota*), de la Marguerite (*Leucanthemum* sp.) ou encore de la Houllque laineuse (*Holcus lanatus*) par exemple.



Friche spontanée à flanc de terrib

- Habitats résidentiels dispersés (J2.1) – 213 m²

Les parcelles jouxtant le site de Valdéfis par l'est sont occupées par des habitations anciennes privées.



Habitations

- Sites industriels et commerciaux encore en activité en zone rurale (J2.5) – 1 906 m²

Cet unique bâtiment concentre les infrastructures nécessaires à l'activité de l'entreprise Valdéfis : une zone de stockage des produits, un atelier, les bureaux administratifs, ...



- Réseaux routiers (J4.2) – 7 422 m²

Une partie du site est recouverte d'enrobé et plus fréquentée que le reste du site par les engins, camions de transport ou encore véhicules légers.

En dehors de Valdéfis, on retrouve cet habitat matérialisant la route départementale.



- Déchets agricoles et horticoles solides (J6.4I) – 5 666 m²

Cet espace est dédié au stockage des matériaux en attente ou en cours de traitement. Il s'agit de tas de palettes, de troncs, de branches, de déchets de tonte, de broyat, de déchets végétaux, ...



- Jardins domestiques des villages et des périphéries urbaines (X25) – 3 425 m²

Il s'agit ici des jardins privés associés aux bâtiments voisins de Valdéfis.



2.2.3. La flore

Pour la flore, **160 espèces** ont été recensées sur l'ensemble de la zone prospectée, soit **121 sur le site de Valdéfis** et **123 sur le périmètre élargi. Aucune de ces plantes n'est protégée ni patrimoniale.**

Seule le **Fragon** est inscrite à l'annexe V de la Directive Habitats Faune Flore faisant d'elle une « espèce d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion », ce qui n'est pas le cas en Vendée (*Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992*). Cette plante est présente dans les pieds des haies les plus anciennes.

Par contre, neuf espèces observées sont inscrites sur la liste des espèces invasives en Pays de la Loire (Dortel, 2023). Deux sont classées en « Invasives avérées », quatre sont classées en « Potentiellement invasives » et les trois dernières en espèces « A surveiller » (cf. tab. 8).

Tableau 8 : Liste des espèces invasives

Liste des abréviations citées dans le tableau :

IA /Si : Plante portant atteinte à la biodiversité avec impacts économiques

IA2i : Plante portant atteinte à la santé humaine

IP2 : Invasive uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche

IPs : Plante naturalisée ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels

AS2 : Plante invasive avérée uniquement en milieu fortement influencé par l'homme et dont le caractère envahissant en milieu naturel n'est pas connu ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche

ASs : Plante n'étant pas considérée comme invasive dans la région, mais connue comme telle dans des régions à climat proche

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	INVASIVES PDI	AFI	AFR
<i>Albizia julibrissin</i>	Aloïzia	ASs	X	
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David	IP2	X	X
<i>Datura stramonium</i>	Datura	IA2i	X	X
<i>Frigeron canadensis</i>	Érigéron du Canada	IP2	X	X
<i>Frigeron floribundus</i>	Érigéron très fleuri	AS2		X
<i>Myriophyllum aquaticum</i>	Myriophylle du Brésil	IA /Si		X
<i>Panicum dichotomiflorum</i>	Panic à tours dichotomes	AS2	X	
<i>Phytolacca americana</i>	Phytolaque d'Amérique	IPs	X	
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier palme	IPs	X	

Parmi toutes ces espèces, le **Myriophylle du Brésil** est la plus problématique. Pour le moment, elle ne semble présente que dans la petite mare de la parcelle privée située en limite est de Valdéfis, mais pourrait facilement être fragmentée et transportée dans le point d'eau voisin par les ragondins notamment. Toutefois, ces points d'eau sont isolés du réseau hydrographique et l'espèce ne présente pas une menace immédiate pour l'environnement proche.

Le **Datura** (*Datura stramonium*), en revanche, est classée comme plante portant atteinte à la santé humaine et, comme toute plante annuelle, se multiplie facilement par graines. Elle est majoritairement présente au nord de Valdéfis, dans la zone de dépôts de l'usine de méthanisation, mais quelques pieds ont colonisé le talus en limite de propriétés.

C'est d'ailleurs dans ce même secteur que le **Buddleia** (*Buddleja davidii*), le **Phytolaque** (*Phytolacca americana*) et le **Laurier palme** (*Prunus laurocerasus*) ont été notés. Ce dernier ayant vraisemblablement été apporté dans un tas de végétaux arrachés et s'étant réinstallé à sa mise en contact avec le talus. De même que l'**Albizia** (*Aibizia julibrissin*) dont une graine a pu être apportée lors d'un arrivage de végétaux.

Les autres espèces sont présentes de façon disséminée sur l'ensemble du site prospecté, notamment les Ligériens dont de nombreux pieds ont colonisé les espaces anthropisés qui se végétalisent spontanément.



Sur le site de Valdéfis, les espèces inventoriées ont été quasi-exclusivement rencontrées en périphérie (dans les haies est et ouest, les pelouses sud-est et sud, le talus nord et le fossé ouest. Le cœur de la parcelle étant très artificialisé et/ou régulièrement remanié, très peu de plantes sauvages peuvent s'y développer.

La liste complète des plantes observées sur le site est présentée dans le tableau 25 en annexe I de ce document.

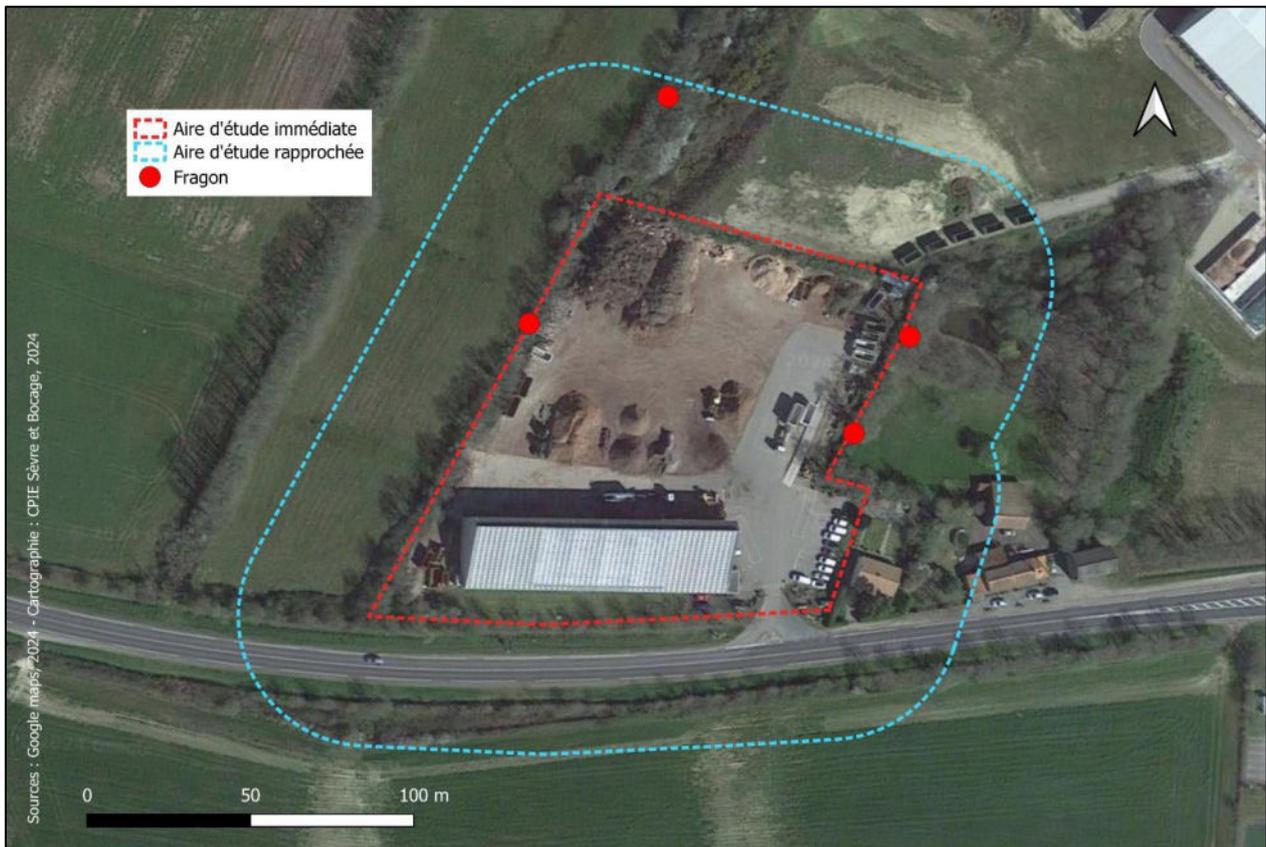


Figure 11 : Localisation des haies présentant du Fragon

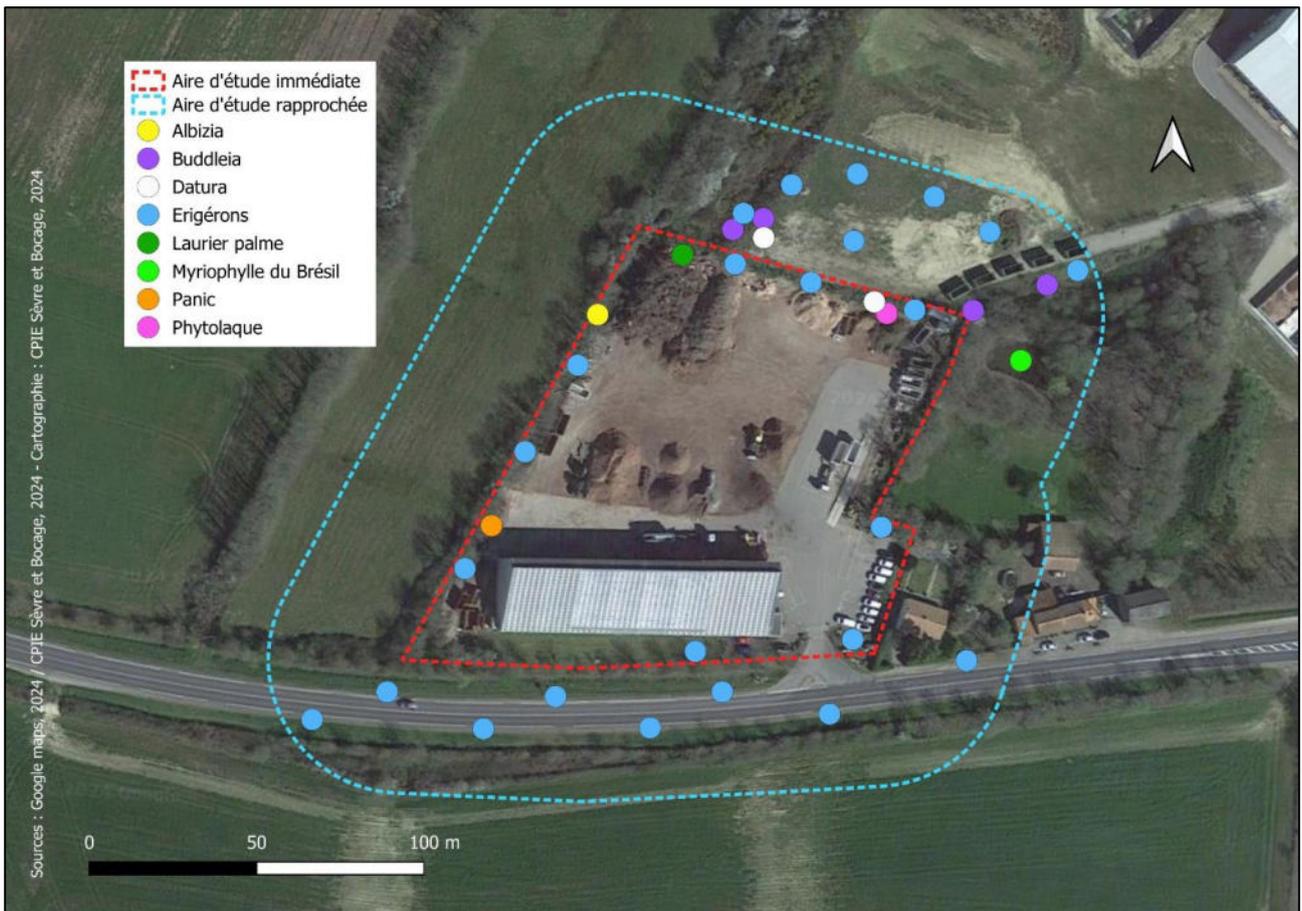


Figure 12 : Localisation des espèces végétales invasives

2.2.4. La faune

L'ensemble de la zone étudiée comprend **92 espèces animales** dont **29 espèces réglementées**. Sur le site même de Valdéfis, **59 espèces** sont recensées dont **20 espèces protégées**, appartenant aux groupes des amphibiens, reptiles, chiroptères et oiseaux.

Par ailleurs, cette liste comprend **14 espèces patrimoniales** car soit protégées, inscrites sur des listes rouges et/ou classées comme espèces déterminantes ZNIEFF comme expliqué précédemment (cf. tab. 9).

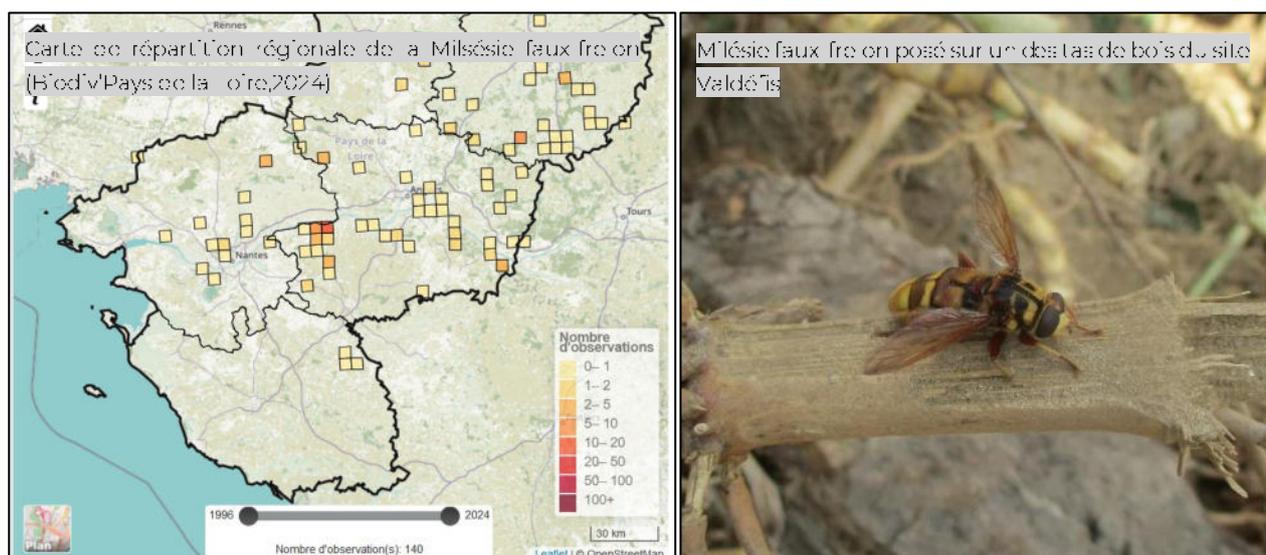
L'ensemble des espèces faunistiques relevées et leurs statuts sont donnés en Annexe 2.

Tableau 9 : Richesse spécifique pour les différents groupes faunistiques inventoriés

GROUPES SYSTEMATIQUES INVENTORIES	NOMBRE D'ESPECES CONTACTEES		NOMBRE D'ESPECES PATRIMONIALES	
	ACI	ACR	ACI	ACR
Orthoptères	4	19	0	0
Odonates	0	5	0	0
Lépidoptères	8	12	0	0
Coléoptères	0	4	0	0
Autres invertébrés	5	8	1	0
Oiseaux	10	17	2	2
Amphibiens	2	2	2	2
Reptiles	2	1	2	1
Mammifères terrestres	5	7	0	1
Chiroptères	7	2	5	0
TOTAL	59	75	12	6

A – Invertébrés

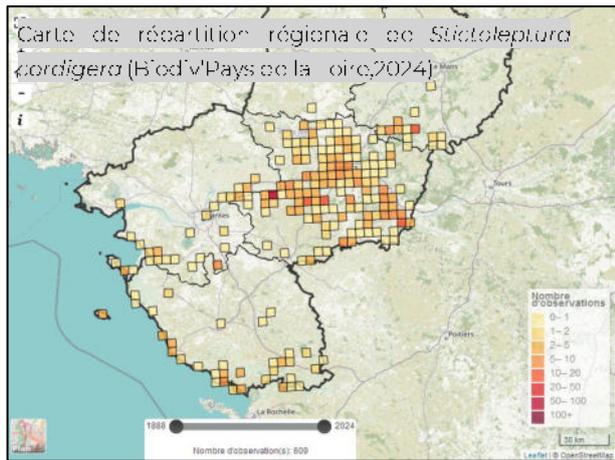
50 espèces d'invertébrés ont été inventoriées ; une seule espèce est considérée comme patrimoniale, mais avec un faible enjeu car non réglementée : **la Milésie faux-frelon (*Milesia crabroniformis*)**, espèce ZNIEFF en Pays de la Loire.



- Les Coléoptères

Les relevés ont mis en évidence la présence de seulement **4 espèces de Coléoptères**. Aucune n'est réglementée ou patrimoniale.

Seule la Lepture de cœur (*Stictoleptura cordigera*), apparaît comme peu mentionnée en Vendée. Elle a été observée sur la parcelle appartenant au site de méthanisation.



Il n'a pas été détecté la présence d'arbres présentant des indices de présence de Coléoptères saproxyliques patrimoniaux.

- Les Orthoptères

Sur le site d'étude, le nombre d'orthoptères s'élève à **19 espèces**. Cette diversité est plutôt intéressante. La prairie humide accueille la plus grande diversité (15 espèces). Toutes ces espèces sont très communes à assez commune sur le département (Létard, 2021). Dans cette dernière catégorie, on y trouve le Méconème fragile (*Meconema meridionale*) observé dans la parcelle humide et le Criquet italien (*Calliptamus italicus*) présent sur la parcelle appartenant au site de méthanisation. Aucune espèce d'orthoptères n'est protégée en Vendée.

Sur le site de Valdéfis, 4 espèces seulement ont été détectées, toutes très communes sur le département.

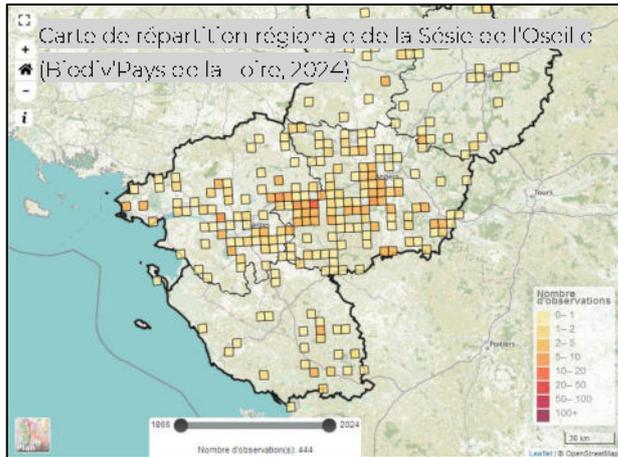


- Les Odonates

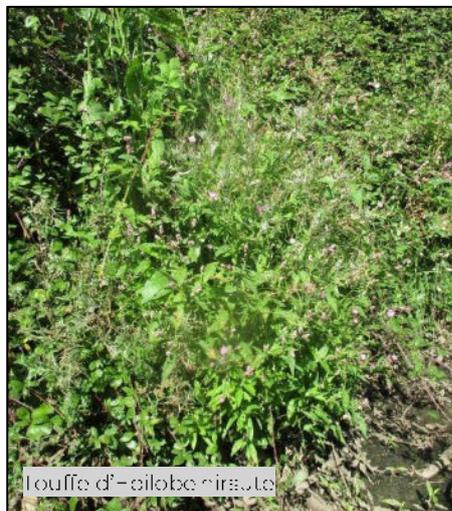
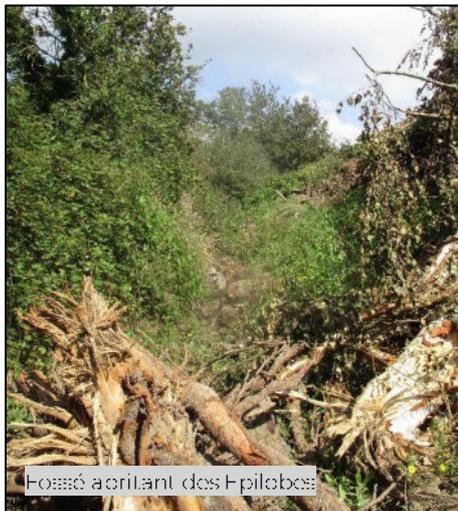
Les prospections ont permis de détecter la présence de **3 espèces de libellules**, en phase imago et en dispersion. Aucune n'a été observée sur le site de Valdéfis et aucune n'est protégée.

- Les Lépidoptères

Ce groupe faunistique compte **13 espèces** dans l'espace étudié. La plupart des espèces rencontrées sont très communes et ne font pas l'objet d'une réglementation particulière. Seule la Sésie de l'Oseille (*Pyropteron chrysidiforme*) est un peu moins commune en Vendée.



La présence du Sphinx de l'Epilobe (*Proserpinus proserpina*), un hétérocère réglementé, n'a pas été détectée ici malgré la présence de plantes hôtes potentielles. Des secteurs à Epilobes (*Epilobium* sp.) ont en effet été relevés, notamment dans les fossés bordant le site de Valdéfis et sur la parcelle humide.



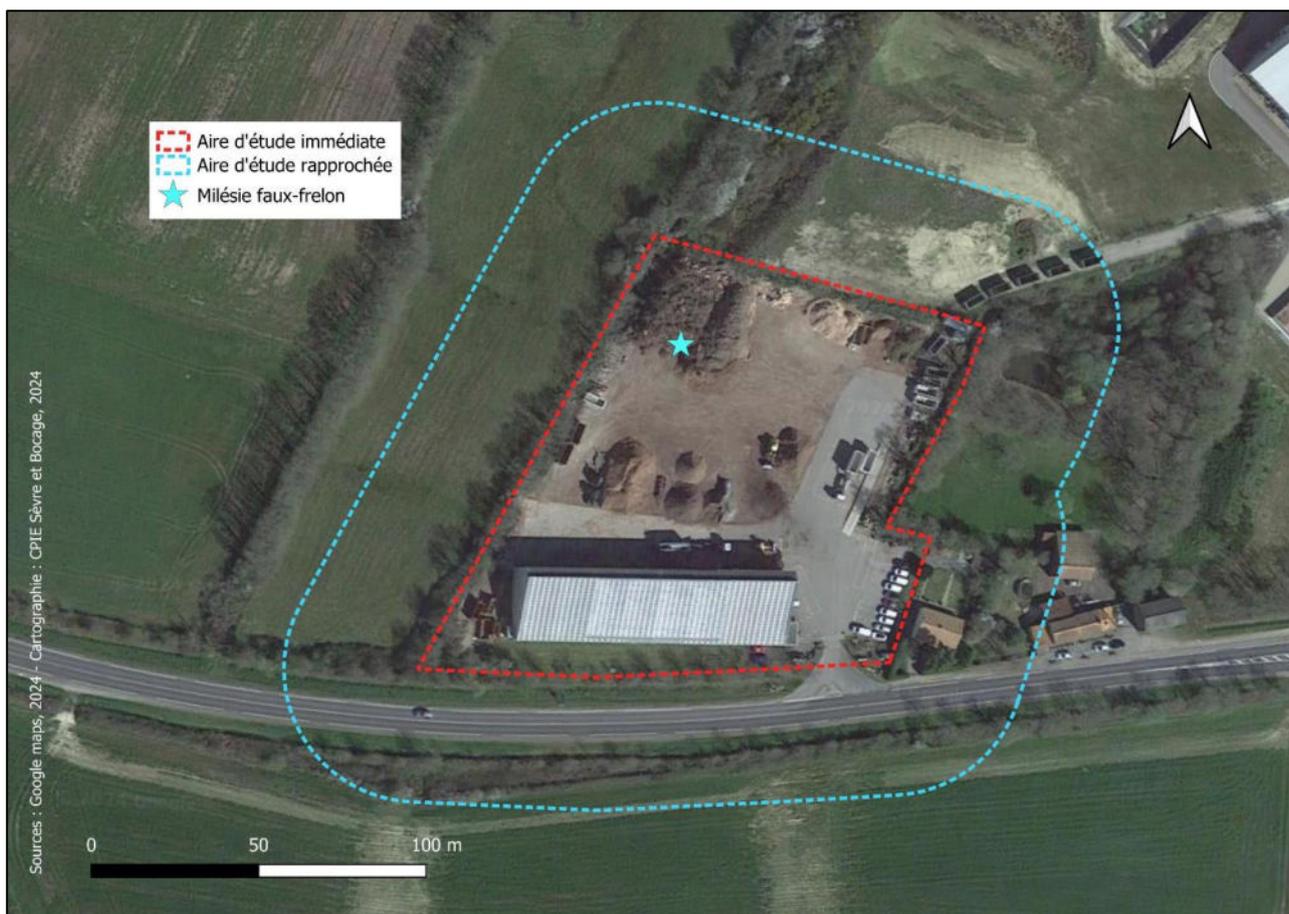


Figure 13 : Localisation des invertébrés patrimoniaux

B – Amphibiens

Comme indiqué dans la partie méthodologie, la période d'inventaire imposée par l'arrêté de mise en demeure n'a pas permis d'étudier précisément le statut biologique de certaines espèces d'amphibiens dans la mesure où les inventaires ont débuté en juillet. Les prospections ne comprennent donc pas de passage de nuit à la recherche d'adultes reproducteurs.

Néanmoins, deux espèces de grenouilles ont pu être détectées, dont plusieurs individus immatures pour chacune d'elles. Ceci suggère une reproduction dans un environnement proche. Sur le site de Valdéfis, la reproduction n'est sans doute possible que pour le groupe des grenouilles vertes *Pelophylax sp.* Effectivement le site est bordé de fossés en pied de haies qui se trouvaient encore en eau en juillet ; la météo ayant été particulièrement pluvieuse cette année. Ce type de milieux est tout à fait acceptable pour les *Pelophylax* qui sont en général très peu exigeants sur leur site de ponte. Notons cependant que l'espace est parfois chargé de matériaux de bois qui viennent à tomber des stocks situés à proximité. Une vigilance pourrait être portée sur ce point afin d'éviter l'encombrement des fossés en eau.

D'autres individus appartenant au genre *Pelophylax* ont été vus. Ce genre est complexe à l'identification sur le terrain et présente des espèces très communes comme la Grenouille rieuse et d'autres nettement moins connues. Les amphibiens sont toutefois tous protégés et leur site de reproduction l'est également. La localisation de cette espèce est donc également indiquée sur la carte 14 sans que sa patrimonialité soit évidente.



Des jeunes **Rainettes vertes** (*Hyla arborea*) ont été observées en dispersion dans les ronciers de la parcelle humide et des individus ont été entendus à chacun des passages d'inventaires. Leur localisation est précisée sur la carte 14 car cette espèce est considérée comme patrimoniale. Elle est en effet protégée mais aussi considérée comme "quasi-menacée" en France, espèce déterminantes ZNIEFF et la priorité régionale pour la conservation de ses populations est de niveau "modéré".



Tableau 10 : Liste des espèces patrimoniales d'Amphibiens observées

Liste des abréviations utilisées

DHFF : Directive européenne habitat faune flore

LR : Liste Rouge France

LRPDI : Liste Rouge Régionale des Pays de la Loire // C: créoccupation mineure, NI: quasi menacée, VU: Vulnérable, EN: En danger d'extinction

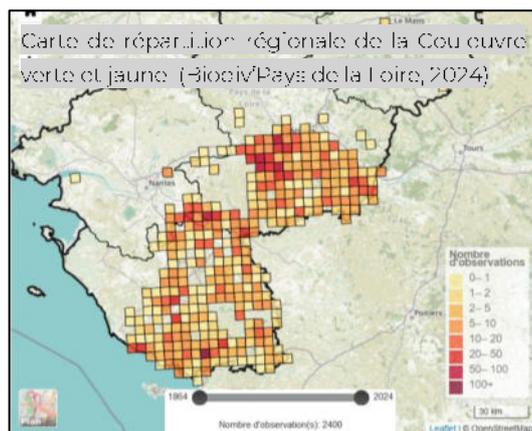
Décl. Znieff PDI : Liste des espèces déterminantes de Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique en Pays de la Loire (2018)

NOM VERNACULAIRE	NOM LATIN	DHFF	PROTECTION NATIONALE	LR	LRPDI	RESPONSABILITE REGIONALE	DET. ZNIEFF PDI	A-FI	A-FR
Groupe des Grenouilles vertes	<i>Pelophylax sp</i>		X					X	X
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Annexe IV	X	NI	IC	Modéré	X	X	X

C - Reptiles

A l'occasion des prospections à vue le long des transects cibles, **2 espèces de reptiles** ont été repérées, toutes patrimoniales mais à des degrés divers. Le relevé des plaques n'a rien donné sur les passages de terrain.

La **Couleuvre verte et jaune** (*Hierophis viridiflavus*) a été repérée sur le site de l'entreprise par la présence d'un jeune vu près du bâtiment d'accueil. Ceci suggère une dispersion au moins jusque dans l'espace de l'entreprise. La répartition régionale de cette espèce est concentrée en Maine-et-Loire et Vendée, la Loire étant historiquement sa limite de répartition. Elle n'est pas présente sur l'ensemble de la Vendée, mais relativement commune en contexte bocager. Elle est ainsi absente du quart nord-ouest du département et le site d'étude s'en trouve juste à la limite.



Notons aussi que les couleuvres sont amenées à se déplacer, plus que les lézards, pour s'alimenter dans les haies, mais aussi dans les prairies à la recherche de micromammifères, ainsi que sur d'autres axes qui peuvent être fréquentés par des véhicules susceptibles de les percuter.

Chez les lézards, il a été noté la présence du **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*). Cette espèce fréquente des milieux très variés, s'accommodant parfois de conditions d'habitats très artificialisées. Il a été régulièrement observé sur le site de Valdéfis, dont plusieurs jeunes.

Tableau 11 : Liste des espèces patrimoniales de Reptiles observées

Liste des abréviations utilisées

DHFF : Directive européenne habitat faune flore

LR : Liste Rouge France

LR PID : Liste Rouge Régionale des Pays de la Loire // LC : préoccupation mineure, N : quasi menacé, VU : Vulnérable, EN : En danger d'extinction

Décl. Znieff PID : Liste des espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique en Pays de la Loire (2018)

NOM VERNACULAIRE	NOM LATIN	DHFF	PROTECTION NATIONALE	LR	LR PID	RESPONSABILITE REGIONALE	DET. / ZNIEFF PID	AFI	AFR
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Annexe IV	X	LC	LC	Mineure	X	X	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	X	LC	LC	Mineure		X	X

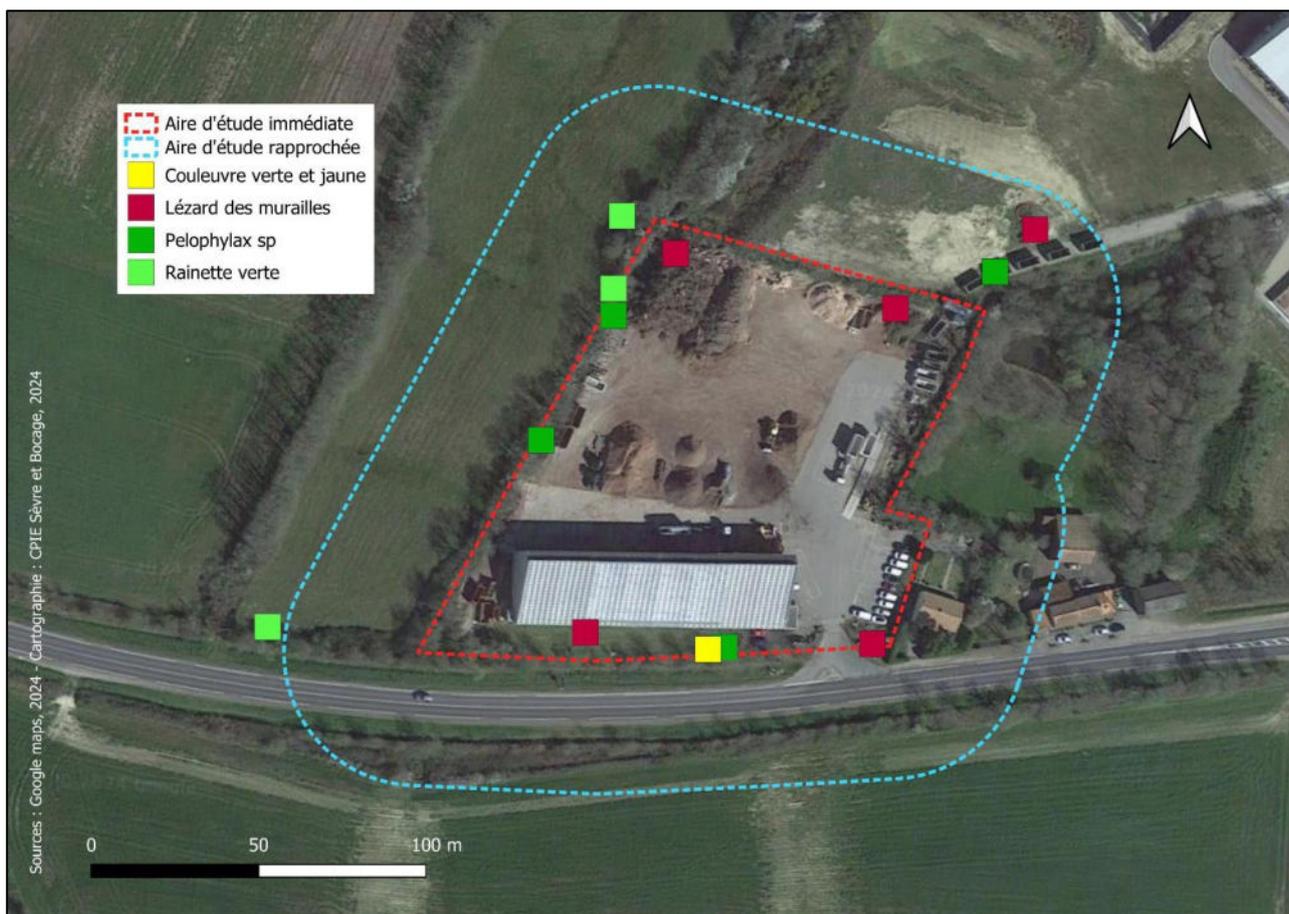


Figure 14 : Localisation des amphibiens et reptiles patrimoniaux

D – Oiseaux

Les relevés ont permis de déceler la présence de **22 espèces d'oiseaux**. Parmi elles, 18 espèces sont protégées en France et 3 sont considérées comme **patrimoniales** en raison de leur classement dans des listes rouges régionales et nationales.

Dix espèces sont présentes sur le site de Valdéfis dont 9 sont protégées. Toutes ne sont sans doute pas nicheuses sur le site. Bien que la période d'inventaire n'a pas été adéquate pour relever les comportements de nidification, quelques-unes pourraient y établir leur nid, ou sont effectivement nicheuses : Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) et Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) pour les espèces remarquables, mais aussi Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*) ou encore Mésange charbonnière (*Parus major*). Cette liste est disponible en annexe 2.

Tableau 12 : Liste des espèces patrimoniales des Oiseaux observées

Liste des abréviations utilisées

DD : Directive européenne oiseaux

FR : Liste Rouge France

FR-PD : Liste Rouge Régionale des Pays de la Loire // LC : préoccupation mineure, N : quasi menacée, VU : Vulnérable, EN : En danger d'extinction

Décl. Znieff PD : Liste des espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique en Pays de la Loire (2018)

NOM VERNACULAIRE	NOM LATIN	DO	PROTECTION NATIONALE	IRPNICIEURS	IRPIDI NICIEURS	RESPONSABILITE REGIONALE	DET/NIETT	STATUT BIOLOGIQUE	AH1	AH2
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		X	VU (Nicheur)	NI	Élevée		Reproduction possible	X	
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>		X	VU (Nicheur)	IC	Très élevée		Reproduction possible		X
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>		X	VU (Nicheur)	NI	Élevée		Reproduction possible	X	X

La **Cisticole des joncs** (*Cisticola juncidis*) est une autre espèce dont la responsabilité régionale est très élevée. Ici, elle niche potentiellement dans la zone dense entre le site de méthanisation et la parcelle humide où des saules y poussent abondamment, mais elle n'a été détectée que lors du passage de juillet.

Chardonneret élégant et **Verdier d'Europe** sont des petits passereaux nichant dans les haies et petits fourrés. Ces oiseaux granivores et insectivores (pour le nourrissage des jeunes) fréquentent les parcelles en prairies à la recherche de leur nourriture. Le Verdier est le plus menacé avec un déclin estimé à -79% en Pays de la Loire (Marchadour et al., 2025). Ils ont été aperçus entre autres, dans les haies délimitant le site de Valdéfis. Leur nidification reste possible dans certains linéaires mais n'a pas pu être vérifiée cette année.

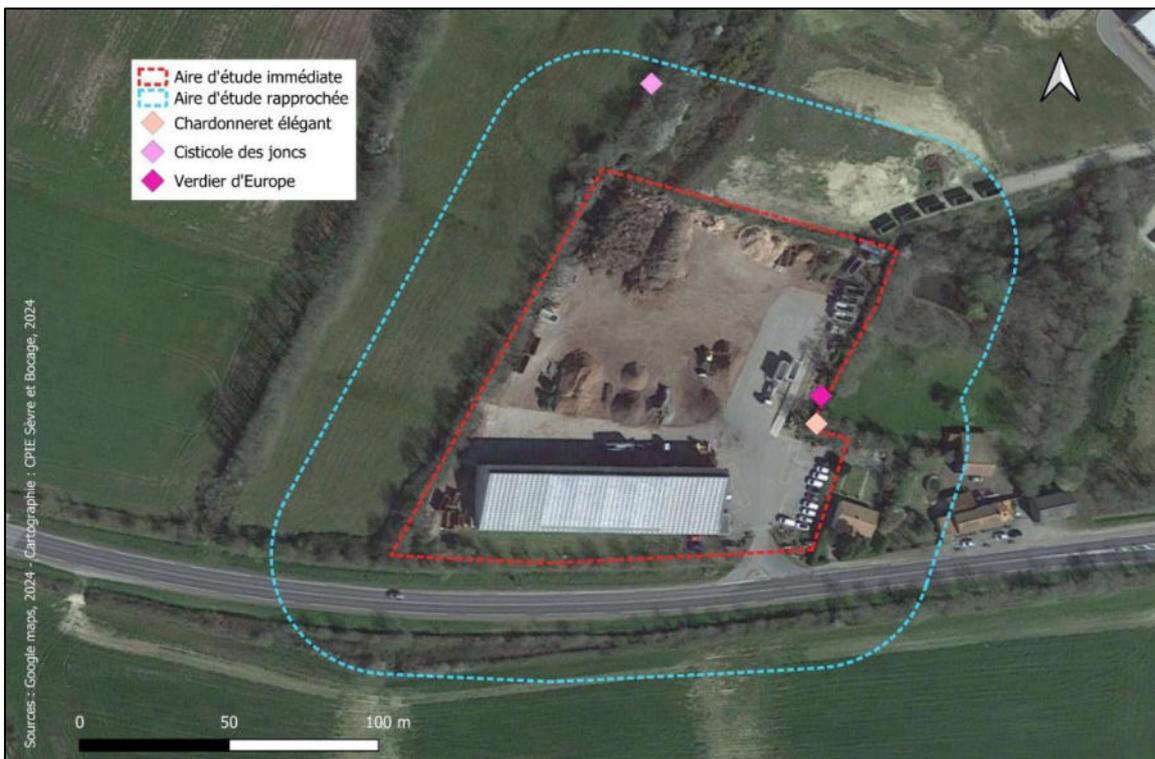


Figure 15 : Localisation des oiseaux patrimoniaux

E – Mammifères terrestres

Huit espèces de mammifères terrestres ont été inventoriées sur l'ensemble de l'aire d'étude. On y trouve essentiellement des espèces communes et une espèce considérée comme patrimoniale, le **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*). Le niveau de responsabilité de la région pour la conservation de l'espèce est élevé. L'espèce est inscrite dans la liste des espèces déterminantes ZNIEFF, mais aussi et surtout désormais classée comme "vulnérable" à l'échelle des Pays de la Loire et "quasi-menacée" en France. La

tendance d'évolution des populations est à la baisse. Des indices de présence ont été vus sur la zone dénudée et meuble du site de méthanisation, ainsi que le long d'une haie de la parcelle humide. Il pourrait fréquenter le site de Valdéfis mais simplement en passage.



D'autres mammifères d'ailleurs traversent sans doute le site de Valdéfis : Ragondin, Chevreuil (*Capreolus capreolus*), Blaireau (*Meles meles*) notamment dont des indices de présence ont été vus sur ou tout près du site. Comme indiqué dans la méthodologie, des traces de passages sont visibles sur certaines haies bordant Valdéfis. Ces mammifères n'ont pas de statut de protection sur le territoire national.

Tableau 13 : Liste des espèces patrimoniales de Mammifères observées

Liste des abréviations utilisées

DHFF : Directive européenne habitat faune flore

LR : Liste Rouge France

LR PDI : Liste Rouge Régionale des Pays de la Loire // C : préoccupation mineure, NI : quasi menacé, VU : Vulnérable, EN : En danger d'extinction

Décl. / nieff PDI : Liste des espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Historique en Pays de la Loire (2018)

NOM VERNACULAIRE	NOM LATIN	DHFF	PROTECTION NATIONALE	LR	LR PDI	RESPONSABILITE REGIONALE	DET./NIEFF PDI	AFI	AFR
Lapin de garenne	<i>Cyctolagus cuniculus</i>			NI	VU	Elevée	X		X



Figure 16 : Localisation des mammifères terrestres patrimoniaux

F – Chiroptères

La nuit d'enregistrement a permis de révéler la présence de 7 espèces de Chiroptères (14 qui n'ont pas pu être identifiées à l'espèce) dont 5 sont considérées comme patrimoniales (cf. tab. 14 et 15).

Un nombre important de cris sociaux de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) ont été détectés sur l'enregistreur de Valdéfis. (cf. tab. 14).

L'activité enregistrée sur le site est principalement une activité de chasse et/ou de transit actif et l'on note peu de signaux de transit passif. L'aire est donc utilisée régulièrement par ces espèces. Les niveaux d'activité peuvent être définis comme modérés à forts pour le site de Valdéfis.

Tableau 14 : Evaluation de l'activité des Chiroptères

		Niveau d'activité (référentiel vigie chiro)				
		Non applicable	Faible	Modéré	Fort	Irès fort
				POINT N°1		
NOM VERNACULAIRE	NOM LATIN	EFFECTIF BRUT	NB CONTACT / HEURE			
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	668	59,87			
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	270	24,8			
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	5	0,27			
Pipistrelle commune/Nathusius	<i>Pipistrellus pipistrellus/nathusii</i>	5	0,27			
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	8	0,45			
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	9	0,25			
Noctule sp	<i>Nyctalus sp</i>	5	0,07			
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	5	0,34			
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	2	0,22			
Oreillard so	<i>Plecotus sp</i>	2	0,22			
Murin sp	<i>Myotis sp</i>	2	0,38			
Total		975	86,47			
7 espèces + 4 espèces non identifiables		7 espèces + 4 espèces non identifiables				

L'activité est donc dominée par la Pipistrelle commune qui reste dans le département l'espèce la plus représentée, puis par la Pipistrelle de Kuhl.

Quatre autres espèces ont une activité modérée sur l'aire :

- La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) qui prospecte des zones très variées, des milieux ouverts, allées de sous-bois aux zones éclairées
- La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), espèce arboricole, chassant sur des terrains variés.
- L'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) qui affectionne les milieux ouverts, arbres isolés, parcs et jardins et zones éclairées.
- L'Oreillard roux (*Plecotus auritus*), ce qui est plus surprenant car l'espèce fréquente plus volontiers les milieux plus "naturels" et boisés.

La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) a quant à elle des niveaux d'activités faibles. Elle recherche des milieux boisés et disposant de sites aquatiques. Ses gîtes sont arboricoles (fissures et décollement d'écorces). Cette espèce est aussi typiquement migratrice.

Parmi ces 7 espèces, et bien qu'elles soient toutes protégées, seules 5 sont retenues comme étant patrimoniales en raison de leur prise en compte dans les divers documents consultés (cf chapitre 2.5). Pour les Chiroptères, il s'agit des espèces pour lesquelles le statut est défavorable sur deux échelles de territoire

(européenne, nationale ou régionale) et considérées comme déterminantes ou avec un statut défavorable en région (exemple de l'Oreillard roux uniquement sensible à l'échelle régionale).

Les recherches visuelles de gîtes potentiels ont permis simplement d'observer un chêne avec des décollements au niveau de son écorce sur le site de Valdéfis, mais sans traces de présence (guano, ...). D'autres arbres remarquables sont présents dans la haie bordant le site de Valdéfis.



Comme les fossés pour les amphibiens, une vigilance pourrait être portée lors du rangement / déplacement du matériel. Celui-ci peut à l'occasion être poussé au maximum vers la haie ce qui endommage les arbres au passage.



Tableau 15 : Liste des espèces patrimoniales de Chiroptères observées

Liste des abréviations utilisées

DHFF : Directive européenne habitat faune flore

LR : Liste Rouge France

LR PDI : Liste Rouge Régionale des Pays de la Loire // LC : préoccupation mineure, NI : quasi menacée, VU : Vulnérable, EN : En danger d'extinction

Décl. Znieff PDI : Liste des espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique en Pays de la Loire (2018)

* : Espèce prioritaire en France

NOM VERNACULAIRE	NOM LATIN	DHFF	PROTECTION NATIONALE	LR	LR PDI	RESPONSABILITE REGIONALE	DET. / ZNIEFF PDI
Sérotine commune*	<i>Hypsotis serotinus</i>	Annexe IV	X	NI	VU	Elevée	X
Noctule de Leisler*	<i>Nyctalus leisleri</i>	Annexe IV	X	NI	NI	Modérée	X
Pipistrelle de Nathusius*	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Annexe IV	X	NI	VU	Elevée	X
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe IV	X	NI	NI	Modérée	X
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Annexe IV	X	LC	NI	Mineure	

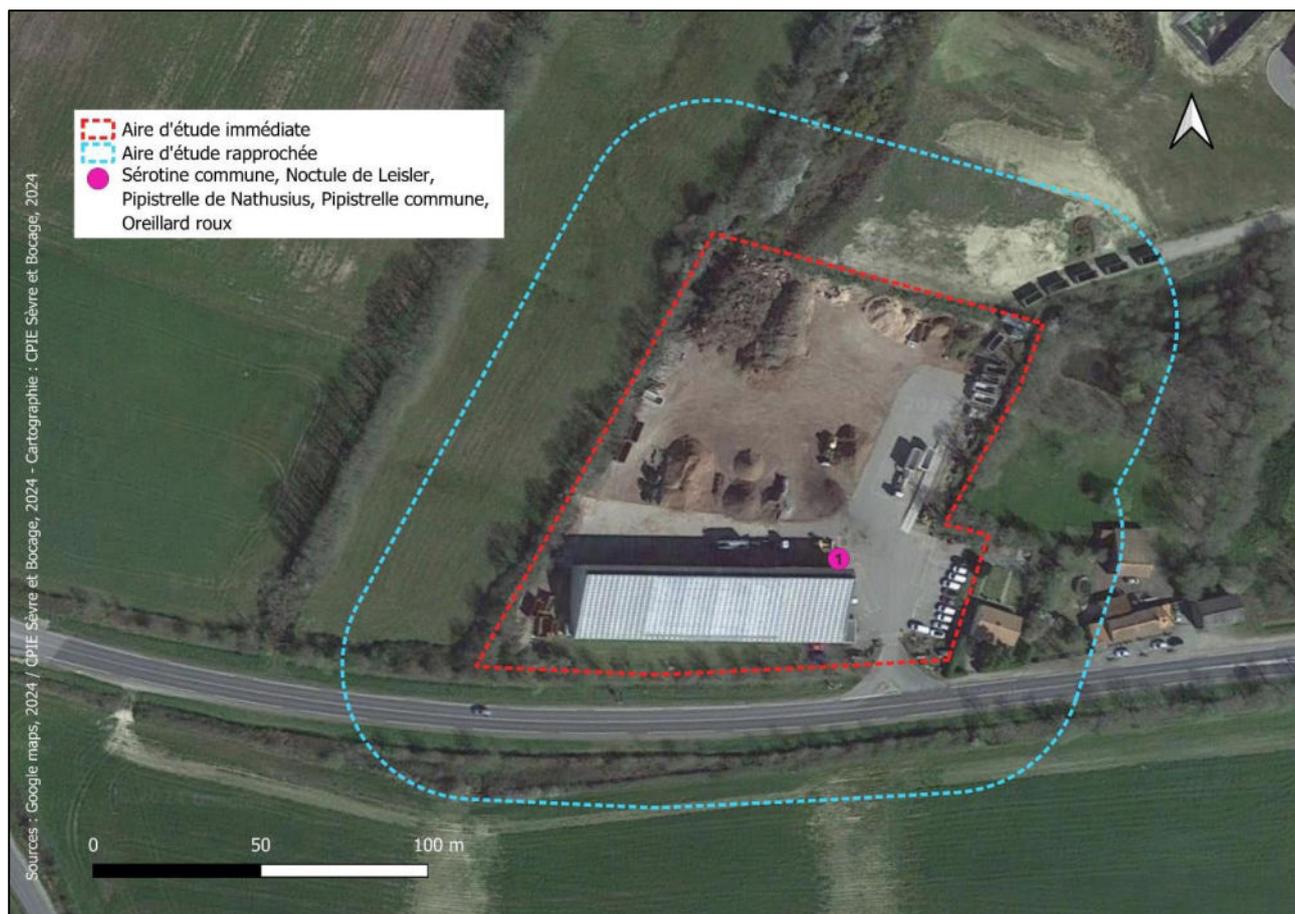


Figure 17 : Localisation des espèces patrimoniales enregistrées

2.3. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS FAUNE / FLORE / MILIEUX NATURELS

Suite aux inventaires faune-flore et aux analyses portées sur le niveau de patrimonialité des espèces et leurs interactions avec les espaces considérés, il est possible de délimiter des zones de sensibilité écologique permettant de fournir au commanditaire une cartographie avec **4 niveaux d'enjeux biologiques** : très faibles, faibles, moyens et forts (cf. fig. I8).

Les zones classées avec de **forts enjeux biologiques** correspondent à des zones écologiquement intéressantes présentant des milieux aux conditions particulières et abritant des espèces protégées et/ou de nombreuses espèces patrimoniales.

Ce sont ici certaines haies et des fourrés ainsi que la zone humide privée qui ont été placés dans ce niveau d'enjeu.

Il s'agit de haies fonctionnelles abritant des espèces protégées telles que des oiseaux (site de nidification) ou pouvant être favorables aux reptiles. Elles sont de type multi-strates, constituées de nombreuses essences d'arbres et arbustes, denses et anciennes. Elles sont très fournies en leur pied grâce à la strate herbacée mais plus particulièrement aux touffes de Fragon ou encore aux ronciers pouvant s'y entremêler.

Dans la partie nord, la haie bordant le site de Valdéfis par l'ouest se poursuit en étant accolée d'un épais fourré impénétrable.

Ces éléments servent de site de dispersion aux Rainettes vertes, sont riches en orthoptères, sont employées par les mammifères pour se déplacer d'un espace à un autre et fournissent des sites de nidification aux oiseaux.



Fourré très dense



Haie multi strates en limite ouest de Valdéfis

Les zones classées avec des **enjeux biologiques moyens** correspondent également à des zones aux conditions écologiques intéressantes, présentant moins d'espèces patrimoniales, mais avec un potentiel d'accueil certain pour la biodiversité.

Il s'agit ici de la prairie de fauche qui présente différents gradients d'humidité et qui est riche en insectes dont les orthoptères. S'ajoutent à cet espace, le talus du site de stockage côté méthanisation, également riche en insectes et assez favorable aux reptiles. Puis enfin les 3 haies restantes : celle en limite est de Valdéfis, qui est décousue bien qu'abritant de vieux arbres, celle en limite sud de Valdéfis, qui est assez jeune et celle qui borde le sud de la départementale, qui est jeune également mais accompagnée de ronciers présentant alors un potentiel d'accueil pour de la biodiversité à enjeux. Le fond des parcelles privées semblant être géré de façon extensive et présentant des habitats favorables pour la faune (mare) a été classé dans cette catégorie également.



Les zones classées avec de **faibles enjeux biologiques** sont des zones qui abritent peu d'espèces patrimoniales, mais qui ont un rôle comme aire de déplacement, site d'alimentation et potentiel de reproduction.

Sont classées dans cette catégorie la prairie temporaire de la parcelle sud, la plateforme de Valdéfis où plusieurs espèces y circulent, les espaces non artificialisés du site de méthanisation ainsi que les habitations et leurs abords pouvant accueillir certaines espèces.



Enfin, les zones classées avec de **très faibles enjeux biologiques** sont des zones qui peuvent être fréquentées occasionnellement par des espèces sauvages mais avec un rôle écologique très limité.

Il s'agit ici des espaces de circulation des véhicules et notamment de la route départementale.





Figure 18 : Localisation des enjeux biologiques de l'aire d'étude

Tableau 16 : Synthèse des espèces patrimoniales et protégées identifiées et niveaux d'enjeux et de sensibilités associés avec le site actuel de l'entreprise Valdéfis

Liste des abréviations utilisées dans le tableau suivant :

LR: Liste rouge, ZNIEFF: Espèce déterminante de ZNIEFF en Pays de la Loire, DHH: Directive Habitats-Faune-Flore, DO: Directive Oiseaux,

N: Protection nationale NI: Quasi menacé, VU: Vulnérable, FN: En danger, An.: Annexe

Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	--------	--------	------	-----------

NOY SCIENTIFIQUE	NOY FRANÇAIS	PROTECTION	LR FRANCE	LR REGION	ZNIEFF	DHH/DO	COMMENTAIRES	PARCELLE(S)	NIVEAU D'ENJEU
Insectes D'ptères									
<i>Milesia crabroniformis</i>	Milésie faux frelon				X		Espèce pouvant se reproduire dans des cavités des vieux chênes périphériques, ou simplement de passage en dispersion car plutôt forestière.	Valdéfis	Faible
Amphibiens									
<i>Pelophylax sp</i>	Grp Grenouilles vertes	N					Reproduction potentielle dans les fossés de l'entreprise, et zone humide privée	Valdéfis, site de méthanisation, parcelle humide	Faible
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	N	NI	LC	X	An. IV	Reproduction possible sur la parcelle voisine, sinon en dispersion sur le site	Valdéfis, parcelle humide	Faible
Reptiles									
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	N	LC	LC	X	An. IV	Jeune individu observé sur le site de l'entreprise. Reproduction possible bien que difficile (haie de l'entrée) et non confirmée cette année	Valdéfis	Modéré
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	N	LC	LC		An. IV	Plusieurs individus visibles sur l'ensemble du site, reproduction probable coté entrée du site (plusieurs jeunes individus)	Valdéfis + site de méthanisation	Modéré
Mammifères									
<i>Fptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	N	NI	VU	X	An. IV	Espèce contactée en phase de transit/chasse. Forte activité au sol et sensibilité au bocage modérée.	Valdéfis	Faible
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	N	NI	NI	X	An. IV	Espèce contactée en phase de transit/chasse.	Valdéfis	Faible

NOY SCIENTIFIQUE	NOY FRANÇAIS	PROTECTION	I-R FRANCE	I-R REGION	/NIE-F	D-HF/DO	COMMENTAIRES	PARCELLE(S)	NIVEAU D'ENJEU
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	N	LC	LC		An. IV	Espèce contactée en phase de transit/chasse et cris sociaux	Valdôfis	Modéré
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	N	NI	VU	X	An. IV	Espèce contactée en phase de transit/chasse. Activité au sol modérée et faible sensibilité au bocage.	Valdôfis	Faible
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	N	NI	NI	X	An. IV	Espèce contactée en phase de transit/chasse et cris sociaux. Forte activité au sol et sensibilité au bocage modérée.	Valdôfis	Modéré
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	N	LC	NI		An. IV	Espèce contactée en phase de transit/chasse	Valdôfis	Faible
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	N	LC	LC		An. IV	Espèce contactée en phase de transit/chasse	Valdôfis	Faible
<i>Cryptolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne		NI	VU	X		Espèce présente en périphérie du site, peut utiliser l'espace pour se déplacer	Site de méthanisation, parcelle humide	Faible
Oiseaux									
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	N	LC	LC			De passage	Valdôfis	Faible
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	N	LC	LC			Nidification éventuellement possible dans les vieux arbres des haies bordant le site, mais éparpillé, fréquent	Parcelle humide	Faible
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	N	VU	NI			Nidification possible dans les haies du site	Valdôfis	Modéré
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	N					De passage	Valdôfis + parcelle humide	Nul
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	N	VU	LC			Nidification possible dans la parcelle voisine	Parcelle humide	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	N	LC	LC			Nidification possible dans les haies du site	Site de méthanisation	Faible

NOY SCIENTIFIQUE	NOY FRANÇAIS	PROTECTION	I-R FRANCE	I-R REGION	/NIE-F	D-HF/DO	COMMENTAIRES	PARCELLE(S)	NIVEAU D'ENJEU
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	N	IC	IC			De passage	Parcelle humide	Faible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimperceau des jardins	N	IC	IC			Nidification possible dans les haies du site	Valdôfis	Faible
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	N	IC	IC			De passage, site d'alimentation	Parcelle humide	Nu
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	N	IC	IC			Nidification possible dans les haies du site	Parcelle humide	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	N	IC	IC			Nidification possible dans les haies du site	Valdôfis + parcelle humide	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	N	IC	IC			Nidification possible dans les haies du site	Site mécanisation	Faible
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	N	IC	IC			De passage, nidification possible dans les haies des parcelles voisines	Valdôfis + parcelle humide	Faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	N	IC	IC			De passage, jeune vu dans les haies des parcelles voisines	Parcelle humide	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	N	IC	IC			Nidification possible dans les haies du site	Valdôfis	Faible
<i>Frithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	N	IC	IC			Nidification possible dans les haies du site	Valdôfis	Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	N	IC	IC			Nidification possible dans les haies du site	Parcelle humide	Faible
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	N	VU	NI			Nidification possible dans les haies du site	Valdôfis + site de mécanisation	Modéré

2.4. CONCLUSION DE L'EXPERTISE BIOLOGIQUE

Dans le cadre de la régularisation de l'activité menée sur la plateforme de la Loge par l'entreprise Valdéfis, les inventaires biologiques menés de juin à septembre 2024 sur le site et 40 mètres autour ont permis de recenser 396 espèces dont 160 espèces végétales et 92 espèces animales dont 29 espèces réglementées.

Tableau 17 : Détail des espèces inventoriées sur le site d'étude

	FLORE	FLORE PATRIMONIALE	FLORE INVASIVE	FAUNE	FAUNE PATRIMONIALE	FAUNE INVASIVE
AEI	121	0	6	43	12	1
PARCELLE METHANISATION	125	0	6	46	4	0
PRAIRIE HUMIDE				51	4	1
GLOBAL	160	0	9	92	14	1

Les principaux enjeux de biodiversité se concentrent en périphérie de la plateforme de la Loge au niveau des haies multi-strates denses qui sont notamment favorables aux reptiles et aux oiseaux ainsi que dans les espaces naturels environnants, et particulièrement les zones humides.

Le site de la Loge en lui-même présente très peu d'habitats naturels favorables aux espèces. Toutefois, il profite à certains animaux tels que le Lézard des murailles qui y a été observé en de nombreux points ainsi qu'aux chiroptères qui viennent chasser sur le site ou encore se trouvent à passer par le site dans le cadre de leurs déplacements.

3. IMPACTS BRUTS DE L'ACTIVITE

3.1. AU REGARD DES ENJEUX PATRIMONIAUX

Parmi toutes les observations d'habitats ou d'espèces effectuées, certaines sont à mettre en évidence de par leur degré de patrimonialité.

Les habitats patrimoniaux sont ceux qui sont inscrits à l'annexe I de la Directive Habitat Faune Flore (DHIHF). Ces habitats sont qualifiés d'« habitats d'intérêt communautaire » et doivent faire l'objet de mesures de conservation et de protection.

Pour les espèces, trois paramètres sont à prendre en compte :

- La protection : certaines espèces sont protégées et bénéficient d'un statut de protection légal à diverses échelles (nationale, régionale, ...).
- La menace : en fonction de plusieurs critères (répartition géographique, régression des populations, ...), certaines espèces peuvent être inscrites sur des listes rouges pour alerter sur leur vulnérabilité. Ces documents existants également à plusieurs échelles n'ont pas de portée réglementaire.
- L'indication d'un milieu : de par leur rareté, leur répartition géographique, ... certaines espèces peuvent permettre de définir des ZNIFH (Zones Naturelles d'Inventaires Faunistiques et Floristiques). Une liste des espèces dites « déterminantes » de ZNIFH est établie à l'échelle régionale et départementale mais n'a pas non plus de portée réglementaire.

Ainsi, une **espèce patrimoniale** peut être une **espèce protégée** et/ou inscrite sur une (ou plusieurs) **liste(s) rouge(s) et/ou déterminante de ZNIEFF**. A l'inverse, une espèce protégée n'est pas nécessairement patrimoniale comme c'est par exemple le cas d'oiseaux qui sont protégés (qu'il est interdit de chasser) et qui sont pour autant, très communs (ex : le Rouge-gorge).

Les documents suivants ont été consultés :

Pour les habitats : - Arrêté du 19 décembre 2018 fixent la liste des habitats naturels pouvant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels en France métropolitaine.

- Directive 92/43/CEE du 2 mai 1992 (Habitats, Faune et Flore)

- Liste des habitats déterminants de ZNIEFF en Pays de la Loire (DORFHE, 2018)

Pour la flore : - Directive 92/43/CEE du 2 mai 1992 (Habitats, Faune et Flore)

- Liste des espèces végétales déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire (DORFHE, 2018)

- Liste rouge de la flore vasculaire menacée de France (UICN et al., 2018)

- Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire (DORFHE et al., 2015)

Pour la faune : - Directive 2009/147/CE du Parlement Européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 20 du 26.12.2010, p.1725)

- Arrêté du 8 janvier 2021 fixent la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (JO R n°0036 du 11 février 2021)

- Arrêté du 23 avril 2007 fixent la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

- Arrêté du 23 avril 2007 relatif aux listes d'insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

- Arrêté du 29 octobre 2009 fixent la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

- Liste des espèces animales déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire (2018)

- Liste rouge des Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN et al., 2015)

- Liste rouge des Mammifères de France métropolitaine (UICN et al., 2017)

- Liste rouge des Libellules de France métropolitaine (UICN et al., 2016)

- Liste rouge des Oiseaux de France métropolitaine (UICN et al., 2016)

- Liste rouge des Papillons de jour de France métropolitaine (UICN et al., 2014)

- Liste rouge des Amphibiens et Reptiles des Pays de la Loire (IPO, 2021)

- Liste rouge des Libellules des Pays de la Loire (Gretia, 2022)

- Liste rouge des Mammifères des Pays de la Loire (IPO, 2020)

- Liste rouge régionale des papillons de jour et des zygènes des Pays de la Loire (CFN Pays de la Loire et Gretia, 2022)

- Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire (IPO, 2014)

- Liste rouge régionale des Ornyothèques des Pays de la Loire (Gretia, 2023)

3.1.1. Les habitats

Parmi les habitats identifiés sur la plateforme de la Loge et ses environs, seule la prairie humide située à l'ouest du site peut être rattachée à un habitat d'intérêt communautaire (6410).

Le seul impact de l'activité de Valdéfis sur cet habitat peut être occasionné par les eaux de lessivage du site qui, malgré un fossé séparant les deux espaces, peuvent se retrouver dans la zone humide située en contrebas de la plateforme.

Impact sur les habitats patrimoniaux	Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
---	-----	--------	--------	------	-----------

3.1.2. La flore

Aucune espèce végétale sur et en périphérie du site n'est considérée comme patrimoniale.

Impact sur la flore patrimoniale	Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
----------------------------------	-----	--------	--------	------	-----------

3.1.3. La faune

La faune de l'aire d'étude compte 14 espèces considérées comme patrimoniales.

Pour les chiroptères, ont été retenues les espèces ayant un statut défavorable sur liste rouge à au moins une échelle (européenne, nationale et/ou régionale).

Tableau 18 : Synthèse des espèces patrimoniales potentiellement impactées par le projet.

Signification des abréviations :

An.: Annexe

FN: En danger, VU: Vulnérable, N: Quasi menacé, LC: Préoccupation mineure

Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	--------	--------	------	-----------

NOM VERNACULAIRE	NOM LATIN	STATUT REPRODUCTION AIRE D'ETUDE	PROTECTION FRANCE	DIRECTIVE HABITAT FAUNE FLORE / DIRECTIVE OISEAUX	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE PAYS DE LA LOIRE	RESPONSABILITE REGIONALE	ZNIEFF PAYS DE LA LOIRE	IMPACT SUR LA FAUNE PATRIMONIALE
Insectes Diptères										
M'lesie faux freon	<i>Milesia crabroniformis</i>	Procaale							X	Faible
Amphibiens										
Groupe des Grenouilles vertes	<i>Pelophylax sp</i>	Certaine	X							Faible
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Certaine	X	An.IV	LC	NI	LC	Modérée	X	Faible
Reptiles										
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Certaine	X	An.IV	LC	LC	LC	M'neure	X	Modéré
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Certaine	X	An.IV	LC	LC	LC	M'neure		Modéré
Oiseaux										
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Possible	X		LC	VU	NI	Élevée		Modéré
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Possible	X		LC	VU	LC	Très élevée		Nul
Verrier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Possible	X		LC	VU	NI	Élevée		Modéré
Mammifères										
Lapin de garenne	<i>Crytolagus cuniculus</i>	Possible			NI	NI	VU	Élevée	X	Faible
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>		X	An.IV	LC	NI	NI	Modérée	X	Modéré
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>		X	An.IV	LC	LC	NI	M'neure		Modéré
P'pisirelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>		X	An.IV	LC	NI	NI	Modérée	X	Modéré
P'pisirelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>		X	An.IV	LC	NI	VU	Élevée	X	Modéré
Sérotine commune	<i>Hptesicus serotinus</i>		X	An.IV	LC	NI	VU	Élevée	X	Faible

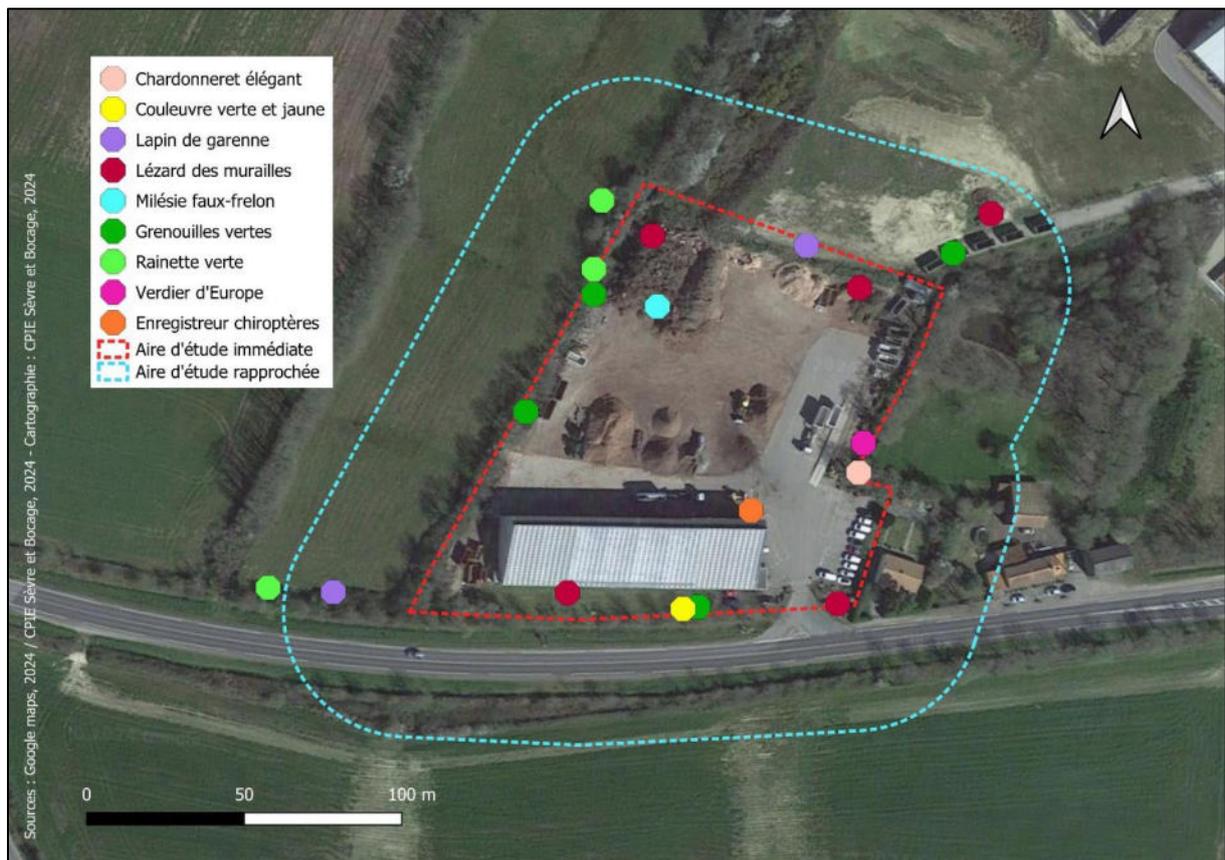


Figure 19 : Localisation des espèces patrimoniales potentiellement impactées par l'activité de Valdéfis.

Un habitat naturel, aucune espèce floristique et 14 espèces faunistiques présents sur le site sont apparus comme étant « patrimoniaux »

3.2. AU REGARD DES ESPECES PROTEGEES

Les arrêtés suivants ont été consultés pour identifier les espèces végétales et animales protégées présentes sur le site d'étude :

Pour la flore : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (J) (JONC du 15 mai 1982) (I) (I) Lire modifié par Arr. du 31 août 1995, art. 1er.

Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire comprenant la liste nationale.

Pour la faune : Arrêté du 23 avril 2007 relatif aux listes d'insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection
- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Ainsi, sur les 160 espèces végétales relevées sur l'ensemble du site, **aucune** n'est protégée mais 29 espèces animales le sont (18 espèces d'oiseaux, 2 espèces d'amphibiens, 2 espèces de reptiles et 7 espèces de chiroptères) (cf. tab. 19). Malgré tout, cette réglementation traduit plus généralement un

frein à la chasse de ces espèces que le reflet d'un réel enjeu de conservation (exemple du Rouge gorge qui est assez commun sur notre territoire).

Parmi ces 29 espèces protégées, la présence de 5 d'entre elles n'a aucune relation avec le site d'étude. Il s'agit d'oiseaux qui n'ont été aperçus qu'en vol au-dessus du site (impact nul).

Par contre, les autres espèces présentes fréquentent très probablement le site pour y effectuer tout ou partie de leur cycle de développement (alimentation, reproduction, ...) et peuvent être plus ou moins impactées par l'activité de la plateforme.

Tableau 19 : Synthèse des espèces protégées présentes sur le site d'étude et de l'impact de l'activité sur leurs populations.

Signification des abréviations :

FN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi menacé, LC : préoccupation mineure
An. : Annexe

Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	--------	--------	------	-----------

NOM COMMUN	NOM LATIN	STATUT REPRODUCTION AIRE D'ETUDE	PROTECTION FRANCE	DIH/DO	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE PAYS DE LA LOIRE	RESPONSABILITE REGIONALE	ZNIEFF PAYS DE LA LOIRE	IMPACT SUR LES ESPECES PROTEGEES
Amphibiens										
Groupe des Grenouilles vertes	<i>Pelophylax sp</i>	certaine	X							Faible
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	certaine	X	An.IV	LC	NT	LC	Modérée	X	Faible
Reptiles										
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	certaine	X	An.IV	LC	LC	LC	Mineure	X	Modéré
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	certaine	X	An.IV	LC	LC	LC	Mineure		Modéré
Oiseaux										
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	/	X		LC	LC	LC	Mineure		Faible
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	possible	X		LC	LC	LC	Mineure		Faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	possible	X		LC	VU	NT	Elevée		Modéré
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	passage	X		LC	NA				Nu
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	possible	X		LC	VU	LC			Nu
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	possible	X		LC	LC	LC	Mineure		Faible
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	passage	X		LC	VU				Faible
Grimpeur des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	possible	X		LC	LC	LC	Mineure		Faible
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	passage	X		LC	LC	LC	Elevée		Nu
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	probable	X		LC	LC	LC	Mineure		Faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	probable	X		LC	LC	LC	Mineure		Faible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	possible	X			LC	LC	Mineure		Faible
Pic épeche	<i>Dendrocopos major</i>	possible	X		LC	LC	LC	Mineure		Faible
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	certaine	X		LC	LC	LC	Mineure		Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	possible	X		LC	LC	LC	Mineure		Faible
Rougegorge familier	<i>Frithacus rubecula</i>	certaine	X		LC	LC	LC	Mineure		Faible

NOM COMMUN	NOM LATIN	STATUT REPRODUCTION AIRE D'ETUDE	PROTECTION FRANCE	DIH/DO	LISTE ROUGE EUROPE	LISTE ROUGE FRANCE	LISTE ROUGE PAYS DE LA LOIRE	RESPONSABILITE REGIONALE	ZNIEFF PAYS DE LA LOIRE	IMPACT SUR LES ESPECES PROTEGEES
Trogodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	possible	X		LC	LC	LC	Mineure		Faible
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	possible	X		LC	VU	NT	Elevée		Modéré
Chiroptères										
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>		X	An. IV	LC	NT	NT	Modérée	X	Modéré
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>		X	An. IV	LC	LC	LC	Mineure		Faible
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>		X	An. IV	LC	LC	NT	Mineure		Modéré
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>		X	An. IV	LC	NT	NT	Modérée	X	Modéré
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>		X	An. IV	LC	LC	LC	Modérée		Faible
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>		X	An. IV	LC	NT	VU	Elevée	X	Modéré
Sérotine commune	<i>Hypsopleuriscus serotinus</i>		X	An. IV	LC	NT	VU	Elevée	X	Faible

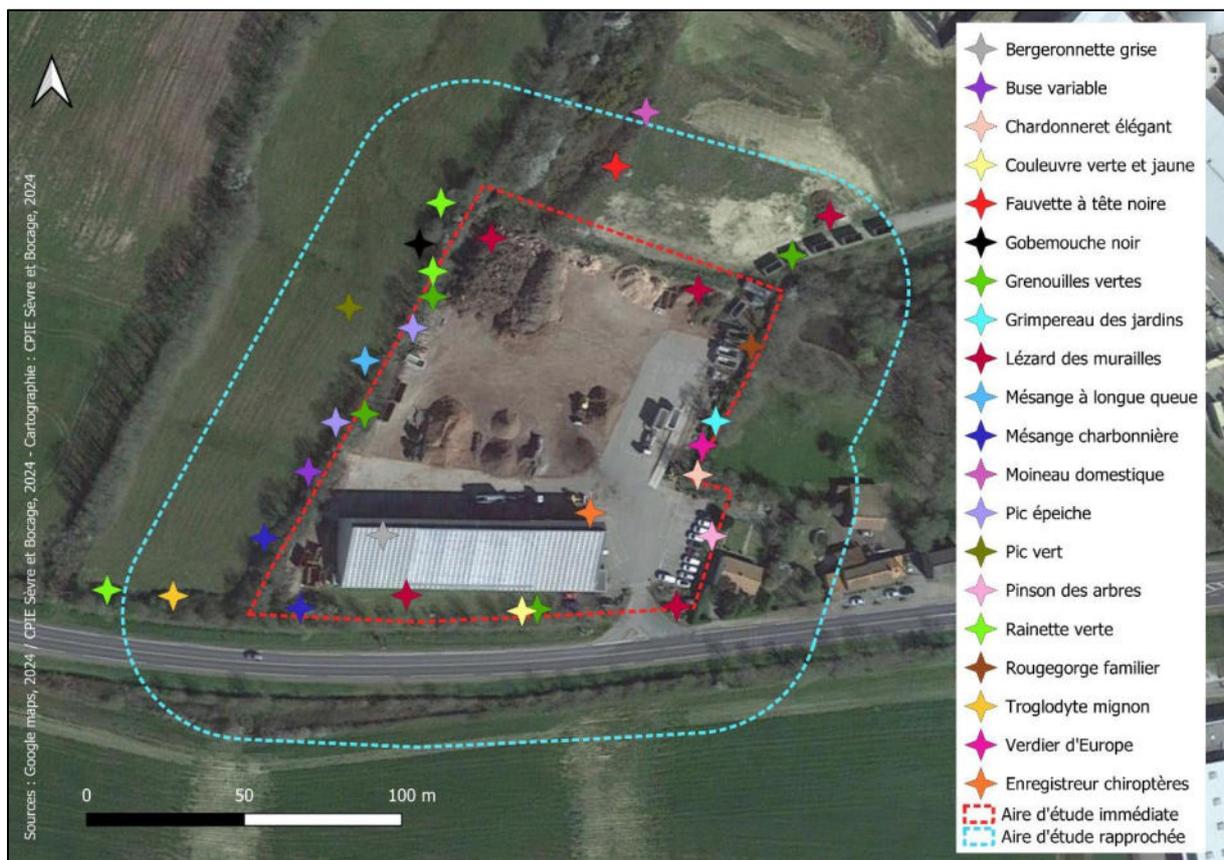


Figure 20 : Synthèse des espèces protégées présentes sur le site d'étude et pouvant être impactées par l'activité de Valdéfis

26 espèces protégées peuvent être impactées par l'activité exercée sur la plateforme de la Loge

3.3. AU REGARD DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame verte et bleue du SRCL des Pays de la Loire, présentée au chapitre 2.2.1.1, fait état d'une absence de corridors et de réservoirs sur et à proximité directe de la plateforme de Valdéfis (cf. fig. 21). Le site est isolé d'une importante trame verte située à l'est, séparés par l'axe de mobilités Nantes - La Roche-sur-Yon. Un réservoir de la trame bleue prend naissance un peu plus au nord de Valdéfis.

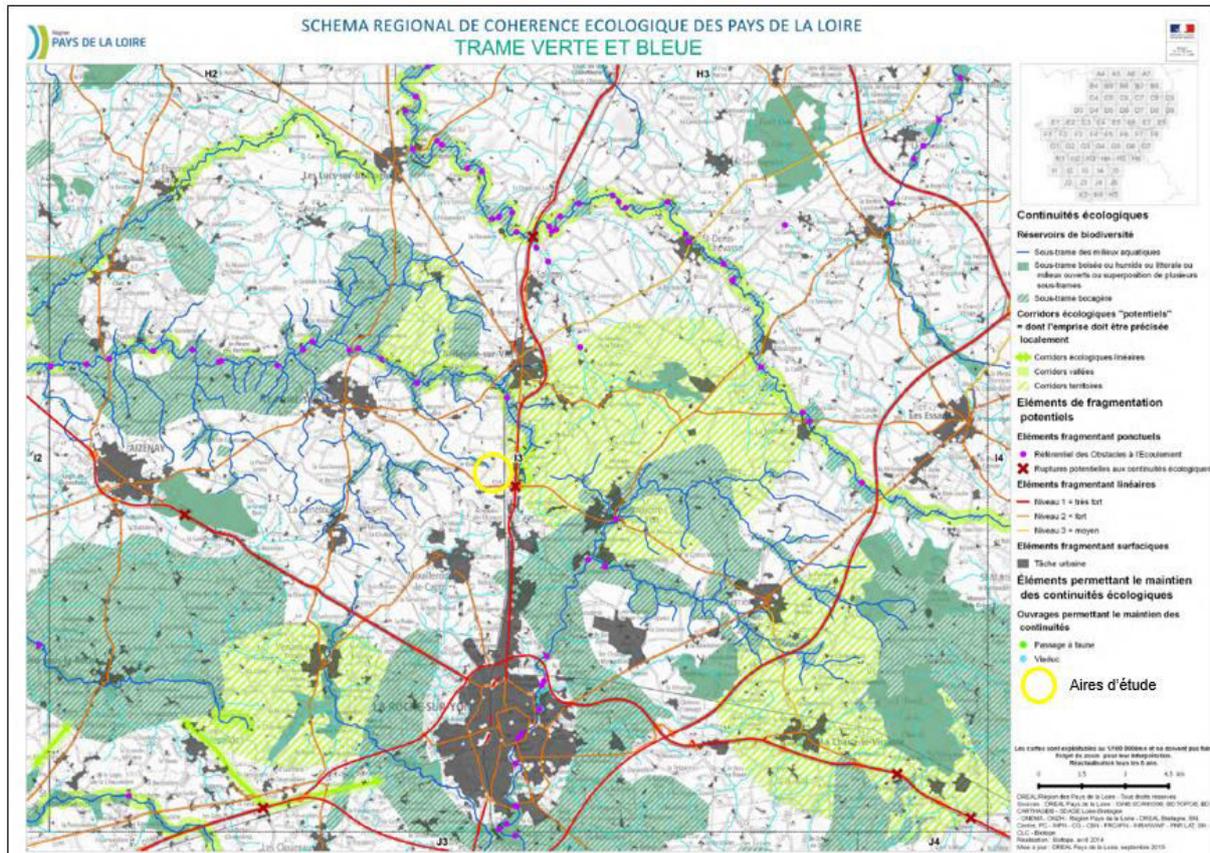


Figure 21: SRCE des Pays de la Loire

Ce découpage se retrouve sur la trame verte et bleue du SCOI du Pays Yon et Vie qui a identifié le secteur de Valdéfis en zone urbanisable (cf. fig. 22). Un réservoir bocager est ajouté ici, au sud de la route départementale 2A qui borde Valdéfis par le sud.

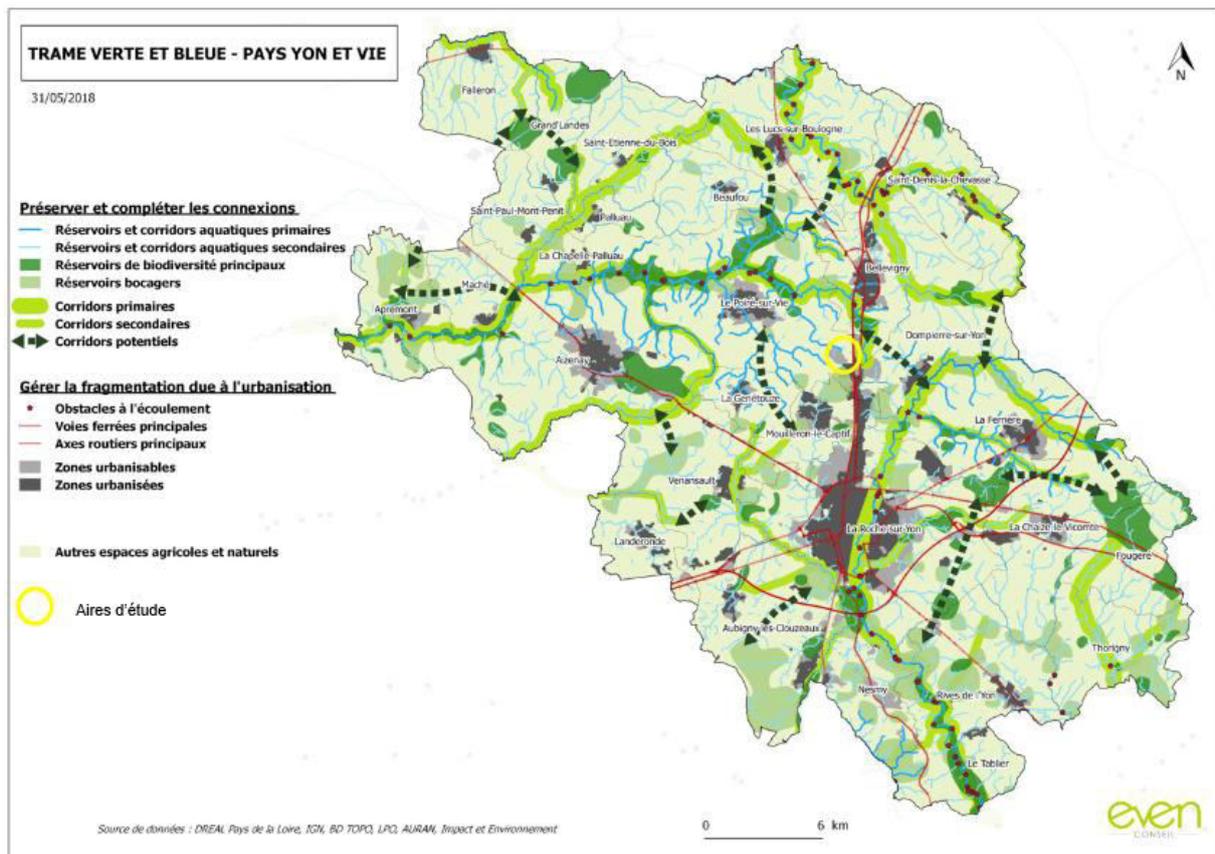


Figure 22 : Trame verte et bleue du SCOT du Pays Yon et Vie

Comme sur l'ensemble du territoire, les corridors sont indispensables à la faune. Les haies et fossés présents en périphérie de Valdéfis renforcent de ce réseau.

Aucun réservoir ni corridor de la trame verte et bleue n'est impacté par l'activité de Valdéfis.
La plateforme reste malgré tout un espace artificialisé dans un contexte environnant encore relativement naturel.

Impact sur la trame verte et bleue	Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
---------------------------------------	-----	--------	--------	------	-----------

3.4. AU REGARD DES ZONAGES NATURE 2000

Comme présenté au chapitre 2.2.1.B., aucun site Natura 2000 n'est présent sur l'emprise du projet (cf. fig. 23).

Les zones Natura 2000 les plus proches sont les ZPS et ZSC du « Marais Poitevin », situées à plus de 25 km au sud (FR5410100 et FR5200659).

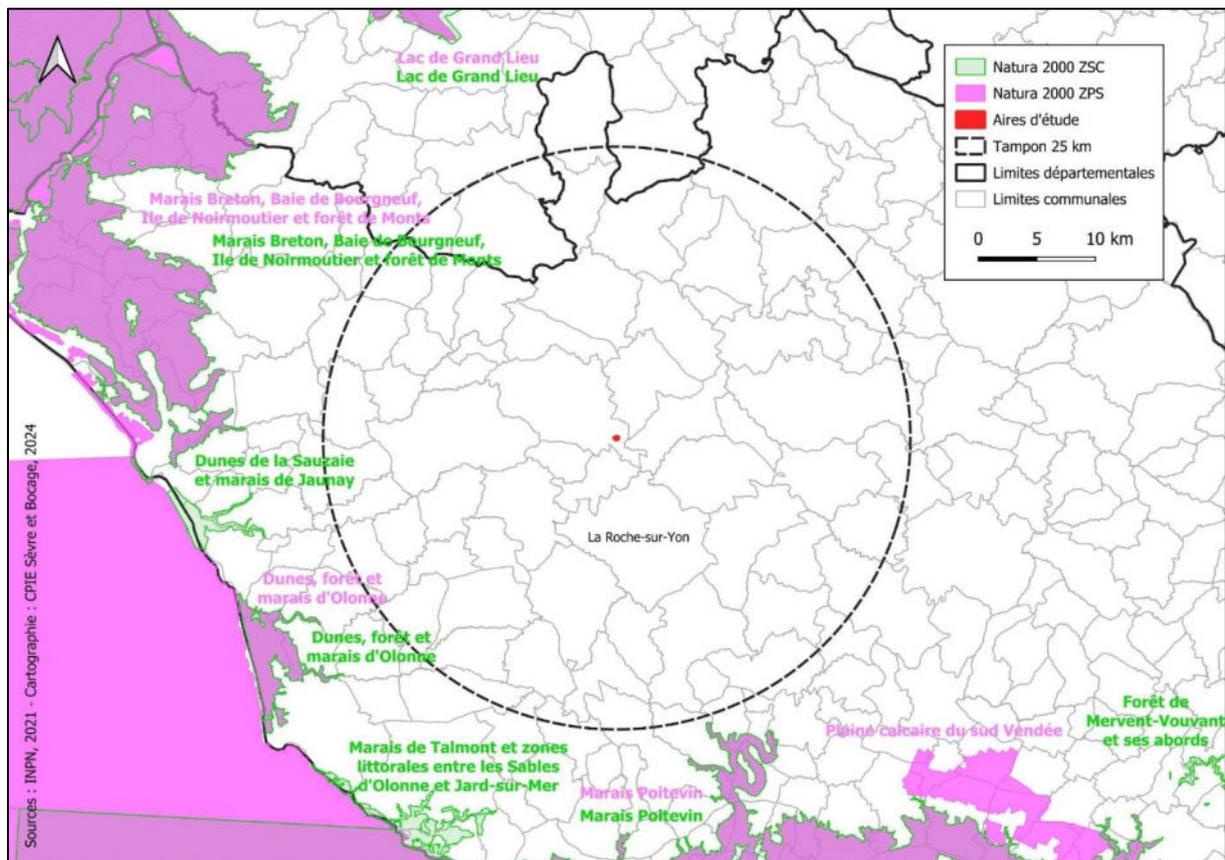


Figure 23 : Sites Natura 2000 autour des aires d'étude

- Le Marais Poitevin - ZPS (INPN, 2024) :

Une des zones humides majeures de la façade atlantique française satisfaisant à plusieurs critères définis par la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (RSA : présence simultanée de plus de 20000 oiseaux d'eau ; RSC : plus de 1% de la population de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage) :

- premier site français pour la migration prénuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu ;
- site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des limicoles (l'un des principaux sites en France pour le Tadorne de Belon et l'Avocette élégante) ;
- site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire (10% de la population française), de la Gorgebleue à miroir blanc de Nantes (*Luscinia svecica namnetum*), du Vanneau huppé et de la Barge à queue noire (15-20%) ;
- site important pour la migration de la Spatule blanche.

- Le Marais Poitevin - ZSC (INPN, 2024) :

Le marais poitevin est l'une des grandes zones humides du littoral atlantique. Grande diversité de formations végétales : herbiers à Zostères (habitat OSPAR), végétation aquatique des eaux saumâtres et douces, riche végétation halophytique au niveau de la haute slikke, du schorre et en bordure des voies d'eau, dunes mobiles et fixées à zonations typiques, dunes boisées, pelouses calcicoles avec de nombreuses orchidées, prairies humides encore bien conservées dans la zone des marais mouillés. Faune intéressante avec notamment une population de loutres réparties dans l'ensemble du réseau de voies d'eau naturelles et artificielles.

Ce grand ensemble décrit précédemment correspond à une immense zone de marais qui ne présente pas de lien avec la plateforme de la Loge visée par le dossier.

Les autres sites Natura 2000 plus éloignés sont pour la plupart des sites littoraux avec des enjeux liés à cette position géographique.

Ainsi, d'après la nature des enjeux présents sur les sites Natura 2000 et celle de la parcelle concernée ici, **aucun impact de l'activité de Valdéfis ne semble être possible sur les sites Natura 2000.**

Impact sur des sites Natura 2000	Nul	Faible	Modéré	Fort	I très fort
-------------------------------------	-----	--------	--------	------	-------------

3.5. AU REGARD D'AUTRES ZONAGES

Comme présenté au paragraphe 2.2.I., la plateforme de la Loge n'est présente sur aucun zonage tels que des ZNIEFF, des LNS et zones de préemptions, des APB, des sites classés et inscrits, des zonages SCAP ou encore des Réserves et Parcs naturels (cf. fig. 24).

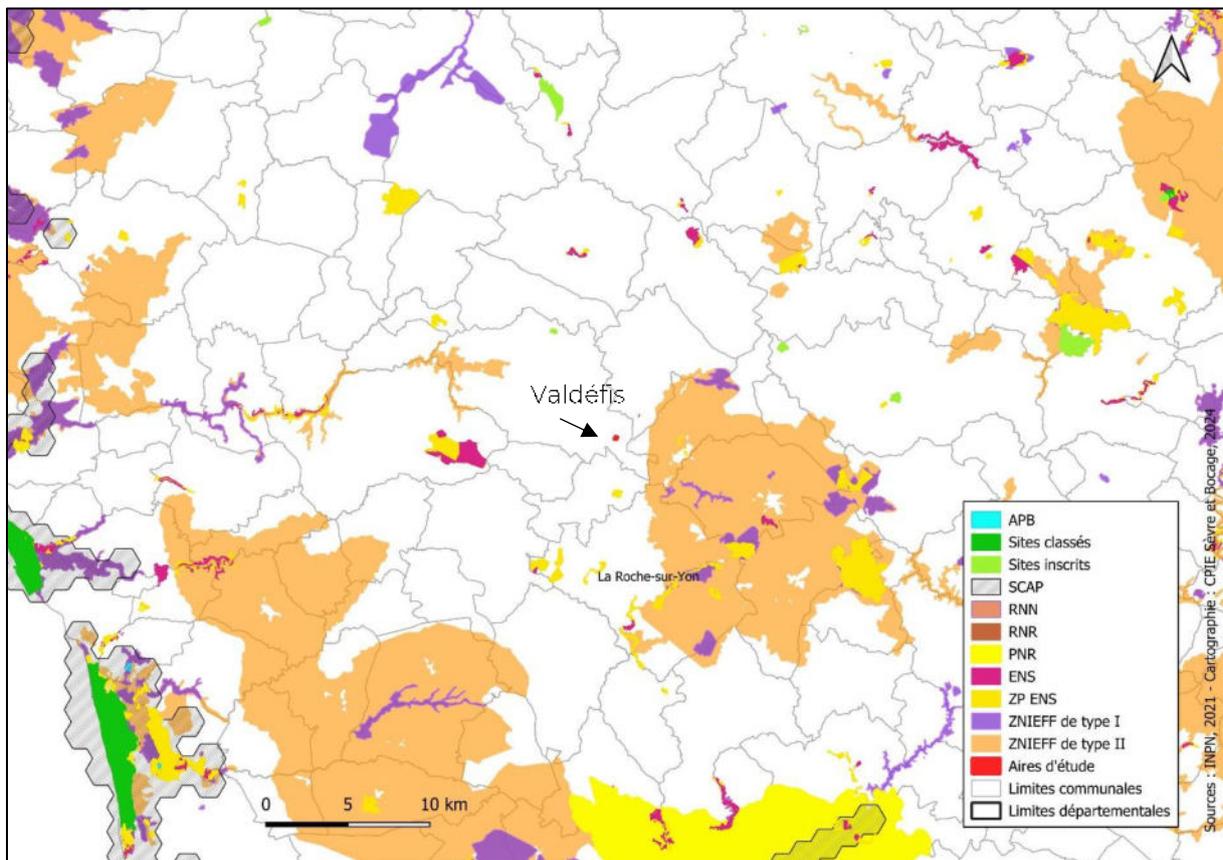


Figure 24 : Autres zonages autour des aires d'étude

Aucun autre zonage bénéficiant d'une protection réglementaire ou étant indicateur de milieux naturels particulièrement intéressants n'est présent à proximité directe du site, et encore moins impacté par l'activité de Valdéfis.

Impact sur d'autres zonages	Nul	Faible	Modéré	Fort	I très fort
--------------------------------	-----	--------	--------	------	-------------

3.6. AU REGARD DES ZONES HUMIDES

D'après le critère floristique et l'Arrêté du 24/06/2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, deux habitats sont caractéristiques de zones humides: la prairie humide à l'ouest de Valdéfis et la saussaie marécageuse au nord-est de Valdéfis.

Tableau 20 : Habitats présents sur les aires d'étude et leur caractère humide ou non

Signification des abréviations:

H : Caractéristique de zone humide

o : Impossibilité de conclure au caractère humide sur ce seul critère

	CODI LUNIS	HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE	OCCUPATION SUR L'ALR	HABITATS DE ZONES HUMIDES
EAUX DE SURFACE CONTINENTALES				
Lacs, étangs et mares d'origine permanents	CL3		616 m ²	o
PRAIRIES				
Prairies améliorées sèches ou humides	F2.61		1161 m ²	o
Peu ou pas de peulies surfaces	F2.65		1154 m ²	
Prairies atlantiques et subatlantiques humides	F3.41	6410 6	6 513 m ²	H
Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées	F5.3		3 375 m ²	o
LANDS, FOURRÉS ET TONDRAS				
Fourrés tempérés	F3.1		1 189 m ²	o
Ronciers	F3.131		2 687 m ²	o
Saussaies marécageuses et fourrés des bas marais à Salix	F9.2		369 m ²	H
Faies d'espèces indigènes fortement gérées	FA.2		67 m ²	
Faies d'espèces indigènes riches en espèces	FA.3		5 355 m ²	
HABITATS AGRICOLES, HORTICOLES ET DOMESTIQUES REÇUS IEREMENT OU REÇUMMENT CULTIVÉS				
Frches, jachères ou terres arables récemment abandonnées	II.5		924 m ²	o
ZONES BÂTIES, SITES INDUSTRIELS ET AUTRES HABITATS ARTIFICIELS				
Habitats résidentiels dispersés	J2.1		213 m ²	
Sites industriels ou commerciaux encore en activité en zone rurale	J2.3		1 906 m ²	
Réseaux routiers	J4.2		7 422 m ²	
Décrets agricoles et horticoles solides	J6.41		5 666 m ²	
COMPLEXES D'HABITATS				
Jardins domestiques des villages et des périphéries urbaines	X2.5		3425 m ²	



Figure 25 : Localisation des zones humides selon le critère floristique

Comme signalé au chapitre 3.1.1. précédent, des eaux de lessivage du site peuvent se retrouver à alimenter la zone humide située à l'ouest, en contrebas de la plateforme.

Aucune zone humide n'est présente, ni impactée, sur la parcelle concernée par l'activité de Valdéfis.
Cependant des eaux de lessivage de la plateforme alimentent en partie la zone humide située en contrebas, à l'ouest du site.

Impact sur les zones humides	Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
------------------------------	-----	--------	---------------	------	-----------

4. PRISE EN COMPTE DES IMPACTS DE L'ACTIVITE

L'activité de la plateforme de Valdéfis peut avoir un impact sur la flore, la faune, les habitats naturels et l'environnement dans lequel elle s'intègre. Le tableau 21 synthétise les différents impacts identifiés.

Tableau 21 : Synthèse des impacts de l'activité de Valdéfis

Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	--------	--------	------	-----------

IMPACT(S) BRUT(S) SUR :		DEGRE	COMMENTAIRE
Les habitats patrimoniaux		Faible	Ecoulement d'eaux de lessivage du site vers une zone humide classée en habitat d'intérêt communautaire
La flore patrimoniale		Nu	Aucune espèce patrimoniale
La faune patrimoniale	Milésie faux freon <i>Milesia crabroniformis</i>	Faible	Dégradation des vieux arbres des haies périphériques
	Groupe des Grenouilles vertes <i>Pelophylax sp</i>	Faible	Ecoulements issus des tas de bois et autres matières organiques vers les fossés périphériques où elles se reproduisent, comblement des fossés par des branchages, rondins,...
	Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	Faible	Dégradation des haies périphériques, site de dispersion des jeunes
	Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	Modéré	Intervention de la tondeuse à l'orée de la voie, en période d'activité de l'espèce. Risque de collision routière
	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Modéré	Risque de collision routière
	Chardonneret égaré <i>Carduelis carduelis</i>	Modéré	Stockage des remorques au bout près des voies avec dégradation des arbres
	Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i>	Nu	Sensible à la régression des prairies permanentes et des zones humides, habitats présents en dehors du site
	Vercier d'Europe <i>Chloris chloris</i>	Modéré	Stockage des remorques au bout près des voies avec dégradation des arbres
	Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>	Faible	Circulation des engins
	Noctule de l'Alsace <i>Nyctalus leiseri</i>	Modéré	Stockage des remorques au bout près des voies avec dégradation des arbres (écorce)
	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	Modéré	Stockage des remorques au bout près des voies avec dégradation des arbres (écorce)
	Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Modéré	Stockage des remorques au bout près des voies avec dégradation des arbres (écorce)
	Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	Modéré	Stockage des remorques au bout près des voies avec dégradation des arbres (écorce)
	Sérotine commune <i>Hptesicus serotinus</i>	Faible	Mise bas en bâtiment
Les espèces protégées	Groupe des Grenouilles vertes <i>Pelophylax sp</i>	Faible	Ecoulements issus des tas de bois et autres matières organiques vers les fossés périphériques où elles se reproduisent, comblement des fossés par des branchages, rondins,...
	Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	Faible	Dégradation des haies périphériques, site de dispersion des jeunes
	Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	Modéré	Intervention de la tondeuse à l'orée de la voie, en période d'activité de l'espèce. Risque de collision routière
	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Modéré	Risque de collision routière
	Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>	Faible	Grande variété de lieux de nidification possibles, conc. proches d'activités humaines et bât., à vérifier sur le site
	Buse variable <i>Buteo buteo</i>	Faible	Stockage des remorques au bout près des voies, dégradation des haies
	Chardonneret égaré <i>Carduelis carduelis</i>	Modéré	Stockage des remorques au bout près des voies avec dégradation des arbres
	Chevalier cul blanc <i>Tringa ochropus</i>	Nu	De passage seulement, près du site

IMPACT(S) BRUIT(S) SUR :		DEGRE	COMMENTAIRE	
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Nu	Sensible à la régression des prairies permanentes et des zones humides, habitats présents en dehors du site
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Faible	Stockage des remorques au plus près des haies avec dégradation des arbres
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Faible	Passage en halte migratoire
	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Faible	Stockage des remorques au plus près des haies avec dégradation des arbres
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Nu	De passage seulement, fréquente la prairie humide voisine
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Faible	Stockage des remorques au plus près des haies avec dégradation des arbres
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Faible	Espèce qui s'adapte à la présence humaine mais nécessite le maintien d'arbres et haies en bon état pour nicher
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Faible	Lieux de nidification proches d'activités humaines, notamment bâti, à vérifier sur le site
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Faible	Espèce qui s'adapte à la présence humaine mais nécessite le maintien d'arbres et haies en bon état pour nicher
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Faible	Espèce qui s'adapte à la présence humaine mais nécessite le maintien d'arbres et haies en bon état pour nicher
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Faible	Espèce qui s'adapte à la présence humaine mais nécessite le maintien d'arbres et haies en bon état pour nicher
	Rougegorge familier	<i>Frithacus rubecula</i>	Faible	Espèce qui s'adapte à la présence humaine mais nécessite le maintien d'arbres et haies en bon état pour nicher
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Faible	Espèce qui s'adapte à la présence humaine mais nécessite le maintien d'arbres et haies en bon état pour nicher
	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Modéré	Stockage des remorques au plus près des haies avec dégradation des arbres
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Modéré	Stockage des remorques au plus près des haies avec dégradation des arbres (écorce)
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Faible	Mise bas en bâtiment
	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Modéré	Stockage des remorques au plus près des haies avec dégradation des arbres (écorce)
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Modéré	Stockage des remorques au plus près des haies avec dégradation des arbres (écorce)
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Faible	Mise bas en bâtiment
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Modéré	Stockage des remorques au plus près des haies avec dégradation des arbres (écorce)
	Sérotine commune	<i>Hptesicus serotinus</i>	Faible	Mise bas en bâtiment
La Trame verte et bleue		Faible	Le site n'est pas positionné comme point de rupture mais reste un espace artificialisé entouré d'espaces d'usage naturels	
Les zonages Natura 2000		Nu	Les plus proches sites Natura 2000 sont à plus de 25 km de la plateforme de la Loge et correspondent plutôt à des marais ou des littoraux	
Les autres zonages biologiques		Nu	Aucun autre zonage biologique ne semble pouvoir avoir de lien avec la plateforme de la Loge	
Les zones humides		Modéré	Pas de zone humide sur le site mais les eaux de lessivages peuvent s'écouler vers une zone humide située en contrebas	

Plusieurs types de mesures peuvent être définis pour limiter ces impacts (cf. fig. 26) : des **mesures d'évitement** (suppression de l'impact), des **mesures de réduction** (minimisation de l'impact) et des **mesures de compensation** (si évitement et réduction impossibles). Des **mesures d'accompagnement** sont également proposées afin d'optimiser les potentialités biologiques du site.

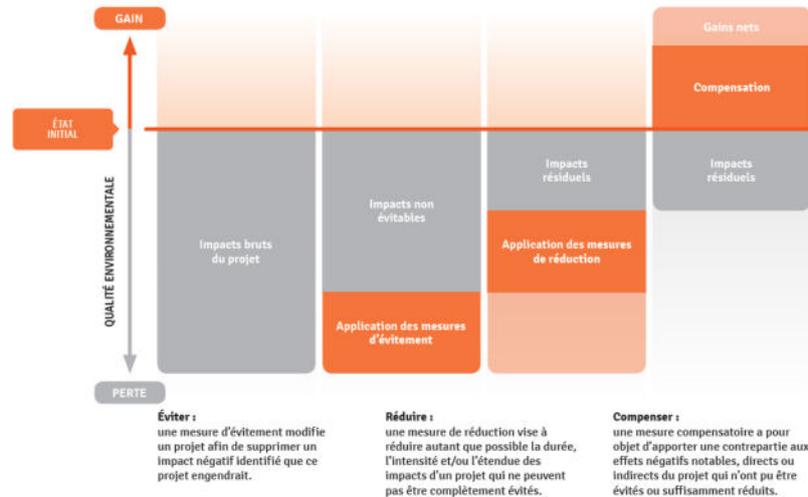


Figure 26: La séquence « Éviter, Réduire et Compenser » appliquée à la biodiversité (CDC Biodiversité, 2019 d'après MTES, 2017)

Mesures proposées et détaillées à suivre :

Mesures d'évitement (L)

- L1 Conservation des haies et vieux arbres
- L2 Conservation des fossés
- L3 Collectage et traitement des eaux de lessivage du site
- L4 Absence d'utilisation de produits phytosanitaires

Mesures de réduction (R)

- R1 Nettoyage du fossé
- R2 Lpaississement des pieds de haies
- R3 Terrassement en dehors de la période de reproduction de la faune
- R4 Gestion écologique des espaces naturels
- R5 Facilitation de la circulation de la petite faune
- R6 Surveillance du contenu des dépôts sur site (LLL)
- R7 Mise en place de rampes anti-noyades au bassin en eau

Mesures de compensation (C)

- C1 Gestion des LLL en place
- C2 Création de pierriers

Mesures d'accompagnement (A)

- A1 Formation à la reconnaissance et à la gestion des espèces exotiques envahissantes
- A2 Re-végétalisation d'espaces

Mesures de suivi (S)

4.1. MESURES D'EVITEMENT (E)

Mesure L1 : Conservation des haies et vieux arbres

Objectifs :

Conservé des habitats naturels existants, favorables à de nombreuses espèces animales.

Entité(s) concernée(s) :

Toutes les espèces animales et la trame verte et bleue.

Localisation de la mesure :

Les haies est (115 m) et ouest (155 m) en limites de parcelle (cf. fig. 27).



Figure 27 : Localisation des haies concernées

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

Les haies et les vieux arbres qu'elles abritent seront conservés en l'état actuel et évités de tout aménagement.

Les espaces à préserver seront matérialisés durant les travaux de réaménagement du site. Cette mesure aura pour effet de limiter les blessures reçues par les arbres lors du stockage de remorques ou autres engins et préservera les potentiels gîtes à chauves-souris.

Il est à noter que la haie située en limite sud du site est en dehors de la parcelle de Valdéfis.

Liens avec d'autres mesures

La gestion des haies est présentée en mesure R4.

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Mise en œuvre actuelle et sur toute la durée d'exploitation du site.

Acteurs de la mesure : Exploitant du site

Suivi de la mesure : Ecologue

Coût global de la mesure : Sans surcoût

Mesure L2 : Conservation des fossés

Objectifs :

Conserver des habitats naturels existants, favorables à de nombreuses espèces animales.

Entité(s) concernée(s) :

Les Amphibiens (Grenouilles vertes notamment) et la trame verte et bleue.

Localisation de la mesure :

Fossé ouest (140 m) et est (13 m) en pieds de haie (cf. fig. 28).



Figure 28 : Localisation des fossés concernés

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

Les fossés existants seront conservés en l'état actuel et évités de tout aménagement.

Les espaces à préserver seront matérialisés durant les travaux de réaménagement du site.

Liens avec d'autres mesures

Les débris de matériaux actuellement présents dans le fossé ouest seront évacués (mesure R1) et la gestion des fossés à appliquer est présentée en mesure R4.

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Mise en œuvre actuelle et sur toute la durée d'exploitation du site.

Acteurs de la mesure : L'exploitant du site

Suivi de la mesure : L'écologue

Coût global de la mesure : Sans surcoût

Mesure L3 : Collectage et traitement des eaux de lessivage du site

Objectifs :

Eviter que les eaux de lessivage de la plateforme ne s'évacuent directement dans la zone humide située en contrebas à l'ouest du site.

Entité(s) concernée(s) :

La zone humide située en contrebas ainsi que l'habitat d'intérêt communautaire qui s'y développe.

Localisation de la mesure :

L'ensemble de la plateforme de traitement (cf. fig. 29).

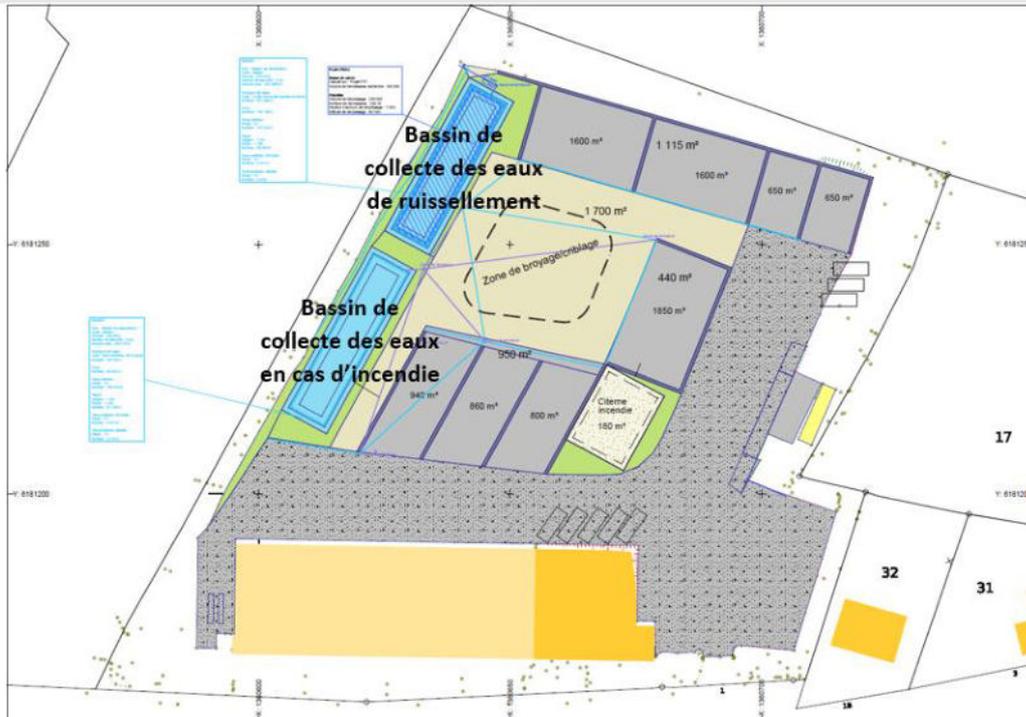


Figure 29 : Plan de gestion des eaux de ruissellement

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

La plateforme de traitement actuelle sera re-terrassée de façon à ce que les eaux de lessivage du site soient dirigées vers deux bassins créés en limite ouest. Le bassin le plus au nord collectera ces eaux qui y seront épurées avant d'être rejetées dans le fossé adjacent et d'aller alimenter la zone humide voisine. Le bassin le plus au sud ne servira à collecter que les eaux qui seraient utilisées en cas de gestion d'un incendie.

Liens avec d'autres mesures

Des modalités de création des bassins sont présentées en mesure R3 et leur gestion est abordée en mesure R4.

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Le réaménagement du site, la construction des bassins ainsi que le système de circulation des eaux seront initiés dès que possible en fonction de la progression du dossier, mais en dehors des période de reproduction de la faune indiquées en mesure R3 (s'étalant d'avril à fin juillet).

Acteurs de la mesure : L'exploitant du site, maître d'œuvre, bureau d'études

Suivi de la mesure : Bureau d'études

Coût global de la mesure : XXXX

Mesure L4 : Absence d'utilisation de produits phytosanitaires

Objectifs :

Eviter d'impacter la flore, la faune et les milieux naturels présents sur et à proximité du site.

Entité(s) concernée(s) :

Les espèces animales, végétales et les zones humides.

Localisation de la mesure :

Tout l'ensemble de la parcelle appartenant à Valdéfis.

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

Aucun produit phytosanitaire n'est actuellement utilisé par Valdéfis pour gérer les espaces naturels du site. Cette façon de faire sera maintenue dans le temps.

Liens avec d'autres mesures

La gestion des espaces naturels du site est abordée en mesure I24.

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Mise en œuvre actuelle et sur toute la durée d'exploitation du site.

Acteurs de la mesure : L'exploitant du site

Suivi de la mesure : L'écologue

Coût global de la mesure : Sans surcoût

4.2. MESURES DE REDUCTION (R)

Mesure R1: Nettoyage du fossé ouest

Objectifs:

Favoriser l'accueil de la biodiversité dans le fossé ouest.

Entité(s) concernée(s):

Les Amphibiens (Grenouilles vertes notamment).

Localisation de la mesure:

Fossé ouest (cf. fig. 30).



Figure 30 : Localisation du fossé à nettoyer

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

Des embâcles provenant de l'activité exercée sur le site sont tombés dans le fossé (sur 130 m). Une évacuation de ces débris permettra d'améliorer la qualité du milieu pouvant notamment permettre la reproduction d'amphibiens.

Liens avec d'autres mesures

Le fossé existant est conservé lors du réaménagement du site (mesure L2) et la gestion des fossés à appliquer est présentée en mesure R4.

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Mise en œuvre dès que possible et maintien de l'état sur la durée d'exploitation du site.

Acteurs de la mesure : L'exploitant du site

Suivi de la mesure : L'écologue

Coût global de la mesure : 400 € HT (pour ½ journée avec un engin)

Mesure R2 : L'paississement des pieds de haies

Objectifs :

Favoriser l'accueil de la biodiversité dans les haies.

Entité(s) concernée(s) :

Les Reptiles, les Oiseaux, les Chiroptères et la trame verte et bleue.

Localisation de la mesure :

La haie est et ouest en limites de parcelle (cf. fig. 31).



Figure 31 : Localisation des pieds de haies à épaissir

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

La strate herbacée d'une haie joue un rôle important dans la fonctionnalité de celle-ci en servant notamment de zone de refuge, d'alimentation, de dispersion, ... pour la faune. Cette bande permettra également d'éviter toutes blessures aux arbres potentiellement causées par des engins.

Ainsi, cette strate herbacée sera laissée en libre évolution au pied de la haie est où elle est actuellement dégradée mais plus généralement, cette zone sera étendue d'1 mètre supplémentaire à partir du bord actuel des haies est (115 m) et ouest (140 m) de façon à densifier ces milieux et à augmenter leur intérêt pour la biodiversité.

Cette bande enherbée pourra éventuellement être fauchée une fois par an à partir de septembre / octobre avec un export des produits de la fauche pouvant être stockés en tas à un emplacement dédié sur le site ou gérés avec les déchets verts.

Liens avec d'autres mesures

Les haies en périphérie du site seront préservées (mesure L1) et la gestion de celles-ci est présentée en mesure R4.

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Mise en œuvre dès que possible et maintien de l'état sur la durée d'exploitation du site.

Acteurs de la mesure : L'exploitant du site, maître d'œuvre

Suivi de la mesure : L'écologue

Coût global de la mesure : Sans surcoût

Mesure R3: Terrassement en dehors de la période de reproduction de la faune

Objectifs:

Réduire l'impact du réaménagement du site sur la faune.

Entité(s) concernée(s):

Les Amphibiens et les Reptiles.

Localisation de la mesure:

Ensemble de la plateforme de traitement mais plus particulièrement à l'emplacement des futurs bassins (cf. fig. 32).



Figure 32 : Localisation de l'espace à réaménager

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

La plateforme de traitement et de stockage des matériaux sera re-profilée et deux bassins de gestion des eaux seront créés sur la partie ouest de la parcelle.

Afin de réduire au maximum l'impact de ces travaux, ils devront être effectués en dehors de la période de reproduction principale des espèces animales qui s'échelonne d'avril à fin-juillet.

Ainsi, la création des bassins, qui correspond à l'aménagement le plus impactant, sera effectuée à l'automne, évitant alors également les niveaux d'eau plus importants de l'hiver.

Liens avec d'autres mesures

Le réaménagement du site permettra de collecter et traiter les eaux avant leur restitution dans le milieu naturel (mesure L3) et la gestion des nouveaux espaces est abordée en mesure R4.

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Mise en œuvre dès que possible selon l'avancée du dossier mais en dehors de la période de reproduction principale de la faune s'étalant d'avril à fin juillet.

Acteurs de la mesure : Exploitant du site, maître d'oeuvre

Suivi de la mesure : Ecologue

Coût global de la mesure : Sans surcoût

Mesure R4 : Gestion écologique des espaces naturels

Objectifs :

Favoriser la biodiversité sur le site en proposant des espaces naturels de qualité.

Entité(s) concernée(s) :

Toutes les espèces animales et végétales.

Localisation de la mesure :

L'ensemble de la parcelle de Valdéfis (cf. fig. 33).



Figure 33 : Localisation des espaces naturels

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

Plusieurs types de milieux naturels sont présents sur le site de Valdéfis et chacun peut faire l'objet d'une gestion adaptée prenant en compte les espèces animales et végétales qui les fréquentent : haies, fossés, pelouses, ... et bassins à l'avenir.

- Les haies ne feront pas l'objet de taille (ni sommitale, ni latérale) et la strate herbacée en leur pied ne sera pas fauchée à moins de 1 mètre du bord de la haie, sauf une fois dans l'hiver si nécessaire. Cette mesure préservera les potentiels gîtes à chauves-souris des vieux arbres de tout impact involontaire lié à la circulation des engins.
- Les pelouses seront tondues le moins possible à raison d'une fois par mois, voire 2 en période de pousse intense. Des espaces non tondues pourront être laissés d'une tonte à l'autre. La hauteur de coupe ne devra pas être réglée à moins de 7 cm et l'herbe coupée devra être exportée. Elle pourra alors être stockée en tas dans un espace non utilisé du site ou gérée avec les déchets verts.
- Les fossés seront fauchés une fois en fin d'année, si nécessaire.
- Les futurs bassins feront également l'objet d'une fauche en fin d'année, de façon à gérer la végétation ligneuse spontanée qui pourra s'y développer. Lorsque le curage s'avérera nécessaire, il

devra être effectué en dehors des périodes de présence des amphibiens notamment, soit être programmé en fin d'été-automne.

- La végétation spontanée qui se développerait sur le site, en dehors des espaces précédemment cités et des abords de clôtures, ne ferait l'objet d'aucune intervention, sauf pour des raisons de sécurité si gêne des usagers du site (visibilité, ...) ou présence d'espèces exotiques envahissantes.

Liens avec d'autres mesures

Les haies conservées sur le site (mesure L1) gagneront en fonctionnalité en se densifiant en leur pied (mesure R2).

Les fossés conservés sur le site (mesure L2) seront dégagés des embâcles (mesures R1).

Les bassins recueillant les eaux de lessivage du site (mesure L3) seront créés en dehors de la période du printemps (mesure R3) et seront équipés de dispositifs anti-noyade (mesure R7).

Par rapport à la configuration actuelle, des espaces de végétation spontanée supplémentaires seront créés (mesure A2).

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Mise en œuvre dès que possible et sur toute la durée d'exploitation du site.

Acteurs de la mesure: L'exploitant du site, maître d'œuvre

Suivi de la mesure: L'écologue

Coût global de la mesure: 45 € III (1 heure par an pour la fauche des abords des bassins - en plus par rapport à la gestion globale actuelle)

115€ III pour une heure avec une pelle

Mesure R5 : Facilitation de la circulation de la petite faune

Objectifs :

Favoriser la perméabilité du site à la petite faune.

Entité(s) concernée(s) :

Les Amphibiens, les Reptiles, les petits Mammifères et la trame verte et bleue.

Localisation de la mesure :

Périphérie sud et nord du site (cf. fig. 34).



Figure 34 : Localisation des clôtures à mettre en place

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

En tant qu'Installation classée pour la protection de l'environnement, le site de Valdéfis ne doit pas être accessible par l'extérieur. Ainsi, les périphéries nord et sud de la parcelle pourront être clôturées à l'avenir.

Pour ce faire, un grillage à mailles larges (15 cm), type grillage à moutons sera employé et installé à 15 cm au-dessus du sol.

Liens avec d'autres mesures

Sans objet.

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Mise en œuvre dès que possible.

Acteurs de la mesure : Exploitant du site, maître d'oeuvre

Suivi de la mesure : Ecologue

Coût global de la mesure : Sans surcoût

Mesure R6 : Surveillance du contenu des dépôts sur site

Objectifs :

Empêcher l'installation d'espèces exotiques envahissantes (LLL) sur le site et ses alentours.

Entité(s) concernée(s) :

La flore sauvage locale et les milieux naturels.

Localisation de la mesure :

Chargements et ensemble du site.

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

Dans la continuité du fonctionnement en place, un regard critique sera maintenu sur le contenu des chargements pour pouvoir intercepter les pieds d'espèces végétales exotiques envahissantes pouvant y être intégrés. Si cela devait être le cas, les espèces seraient alors traitées de façon adaptée afin d'éviter leur installation sur le site.

Liens avec d'autres mesures

Les LLL présentes sur le site seront gérées (mesure CI) et une formation à destination des usagers réguliers du site sera dispensée pour aider à leur reconnaissance et à leur gestion (mesure AI).

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Mise en œuvre actuelle et sur toute la durée d'exploitation du site.

Acteurs de la mesure : Exploitant du site, maître d'oeuvre

Suivi de la mesure : Ecologue

Coût global de la mesure : Sans surcoût

Mesure R7 : Mise en place de rampes anti-noyades au bassin en eau

Objectifs :

Limiter les risques de noyade de la faune dans le bassin en eau.

Entité(s) concernée(s) :

Les Amphibiens, les Mammifères, ...

Localisation de la mesure :

Bassin nord (cf. fig. 35).

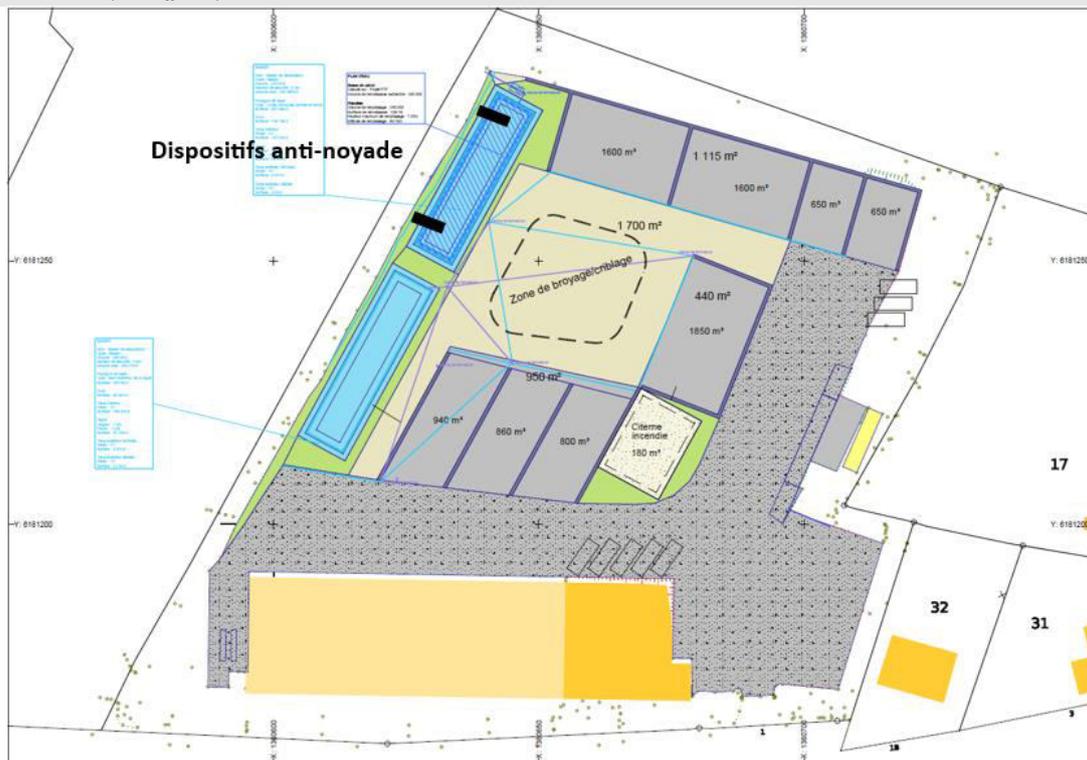


Figure 35 : Localisation du bassin nord et positionnement des dispositifs anti-noyade

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

Le bassin qui sera créé le plus au sud ne sera jamais en eau (sauf en cas d'incendie). Par contre, celui qui sera le plus au nord recueillera les eaux de pluie dès que les précipitations seront suffisantes. Comme ces bassins présenteront des pentes raides de 1 pour 1, il est prévu que le bassin qui sera en eau soit équipé de deux dispositifs reliant le fond du bassin à la berge haute pour permettre plus facilement aux animaux qui tomberaient par inadvertance dedans de pouvoir en ressortir (une à chaque extrémité).

Liens avec d'autres mesures

Le bassin concerné ici va collecter et traiter les eaux de ruissellement avant d'être relâchées dans le milieu naturel (mesure L3). Il sera construit en dehors de la période du printemps (mesure R3) et entretenu une fois par an de façon à limiter le développement des espèces ligneuses (mesure R4).

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Mise en place dès la création du bassin et avant sa mise en fonction.

Acteurs de la mesure : L'exploitant du site, maître d'œuvre, écologue.

Suivi de la mesure : L'écologue

Coût global de la mesure : 543 € ||| (2 échelles à 249 € ||| l'unité + 1h de pose en interne à 45 € |||)

4.3. MESURES DE COMPENSATION (C)

Mesure C1 : Gestion des espèces exotiques envahissantes (LLL) en place

Objectifs :

Supprimer le risque de dispersion de ces espèces.

Entité(s) concernée(s) :

La flore sauvage locale et les milieux naturels.

Localisation de la mesure :

Limite nord et ouest du site (cf. fig. 36).



Figure 36 : Localisation des espèces exotiques envahissantes à supprimer

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

Parmi les espèces végétales inventoriées sur le site, certaines peuvent être supprimées pour empêcher leur dispersion sur le site et aux alentours : l'Albizia, le Buddleia, le Phytolaque, le Laurier palme ou encore le Datura. Pour toute ces espèces, un arrachage des pieds est prévu.

Toutefois des préconisations de réalisation sont importantes pour le Datura qui est une plante annuelle qui se renouvelle chaque année grâce à la banque de graines contenue dans le sol. Cette plante pourra faire l'objet de plusieurs campagnes d'arrachage des pieds avant leur montée en graines. Ainsi, d'année en année, la banque de graines du sol s'épuisera jusqu'à disparaître. Attention toutefois dans la mise en œuvre d'une telle opération puisque le Datura est très toxique. L'arrachage devra se faire avec des gants et les plants arrachés devront être stockés dans un endroit isolé en attendant leur dégradation. Ils ne devront pas être mélangés à d'autres végétaux (compost, ...) ni brûlés (fumée hallucinogène et toxique).

Liens avec d'autres mesures

La vigilance du personnel permet de détecter l'éventuelle présence d'LLL dans les chargements (mesure R6) et une formation à la reconnaissance et à la gestion de ces espèces sera dispensée (mesure A1).

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Mise en œuvre dès que possible.

Acteurs de la mesure : L'exploitant du site, maître d'œuvre

Suivi de la mesure : L'écologue

Coût global de la mesure : 90 € HT (2h à 45 € HT)

Mesure C2 : Création de pierriers

Objectifs :

Sécuriser la reproduction du Lézard des murailles.

Entité(s) concernée(s) :

Les Reptiles.

Localisation de la mesure :

Angles nord-ouest et sud-ouest du site (cf. fig. 57).

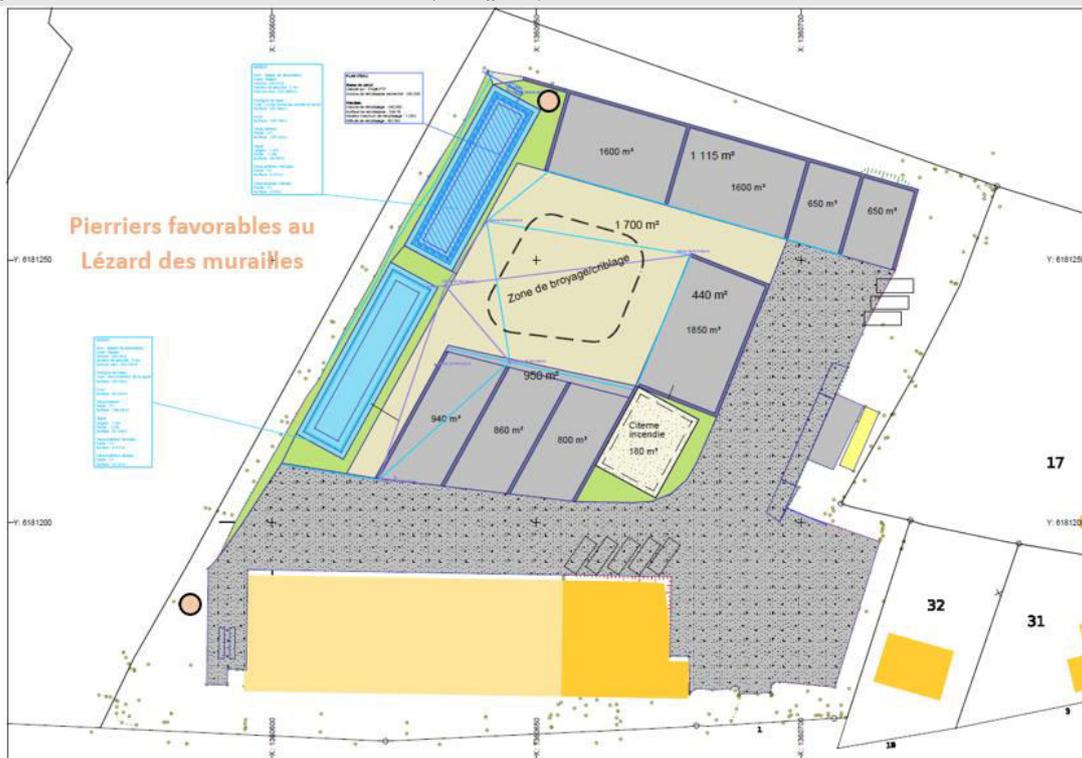


Figure 37 : Localisation des pierriers

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

Pour inciter les Lézard des murailles à se reproduire sur un secteur éloigné des voies de circulation, deux pierriers d'une surface de 1 m² chacun, seront mis en place à l'extrémité nord-ouest du site et sur la limite ouest, exposé plein sud à l'abri des passages de véhicules et engins. Les lézards pondent leurs œufs dans un sol meuble et assez chaud pour permettre l'incubation de ceux-ci type sable ou compost. Au préalable de la réalisation du tas de pierre, un trou sera creusé sur une profondeur de 25 cm et rempli de sable ou compost. Le tout sera ensuite recouvert de pierres plates et d'ardoises.

Liens avec d'autres mesures

Sans objet.

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Mise en place au plus tard en mars-avril, avant la période de ponte, et conservé sur toute la durée d'exploitation du site.

Acteurs de la mesure : L'exploitant du site, maître d'oeuvre

Suivi de la mesure : L'écologue

Coût global de la mesure : 800 € (180 € de matériaux + 720 € III pour 1/2j de création à 4 personnes à 45 € III)

4.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (A)

Mesure A1 : Formation à la reconnaissance et à la gestion des espèces exotiques envahissantes

Objectifs :

Limiter le risque de dispersion de ces espèces.

Entité(s) concernée(s) :

La flore sauvage locale et les milieux naturels.

Localisation de la mesure :

L'équipe des salariés de Valdéfis.

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

Un temps de formation sur le terrain et un guide des végétaux exotiques envahissants pouvant fréquenter le site permettra au personnel de savoir les identifier, les gérer si nécessaire et ainsi d'éviter leur propagation sur le site et dans les milieux naturels environnants.

Liens avec d'autres mesures

La vigilance d'une partie du personnel permet déjà de détecter l'éventuelle présence de ces espèces dans les chargements (mesure R6) et les espèces malgré tout installées sur le site seront supprimées (mesure C1).

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Mise en œuvre dès que possible, idéalement combinée avec l'arrachage des espèces en place.

Acteurs de la mesure : Salariés de Valdéfis et écologue

Suivi de la mesure : L'écologue

Coût global de la mesure : 275 € TTC pour ½ journée d'intervention + 720 € TTC de temps passé par les 4 salariés formés

Mesure A2 : Re-végétalisation d'espaces

Objectifs :

Limiter la minéralisation du site.

Entité(s) concernée(s) :

La flore sauvage locale, la faune et la trame verte et bleue.

Localisation de la mesure :

550 m² répartis sur l'ensemble de la plateforme + les deux bassins (cf. fig. 38).

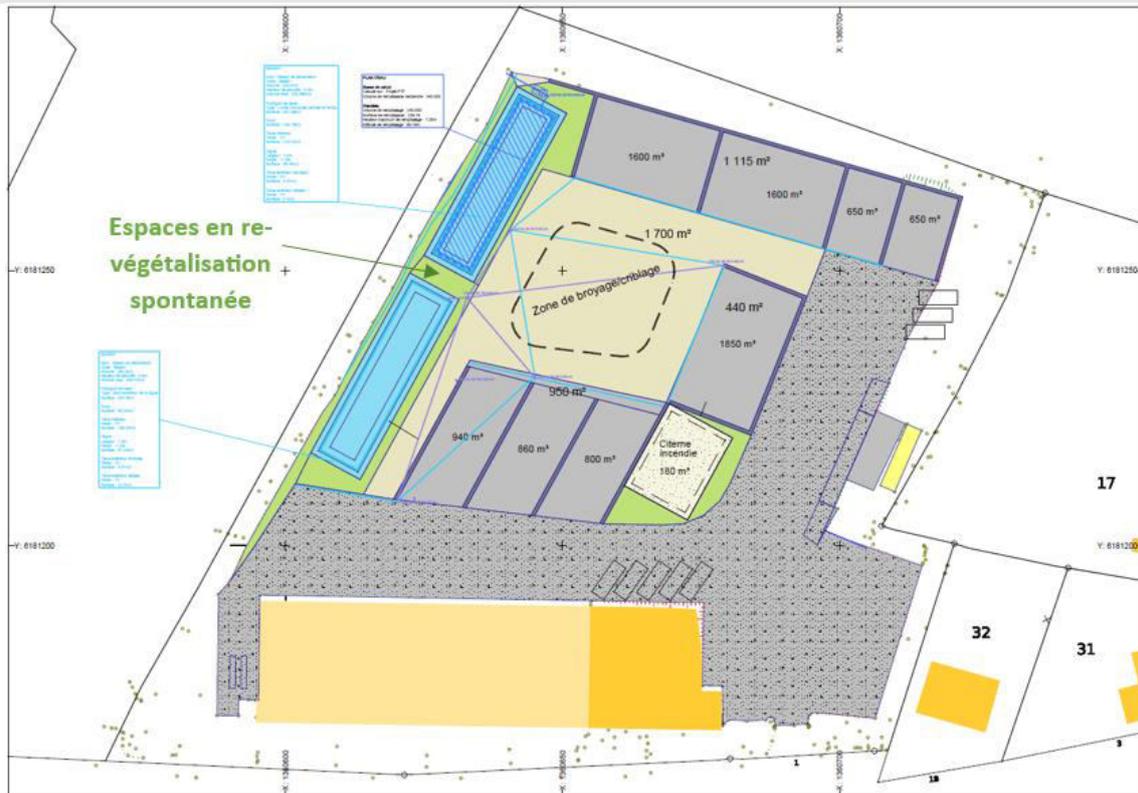


Figure 38 : Localisation des espaces de re-végétalisation spontanée

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

Les espaces ne nécessitant pas de revêtement au sol (en dehors des deux bassins) seront laissés en terre nue destinée à se végétaliser spontanément.

Ces espaces permettront de constituer des zones d'alimentation pour des insectes notamment, mais également d'infiltrer des eaux de pluie sur place. Ainsi, ils seront légèrement concaves de façon à pouvoir contenir l'eau le temps de l'absorber en cas de pluie conséquente.

Liens avec d'autres mesures

Ces espaces de végétation spontanée seront modelés lors de la phase de terrassement évoquée en mesure R3.

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Mise en œuvre dès que possible lors du terrassement, selon l'avancée du dossier mais en dehors de la période de reproduction principale de la faune s'étalant d'avril à fin juillet.

Acteurs de la mesure : L'exploitant du site, maître d'oeuvre

Suivi de la mesure : L'écologue

Coût global de la mesure : Intégré au réaménagement présenté en mesure R3

4.5. MESURES DE SUIVI (S)

Mesures de suivi

Objectifs :

Assurer la conformité des réalisations avec les mesures engagées.

Description de la mesure (modalité de mise en œuvre, liens avec les prestataires, mesures références)

Un écologue sera amené à effectuer plusieurs déplacements sur le site de façon à vérifier la prise en compte et le bon déroulement de la mise en place des mesures engagées.

Il s'assurera notamment en phase pré-chantier :

- du nettoyage du fossé,
- du choix pertinent des matériaux (clôture, pierriers, échelles),
- de la réalisation de l'arrachage et de la formation à la reconnaissance des espèces exotiques envahissantes.
- de la matérialisation des haies et fossés à préserver lors de la phase chantier.

Puis en phase chantier :

- du respect des périodes de terrassement
- des conditions de pose de la clôture
- de la mise en place des échelles
- de la réalisation des pierriers

Enfin, en phase d'exploitation :

- de la fonctionnalité du collectage des eaux de ruissellement
- de l'application de la gestion écologique, du respect des bandes enherbées en pieds de haies, ...

Liens avec d'autres mesures

Toutes les mesures.

Calendrier de la mesure (date de mise en place, durée d'engagement, fréquence d'application)

Des visites seront à programmer selon l'avancée du dossier :

- 1 demi-journée en phase pré chantier à réaliser avant l'été
- 2 demi-journées en phase chantier à réaliser en automne et hiver – échanges avec Valdéfis
- 2 demi-journées par an en phase d'exploitation (printemps et automne) lors des années n+1, n+3, n+5 puis tous les 5 ans sur la durée d'exploitation du site.

Acteurs de la mesure : L'écologue

Coût global de la mesure : 275 € TTC (pré-chantier), 550 € TTC (chantier) et 550 € TTC/an (exploitation)

4.6. SYNTHÈSE

A suivre, le tableau 22 résume les mesures préconisées, avec une estimation de leur coût global, le tableau 23 synthétise l'organisation des actions planifiées sur les années à venir puis le tableau 24 précise les impacts résiduels éventuels après application des mesures LIRC.

Tableau 22 : Evaluation des coûts de chaque mesure

INTITULE DE LA MESURE	DUREE DE L'INTERVENTION	ESTIMATION DU COUT D'APPLICATION
Mesures d'évitement		
F1 Conservation des haies et vieux arbres		Sans surcoût.
F2 Conservation des fossés		Sans surcoût.
F3 Collectage et traitement des eaux de lessivage du site	XXXX	XXXX
F4 Absence d'utilisation de produits phytosanitaires		Sans surcoût.
Mesures de réduction		
R1 Nettoyage du fossé	1 demi journée	400 € HT
R2 Entretien des pieds de haies		Sans surcoût.
R3 Terrassement en dehors de la période de reproduction de la faune		Sans surcoût.
R4 Gestion écologique des espaces naturels	1 heure par an	45 € HT / an
R5 Facilitation de la circulation de la petite faune		Sans surcoût.
R6 Surveillance du contenu des dépôts sur site (FFF)		Sans surcoût.
R7 Mise en place de rampes anti noyades au bassin en eau	1 heure	2 rampes à 249 € HT l'unité + 45 € HT d'installation
Mesures de compensation		
C1 Création des FFF en place	2 heures	90 € HT
C2 Création de pierriers	1 demi journée	170 € HT de création + 180 € de matériaux
Mesures d'accompagnement		
A1 Formation à la reconnaissance et à la gestion des espèces exotiques envahissantes	1 demi journée	275 € TTC d'intervention + 170 € HT de temps de présence
A2 Re végétalisation d'espaces		Sans surcoût.
Mesures de suivi		
S Suivi	1 demi journée en phase pré chantier 2 demi journées en phase chantier + échanges avec Valdésis 2 demi journées par an en phase d'exploitation lors des années n+1, n+3, n+5 puis tous les 5 ans sur la durée d'exploitation du site.	275 € TTC (pré chantier), 550 € TTC (chantier) et 550 € TTC/an (exploitation)

Tableau 23 : Calendrier des actions envisagées lors de la mise en conformité

Phase	PRINTEMPS ANNEE N		ETE ANNEE N		AUTOMNE ANNEE N		HIVER ANNEE N		PRINTEMPS ANNEE N+1		ETE ANNEE N+1		AUTOMNE ANNEE N+1		HIVER ANNEE N+1	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4
F1 et F2 : Balisage		X?	X?													
R1 : Nettoyage fossé	X?	X?	X?													
C1 et A1 : Gestion et formation FFF		X?	X?													
R2 et R4 : Gestion écologique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
R5 : Mise en place de la clôture	X?	X?	X?													
F3, R3 et A2 : Terrassement					X	X										
R7 : Mise en place des rampes anti noyades							X									
C2 : Création du pierrier							X?	X?								
F4 et R6 : Pratiques au quotidien	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
S : Suivis		X?	X?	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Tableau 24 : Synthèse des impacts bruts et résiduels de l'activité de Valdéfis

Thématique	Statut Reproduction Aire d'étude	Protection France	DIH/DO	Liste Rouge Europe	Liste Rouge France	Liste Rouge Pays de la Loire	Responsabilité régionale	ZNIEFF Pays de la Loire	Niveau d'impact(s) Brut(s)	Mesures LRCA Favorables	Niveau d'impact(s) Résiduel(s)
Habitats patrimoniaux									Faible	F3 Collectage et traitement des eaux de essivage du site	Nu
Flore patrimoniale									Nu		Nu
Insectes protégés et/ou patrimoniaux											
Mélésie faux freon	certain							X	Faible	F1 Conservation des haies et vieux arbres	Nu
Amphibiens protégés et/ou patrimoniaux											
Gruppe des Grenouilles vertes	certain	X							Faible	F2 Conservation des fossés, F4 Absence d'utilisation de produits phytosanitaires, R1 Nettoyage du fossé, R3 Enrassement en dehors de la période de reproduction de la faune, R4 Gestion écologique des espaces naturels, R5 Facilitation de la circulation de la cette faune, R7 Mise en place de rampes anti- noyades au bassin en eau	Nu
Rainette verte	certain	X	An.IV	LC	NI	LC	Moderée	X	Faible	F1 Conservation des haies et vieux arbres, F4 Absence d'utilisation de produits phytosanitaires, R4 Gestion écologique des espaces naturels, R5 Facilitation de la circulation de la cette faune, R7 Mise en place de rampes anti- noyades au bassin en eau	Nu
Reptiles protégés et/ou patrimoniaux											
Couleuvre verte et jaune	certain	X	An.IV	LC	LC	LC	Mineure	X	Moderé	F4 Absence d'utilisation de produits phytosanitaires, R2 -enrassement des pieds de haies,	Faible

THEMATIQUE	STATUT REPRODUCTION AIRE D'ETUDE	PROTECTION FRANCE	DIH/DO	LISIE ROUGE EUROPE	LISIE ROUGE FRANCE	LISIE ROUGE PAYS DE LA LOIRE	RESPONSABILITE REGIONALE	ZNIEFF PAYS DE LA LOIRE	NIVEAU D'IMPACT(S) BRUT(S)	MESURES LRCA FAVORABLES	NIVEAU D'IMPACT(S) RESIDUEL(S)
										R3 Enrassement en dehors de la période de reproduction de la faune, R4 Coesion écologique des espaces naturels, R5 Facilitation de la circulation de la faune,	
Lézard des murailles	certaine	X	An.IV	IC	IC	IC	M'neure		Modéré	F4 Absence d'utilisation de produits phytosanitaires, R3 Enrassement en dehors de la période de reproduction de la faune, R4 Coesion écologique des espaces naturels, R5 Facilitation de la circulation de la faune, C2 Création de pierriers	Faible
Oiseaux protégés et/ou patrimoniaux											
Bergeronnette grise	/	X		IC	IC	IC	M'neure		Faible	F1 Conservation des haies et vieux arbres F4 Absence d'utilisation de produits phytosanitaires R2 -enrississement des pieds de haies R4 Coesion écologique des espaces naturels	Nu
Buse variable	cossiole	X		IC	IC	IC	M'neure		Faible		Nu
Chardonneret élégant	cossiole	X		IC	VU	NI	Flévée		Modéré		Nu
Chevalier cul blanc	passage	X		IC	NA				Nu		Nu
Cist'co e des joncs	cossiole	X		IC	VU	IC			Nu		Nu
Fauvette à tête noire	cossiole	X		IC	IC	IC	M'neure		Faible		Nu
Gobemouche noir	passage	X		IC	VU				Faible		Nu
Grimpercau des jardins	cossiole	X		IC	IC	IC	M'neure		Faible		Nu
Héron cendré	passage	X		IC	IC	IC	Flévée		Nu		Nu
Mésange à longue queue	probable	X		IC	IC	IC	M'neure		Faible		Nu
Mésange charbonnière	probable	X		IC	IC	IC	M'neure		Faible		Nu
Moineau domestique	cossiole	X			IC	IC	M'neure		Faible		Nu
Pic épe'che	cossiole	X		IC	IC	IC	M'neure		Faible		Nu

THEMATIQUE	STATUT REPRODUCTION AIRE D'ETUDE	PROTECTION FRANCE	DIH/DO	LISIE ROUGE EUROPE	LISIE ROUGE FRANCE	LISIE ROUGE PAYS DE LA LOIRE	RESPONSABILITE REGIONALE	ZNIEFF PAYS DE LA LOIRE	NIVEAU D'IMPACT(S) BRUT(S)	MESURES LRCA FAVORABLES	NIVEAU D'IMPACT(S) RESIDUEL(S)
Pic vert	certaine	X		LC	LC	LC	M'neure		Faible		Nu
Pinson des arbres	cossiole	X		LC	LC	LC	M'neure		Faible		Nu
Rougegorge familier	certaine	X		LC	LC	LC	M'neure		Faible		Nu
Troglodyte mignon	cossiole	X		LC	LC	LC	M'neure		Faible		Nu
Verreier d'Europe	cossiole	X		LC	VU	NI	Flévée		Modéré		Nu
Mammifères protégés et/ou patrimoniaux											
Lapin de garenne	cossiole			NI	NI	VU	Flévée	X	Faible	R7 Mise en place de rampes anti noyades au bassin en eau	Faible
Noctule de Leisler		X	An.IV	LC	NI	NI	Modérée	X	Modéré	F1 Conservation des haies et vieux arbres F4 Absence d'utilisation de produits phytosanitaires R2 -ca'issement des pieds de haies R4 Gestion écologique des espaces naturels	Nu
Oreillard gris		X	An.IV	LC	LC	LC	M'neure		Faible		Nu
Oreillard roux		X	An.IV	LC	LC	NI	M'neure		Modéré		Nu
Pipistrelle commune		X	An.IV	LC	NI	NI	Modérée	X	Modéré		Nu
Pipistrelle de Kuhl		X	An.IV	LC	LC	LC	Modérée		Faible		Nu
Pipistrelle de Nathusius		X	An.IV	LC	NI	VU	Flévée	X	Modéré		Nu
Sérotine commune		X	An.IV	LC	NI	VU	Flévée	X	Faible		Nu
Trame verte et bleue									Faible	F1 Conservation des haies et vieux arbres F2 Conservation des fossés R2 -ca'issement des pieds de haies R5 Facilitation de la circulation de la locale faune.	Faible
Zonages Natura 2000									Nu		Nu
Autres zonages									Nu		Nu
Zones humides									Modéré	F3 Collectage et traitement des eaux de lessivage du site F4 Absence d'utilisation de produits phytosanitaires	Faible

5. CONCLUSION

L'entreprise Valdéfis a été mise en demeure de régulariser la situation administrative de son activité dans un délai de 6 mois à partir du 24/07/24.

Les prospections écologiques menées dans cet intervalle de temps par le CPIE Sèvre et Bocage ont révélé quelques enjeux liés à la présence de certaines espèces et habitats sur et à proximité du site.

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation ont été définies afin de limiter le niveau d'impact de l'activité sur ces éléments naturels, aboutissant à des impacts résiduels faibles voire nuls.

Il est à noter que certaines populations d'espèces telles que celles du Lézard des murailles par exemple, sont présentes sur le site de Valdéfis grâce aux habitats créés par l'activité conduite sur le site.

BIBLIOGRAPHIE / SITOGRAPHIE

ACLMAV coll., Duguet R. & Melki F. ed, 2003. Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France), 480 p.

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ([lien](#))

Arrêté du 19 décembre 2018 fixant la liste des habitats naturels pouvant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels en France métropolitaine.

Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (I) (JONC du 15 mai 1982) - (I) titre modifié par Arr. du 31 août 1995, art.1er.

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ([lien](#))

Arrêté du 23 avril 2007 relatif aux listes d'insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-I et R. 211-108 du code de l'environnement

Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale.

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ([lien](#))

Arrêté n°17/DDIM85/033-SLRN-N13 portant réglementation de la cueillette de certaines espèces végétales sauvages en Vendée, 17 janvier 2017.

ARTHUR Laurent, LLMAIRE Michèle, 2021. Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Editions Biotope, Mèze, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 3^{ème} édition, 592 p.

BLNSLITIII F., RAMLAU J.-C. & CHILVALLIER H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MAIL/MAIP/MNIN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 359 p. et 423 p. + cd-rom.

BLNSLITIII F., BIORLI F., ROLAND J. & LACOSTE J.-P. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers. MLDD/MAIPAR/MNIN. Éd. La Documentation française, Paris, 399 p. + cd-rom.

BLNSLITIII F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MAIL/MAIP/MNIN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cd-rom.

BLNSLITIII F., BOULLLET V., CHAVALDRIE-LABORIL C. & DLNIAUD J. (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MLDD/MAIPAR/MNIN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p.

BLNSLITIII F., FILLEARD-LOGELRAU K., VAN LYS J. & BALMAIN C. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. MLDD/MAIPAR/MNIN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p. + cd-rom.

- BLINSLY III H., GAUDILLAT V., MALLINGRILAU D. & QUILLET L. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 - Espèces végétales. MATH/MAI/MNHN. Cd. La Documentation française, Paris. 271 p. + cd-rom.
- BLIARD F., Contribution à l'inventaire des Orthoptères de Vendée-bilan des découvertes récentes et perspectives. 2021
- BIOIOP. 2014. Atlas cartographique du SICL des Pays de la Loire, 68p.
- BIOIOP DRLAL Région. 2015. Schéma Régional de Cohérence Ecologique des Pays de la Loire, 234 p.
- BISSARDON M., GUIBAL L., RAMLAU J-C., 1997. CORINL biotopes. Version originale, types d'habitats français. LNGLR-ATLN. 175 p. ([pdf](#))
- CGDD et CLRLMA, 2018. L'évaluation environnementale – Guide d'aide à la définition des mesures LRC, 134 p.
- CHILRIPILL T. and HILRBRLECH F., (coord.), 2021- Liste rouge régionale des odonates des Pays de la Loire. Groupe d'étude des invertébrés armoricains. Rennes. 12 p. ([pdf](#))
- CHILVRLAU J., CHILRIPILL T., BANASIAK M. & HILRBRLECH F. (COORD.), BOUILLOUP R., COURANT S., DROULT L., DURAND O., DUVAL O., HSLNNL H., GUILLOTON J-A, NICOLL M. & OGLR B. 2021. Liste rouge régionale des Papillons de jour et des Zygènes de Pays de la Loire. Rapport technique. Document financé par la DRLAL Pays de la Loire et la Région Pays de la Loire, 30p. ([pdf](#))
- CLLMOI M., 2012. Identification des Orthoptères de Vendée. Les Naturalistes Vendéens, 90 p.
- DAVID J., GUILLOTON J-A, JOUANNIC J., PASCO P-Y., PINLY B., WIZA S. & PFAFF L., 2023. Atlas des Libellules de la Bretagne à la Vendée. Locus Solus. Châteaulin, 328 p.
- DIJKSTRA K-D.B., LLWINGTON R., 2007, Guide des Libellules de France et d'Europe, Les guides du naturaliste, ed. Delachaux & Niestlé, 320p.
- Directive 2009/14//CL du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 20 du 26.1.2010, p. 17-25)
- Directive 92/43/CLL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage. 57 p.
- DORILL F., 2018 – Une nouvelle liste des plantes vasculaires déterminantes pour la région des Pays de la Loire : méthode et liste approuvées par le CSIRPN du 13/06/2018. DRLAL Pays de la Loire, Nantes : Conservatoire botanique national de Brest, 15 p. + Annexes
- DORILL F., 2023 - Liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire. Liste 2023. DRLAL Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 35 p. + 4 annexes.
- DORILL F., MAGNANON S. et BRINDLJONC O., 2015 – Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire – L'évaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN : Document validé par l'UICN le 21/10/2015 et par le CSIRPN le 26/11/2015. DRLAL Pays de la Loire / Région des Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 53p. & annexes
- LVRARD P., ANGOI D., MARCIADOUR B. & SINLAU M. (coord), 2022. Atlas des amphibiens et reptiles des Pays de La Loire. Locus Solus, Châteaulin, 256 p.
- FONTAINL B., MOUSSY C., CHIFFARD CARRICABURU J., DUPUIS J., COROLLUR L., SCHIMALIZ L.,LORRILLILRL R., LOÏS G., GAUDARD C. 2020. Suivi des oiseaux communs en France 1989-2019 : 30 ans de suivis participatifs. MNHN- Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation, LPO BirdLife France - Service Connaissance. Ministère de la Transition écologique et solidaire. 46 pp.

- GOUVLIRNLUR X. et GULIRARD P., 2011. Les longicornes armoricains – Atlas des coléoptères Cerambycidae des départements du Massifs armoricains. Invertébrés armoricains. Les cahiers du GIRLIA, 7. 224 pp
- GOYAUD C., 2011. Atlas de répartition des libellules (Odonata) de Vendée (1985-2000). Revue n°1 du Naturaliste Vendéen, p. 19-35
- GRAND D. BOUDOY J-P. 2006. Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg, Biotope. Mèze (collection Parthenope), 480 p
- GIRLIA, 2012-Plan national d'actions en faveur des odonates : Déclinaison Pays de la Loire (2012-2015). Rapport pour la DRLAL Pays de la Loire. 203pp.
- GUILLER G., LLENNILLOMML J., 2019. Phénologie et tendances alimentaires d'une communauté de serpents d'un paysage bocager du nord-ouest de la France. Bull. Soc. Herp. Fr., 170: 17-36
- GUILLOTON J-A, 2018. Biohistoire et conservation des Lépidoptères Rhopalocères de la Loire-Atlantique et de la Vendée, 2^e état des lieux, 119 p.
- GUILLOTON J-A. et OGLER B. 2019. Atlas des Lcailles de Loire-Atlantique et de Vendée. Biohistoire des papillons de nuit (volume I). 111 p.
- GULLY F. & COCHU M. (2018), Les coccinelles des Côtes d'Armor, guide atlas des coléoptères de la famille des Coccinellidae – VivArmor Nature, Côtes d'Armor. 108 p.
- HILBRICHT F., CHIRPILL T., CHIVRAU J., BANASIAK M. (coord.), BLSLOT L., BOUTON F-M., COURANT S., MONCOMBLE M., NOËL F., PLIRIN M., SINLAU M., TOURNLUR J., TRICUL P. et VARLNNL F., 2021- Liste rouge régionale des odonates des Pays de la Loire. Rapport technique. Rapport d'étude financée par la DRLAL Pays de la Loire et la Région Pays de la Loire. 50 pp. [\(pdf\)](#)
- ISSAN. & MULLER Y. coord. 2015.- Atlas des oiseaux de France métropolitaine – Nidification et présence hivernale, LPO / SLOF / MNHN. Delachaux & Niestlé, Paris, deux volumes, 1408 p.
- LAFRANCHIS I., 2007. Papillons d'Europe – Guide et clé de détermination des papillons de jour. 2^e édition. Diathea. Paris. France. 579 p.
- LOUVLL J., GAUDILLAT V. & PONCLI L., 2013. LUNIS. European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIRLV-SPN, MLDDL. Paris, 289 p.
- MLDDL, Paris, 289 p. Marchadour B (Coord.), 2014. Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire. Bouchemaine, 24 p. [\(pdf\)](#)
- MARCIADOUR B., ANGOI D., BATAIRD R., BLSLOT L., BONIOMML M., LVIRARD P., GUILLER G., LLEURLUR F., MARIN C., MONFORT D., PLIRIN M., RICORDLL M., SINLAU M., TLXILRA. & VARLNNL F., 2021. Liste rouge des amphibiens et reptiles continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire. Angers, 20 p [\(pdf\)](#)
- MARCIADOUR B., BANASIAK M., BARBOUIN A., BLSLOT L., CHLNAVAL N., GROSBOIS X., MLML-LAFOND B., MONFORT D., MOULI J., PAILLAT J-P., PAILLLY P., PLIRIN M., ROCHARD N. & VARLNNL F., 2020. Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire. Angers, 20 p. [\(pdf\)](#)
- MARCIADOUR B., BLAUDOIN J-C., BLSLOT L., BOILLAU N., MONFORT D., RAHILRL W., TAVLNON D. & YLSOU P., 2014. Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaine. 24 p. [\(pdf\)](#)
- MARCIADOUR B., BLSLOT L., MACQUARD D., RAHILRL W. & SUDRAUD J., 2023. Evolution des populations d'oiseaux nicheurs communs en Pays de la Loire. Période 2011-2021. Coordination régionale LPO Pays de la Loire. 58 p. [\(pdf\)](#)

NILIO, A. and ALLXANDLR, K.N.A. 2010. European Red List of Saproxylc Beetles. Luxembourg: Publications Office of the European Union. 54 p.

PLRRLIN C., 2012. Biohistoire des papillons. Presses universitaires de Rennes, 624 p.

SARDLI L. & DLFAUI B. (coordinateurs), 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques. 9. p. 125-137

SVLNSSON, L. et al. (2000). Le guide ornitho : les 848 espèces d'Europe en 4000 dessins. Paris : Delachaux & Niestlé, 400 p

SYNDICAT MIXTE DU PAYS YON LA VIE, 2020. Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) – Document d'Orientations et d'Objectifs – Documents cartographiques. 10 p.

UICN France, FCBN, AFB & MNIIN (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France. 31 p.

UICN France, MNIIN. & SIF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France. 11 p.

UICN France, MNIIN, LPO, SLOF & ONCHS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. 31 p.

UICN France, MNIIN, OPIL & SLF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France. 15 p.

UICN France, MNIIN, OPIL & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France. 11 p.

UICN France, MNIIN, SFLPM & ONCHS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. 15 p.

VARLNNL F., 2008. Etude des corridors écologiques et sites naturels majeurs du Pays Yon et Vie. LPO Vendée, 65p.

Sites internet:

Base de données Atlas Entomologique Régional : <https://base-aer.fr/index.php>

Base de données Biodiv' Pays de la Loire : <https://biodiv-paysdelaloire.fr/>

Base de données CPIL Pays de la Loire : <https://cpie.kollect.fr/index.php>

Base de données Faune-Vendée : <https://www.faune-vendee.org/>

Conservatoire botanique national de Brest : <https://www.cbnbrest.fr/ecalluna/>

DIRLAL Pays de la Loire, Faune-Flore déterminante : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/especes-determinantes-et-habitats-determinants-r1985.html>

DIRLAL Pays de la Loire, 2018. Listes des espèces et habitats déterminants de ZNIEFF : <https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-listes-des-especes-determinantes-et-habitats-a4613.html>

Lescalier-direct <https://www.escalier-direct.fr/escalier-bassin-retention.htm>

INPN : <https://inpn.mnhn.fr/synthese/>

La buvette <https://www.labuvette.fr/>

Région Pays de la Loire, SRADDDI : <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions/equilibre-des-territoires-et-ruralite/dessiner-lavenir>

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES OBSERVEES ENTRE JUIN ET SEPTEMBRE 2024

Tableau 25 : Liste des espèces végétales inventoriées

Liste des abréviations citées dans le tableau suivant :

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore

LRN : Liste rouge nationale

LRR : Liste rouge régionale

/NIHFF : Espèce déterminante de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique en Pays de la Loire

A-I : Aire d'étude immédiate

A-R : Aire d'étude rapprochée

IA /SI : Plante portant atteinte à la biodiversité avec impacts économiques

IA2i : Plante portant atteinte à la santé humaine

IP2 : Invasive uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche

IP5 : Plante naturalisée ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels

AS2 : Plante invasive avérée uniquement en milieu fortement influencé par l'homme et dont le caractère envahissant en milieu naturel n'est pas connu ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche

AS5 : Plante n'étant pas considérée comme invasive dans la région, mais connue comme telle dans des régions à climat proche

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	PN	PR	DHFF	LRN	LRR	/NIHFF	INVASIVES	A-I	A-R
<i>Acer campestre</i>	Frable champêtre								X	X
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille								X	X
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère								X	X
<i>Albizia julibrissin</i>	Alcornoque							AS5	X	
<i>Alisma plantago aquatica</i>	Plantain d'eau commun								X	
<i>Amaranthus retroflexus</i>	Amarante réfléchi								X	X
<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières									X
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus sylvestre									X
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé								X	X
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune									X
<i>Asphodelus albus</i>	Asphodèle blanc									X
<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche prostrée								X	
<i>Avena barbata</i>	Avoine barbue								X	X
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace								X	X
<i>Borago officinalis</i>	Bourrache officinale								X	
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David							IP2	X	X
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée								X	
<i>Carex leporina</i>	Laïone patte de lièvre									X
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier cultivé								X	X
<i>Catapodium rigidum</i>	Calapode rigide								X	

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	PN	PR	DHFF	IRN	IRR	/NIFF	INVASIVES	AFI	AIR
<i>Centaurea nigra</i>	Centaurée noire									X
<i>Centaureum erythraea</i>	Érythrée petite centaurée									X
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste des sources								X	X
<i>Chamaemelum nobile</i>	Camomille romaine									X
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc								X	X
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs								X	
<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse découpé									X
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun								X	X
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs								X	X
<i>Convolvulus sepium</i>	Liseron des haies								X	X
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun								X	X
<i>Crotaegus monogyna</i>	Aucôpine à un style								X	X
<i>Crepis capillaris</i>	Crépis capillaire								X	X
<i>Crepis sancta</i>	Crépis sacrée								X	
<i>Crepis setosa</i>	Crépis hérissé									X
<i>Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia</i>	Crépis à feuilles de pissenlit								X	
<i>Cytisus scoparius</i>	Cytise à baies								X	X
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré								X	X
<i>Datura stramonium</i>	Datura							IA2i	X	X
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage								X	X
<i>Digitalis purpurea</i>	Digiale pourpre								X	X
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digilaire sanguine								X	X
<i>Dioscorea communis</i>	Dioscorée commune								X	X
<i>Echinochloa crus galli</i>	Échinochloa pied de coq								X	X
<i>Eleocharis palustris</i>	Éléocharide des marais									X
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé								X	X
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée								X	X
<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais									X
<i>Frigeron canadensis</i>	Frigéron du Canada							IP2	X	X
<i>Frigeron floribundus</i>	Frigéron très fleuri							AS2		X
<i>Frodium dicumarum</i>	Frodium à feuilles de ciguë								X	
<i>Fruvia hirsuta</i>	Vesce hérissée								X	
<i>Fruum tetraspermum</i>	Vesce à quatre graines									X
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge								X	
<i>Filago germanica</i>	Colonne d'Allemagne								X	
<i>Fraxinus excelsior</i>	Hêtre élevé								X	X
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron								X	X
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun								X	X
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé									X
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou								X	
<i>Geranium purpureum</i>	Géranium pourpre								X	

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	PN	PR	DHFF	IRN	IRR	/NIFF	INVASIVES	AFI	AIR
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe à Robert								X	X
<i>Glechoma hederacea</i>	Géchome l'erre terrestre									X
<i>Glyceria fluitans</i>	Gysoirie flottante								X	
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant								X	X
<i>Helminthotheca echioides</i>	P'tit de fausse vipérine								X	X
<i>Heracleum sphandylum</i>	Herode sphandyle									X
<i>Holcus lanatus</i>	Houque laineuse								X	X
<i>Hypericum humifusum</i>	M'lleper Luis couché								X	
<i>Hypericum perforatum</i>	M'lleper Luis perforé									X
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle entracinée								X	X
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx commun									X
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Jacobée commune								X	X
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc à fleurs aiguës									X
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc articulé									X
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds								X	X
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré									X
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars								X	X
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole									X
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue virguse								X	X
<i>Leucanthemum</i>	Marguerite								X	X
<i>Ligustrum vulgare</i>	Ligène commun								X	X
<i>Lipandra polysperma</i>	Lipandra polysperme								X	X
<i>Lolium multiflorum</i>	Lvrée multiflore									X
<i>Lolium perenne</i>	Lvrée vivace								X	
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé								X	X
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopé d'Europe								X	X
<i>Lysimachia arvensis</i>	Lysimaque des champs								X	
<i>Lythrum hyssopifolia</i>	Saicaire à feuilles d'hysope								X	X
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée								X	
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre								X	
<i>Medicago arabica</i>	Lucerne d'Arabie								X	X
<i>Medicago lupulina</i>	Lucerne lupuline								X	X
<i>Medicago sativa</i>	Lucerne du Livé									X
<i>Melilotus albus</i>	Méilot blanc								X	X
<i>Mentha pulegium</i>	Menthe pouliot								X	X
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes								X	X
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle								X	
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis très ramoux								X	
<i>Myriophyllum aquaticum</i>	Myriophylle ou Brésil							IA / S		X
<i>Ornithoglossum ochroleucum</i>	Ornithoglossum ochroleucum								X	X
<i>Panicum dichotomiflorum</i>	Panic à fleurs dichotomes							AS2	X	

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	PN	PR	DHH	IRN	IRR	/NIHF	INVASIVES	AFI	AIR
<i>Persicaria maculosa</i>	Persicaire maculée								X	X
<i>Phytolacca americana</i>	Phytolaque d'Amérique							IPs	X	
<i>Picris hieracioides</i>	Picris de l'asso épervière								X	X
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne de cerf								X	X
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé								X	X
<i>Plantago major</i>	Plantain élevé								X	X
<i>Poa annua</i>	Pâleurin annuel								X	X
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux								X	X
<i>Polypogon monspeliensis</i>	Polypogon de Montcaillier									X
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble									X
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier polager								X	X
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante								X	X
<i>Prunella vulgaris</i>	Herbe Catalis								X	X
<i>Prunus avium</i>	Prunier merisier									X
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier palme							IPs	X	
<i>Prunus spinosa</i>	Prunier épineux								X	X
<i>Pteridium aquilinum</i>	Pléridion aigle									X
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique								X	X
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé								X	X
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre									X
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse								X	
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante								X	X
<i>Ranunculus sardous</i>	Renoncule de Sardaigne								X	
<i>Rosa sp.</i>	Rosier								X	X
<i>Rubus sp.</i>	Ronce								X	X
<i>Rumex acetosa</i>	Pâleurin oseille									X
<i>Rumex crispus</i>	Rumex crépu								X	X
<i>Rumex obtusifolius</i>	Pâleurin à feuilles obtuses									X
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon			Annexe V					X	X
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule gris cenré foncé								X	X
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir								X	X
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Schédonore roseau									X
<i>Scorzonera humilis</i>	Scorsonère humide									X
<i>Scorzoneroïdes autumnalis</i>	Liondent d'automne								X	X
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofuleire auriculée								X	
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun								X	
<i>Silene latifolia</i>	Silène à feuilles larges								X	X
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymore officinal								X	
<i>Solanum dulcamara</i>	Morle douce amère								X	X
<i>Solanum nigrum</i>	Morle noir								X	X
<i>Sonchus asper</i>	Laiuron épineux								X	

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	PN	PR	DHFF	IRN	IRR	/NIFF	INVASIVES	AFI	AIR
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager								X	
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale								X	
<i>Taraxacum sp.</i>	Pissenlit								X	X
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodaine								X	X
<i>Torminalis globerrima</i>	Sorbier alisier									X
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre								X	
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés								X	X
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant								X	X
<i>Trochardis verticillatum</i>	Carvi verticillé									X
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe									X
<i>Umbilicus rupestris</i>	Ombelle rupestre								X	X
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque								X	X
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale								X	X
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs								X	
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse								X	
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée								X	X
<i>Vulpia bromoides</i>	Vulpie queue d'écureuil								X	X

ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES FAUNISTIQUES OBSERVEES ENTRE JUIN ET SEPTEMBRE 2024

Tableau 26 : Liste des espèces animales inventoriées

Liste des abréviations citées dans le Tableau suivant :

DHFF/DO : Directive Habitat Faune Flore/Directive Oiseaux

An IV : annexe V, An I : Annexe I

ER : Liste Rouge Europe

PN : Protection Nationale

FR : Liste Rouge France

RR : Liste Rouge Pays de la Loire

ZNIEFF : espèce déterminante de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique en Pays de la Loire

LC : Préoccupation mineure, NI : Quasi menacée, VJ : Vulnérable, EN : En Danger, CR : En Danger Critique

AC : Assez commun, C : Commun, CC : Très commun

Nom commun	Nom latin	Nom de la parcelle	Statut biologique	Echelle Europe		Echelle nationale		Echelle régionale			AFI	AFR
				DHFF/DO	ER	PN	FR	RR	Responsabilité régionale // statut de rareté 85	ZNIEFF		
Araignées												
Épeire diadème	<i>Araneus diadematus</i>	Parcelle humide	Reproduction probable									X
Épeire frelon	<i>Argiope bruennichi</i>	Parcelle humide	Reproduction probable									X
Linyphie triangulaire	<i>Linyphia triangularis</i>	s'ite méthanisation	Reproduction probable									X
	<i>Tetragnatha</i>	s'ite méthanisation	Reproduction probable									X
Coléoptères												
Coccinelle à 22 points	<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>	Parcelle humide	Reproduction probable									X
Lepture de cœur	<i>Stictoleptura cordigera</i>	s'ite méthanisation	Reproduction probable		LC							X

Etude d'impact – Volet biodiversité - Plateforme de la Loge – Le Poiré-sur-Vie (85)

Nom commun	Nom latin	Nom de la parcelle	Statut biologique	Echelle Europe		Echelle nationale		Echelle régionale					
				DHH/DO	IRF	PN	IRF	IRR	Responsabilité régionale // statut de rareté 85	INIF	INVASIF	AFI	AFR
Téléphore fauve	<i>Rhagonycha fulva</i>	Parcelle humide – méthanisation	Reproduction probable										X
Cétoine funeste	<i>Oxythyrea funesta</i>	site méthanisation	Reproduction probable										X
Diptères													
Frisale gluante	<i>Fristalis tenax</i>	site méthanisation	Reproduction probable										X
Milésie faux freon	<i>Milesia crabroniformis</i>	site Valdéfis	Reproduction probable							X		X	
	<i>Fristalis sp</i>	site Valdéfis	Reproduction probable									X	
	<i>Helophilus pendulus</i>	site méthanisation	Reproduction probable										X
	<i>Syrilla pipiens</i>	Parcelle humide	Reproduction probable										X
Hémiptères													
	<i>Melanocoryphus albomaculatus</i>	site Valdéfis	Reproduction probable									X	
Hyménoptères													
Freon d'Europe	<i>Vespa crabro</i>	Parcelle humide	Reproduction probable										X
Odonates													
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	Parcelle humide – site méthanisation	Reproduction probable		IC		IC	IC					X
Lesce brun	<i>Sympearna fusca</i>	site méthanisation	Reproduction probable		IC		IC	IC					X
Lesce sauvage	<i>Leses barbarus</i>	Parcelle humide + site méthanisation	Reproduction probable		IC		IC	IC					X
Orthoptères													
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	site méthanisation	Reproduction probable		IC			IC	AC				X

Etude d'impact – Volet biodiversité - Plateforme de la Loge – Le Poiré-sur-Vie (85)

Nom commun	Nom latin	Nom de la parcelle	Statut biologique	Echelle Europe		Echelle nationale		Echelle régionale					
				DHH/DO	IRF	PN	IRF	IRR	Responsabilité régionale // statut de rareté 85	ZNIEFF	INVASIF	AFI	AFR
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	Parcelle humide – site méthanisation	Reproduction probable		IC			IC	CC				X
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	Parcelle humide	Reproduction probable		IC			IC	CC				X
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	Parcelle humide – site méthanisation	Reproduction probable		IC			IC	CC				X
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Parcelle humide – site Valdôfis + site méthanisation	Reproduction probable		IC			IC	CC			X	X
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	Parcelle humide	Reproduction probable		IC			IC	C				X
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Parcelle humide	Reproduction probable		IC			IC	CC				X
Criquet noir ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	site Valdôfis + site méthanisation	Reproduction probable		IC			IC	CC			X	X
Declicelle cariolée	<i>Roeseliana roeseli roeseli</i>	Parcelle humide – site méthanisation	Reproduction probable					IC	CC				X
Declicelle ondrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Parcelle humide	Reproduction probable		IC			IC	CC				X
Declicelle chegrinée	<i>Platyleis albopunctata albopunctata</i>	Parcelle humide	Reproduction probable					IC	CC				X
Ephépigère carénée	<i>Uromenus rugosicollis</i>	Parcelle humide – site Valdôfis + site méthanisation	Reproduction probable		IC			IC	CC			X	X
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	site méthanisation	Reproduction probable		IC			IC	CC				X
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	Parcelle humide	Reproduction probable		IC			IC	CC				X
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	Parcelle humide	Reproduction probable		IC			IC	AC				X
Méconème lambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>	Parcelle humide	Reproduction probable		IC			IC	CC				X
Oscipode émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i>	site méthanisation	Reproduction probable		IC			IC	C				X

Etude d'impact – Volet biodiversité - Plateforme de la Loge – Le Poiré-sur-Vie (85)

Nom commun	Nom latin	Nom de la parcelle	Statut biologique	Echelle Europe		Echelle nationale		Echelle régionale					
				DDHH// DDO	IRF	PN	IRF	IRR	Responsabilité régionale // statut de rareté 85	ZNIEFF	INVASIF	AFI	AFR
Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	Parcelle humide	Reproduction probable		IC			IC	CC				X
Sauterelle ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Parcelle humide	Reproduction probable		IC			IC	CC				X
	<i>Chorthippus sp</i>	site méthanisation	Reproduction certaine										X
	<i>Conocephalus sp</i>	site méthanisation	Reproduction certaine										X
	<i>Oedipoda sp</i>	site Valdôfis	Reproduction certaine									X	
Lépidoptères													
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	site méthanisation	Reproduction probable				IC	IC					X
Azuré des Nerprunes	<i>Celastrina argiolus</i>	Parcelle humide – site méthanisation	Reproduction probable		IC		IC	IC					X
Cuivré commun	<i>Lycæna phlaeas</i>	Parcelle humide – site méthanisation	Reproduction probable		IC		IC	IC					X
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Parcelle humide – site Valdôfis + site méthanisation	Reproduction probable		IC		IC	IC				X	X
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	site Valdôfis + site méthanisation	Reproduction probable		IC		IC	IC				X	X
Morc Sphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>	site Valdôfis	Reproduction probable									X	
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	Parcelle humide – site Valdôfis + site méthanisation	Reproduction probable		IC		IC	IC				X	X
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	site Valdôfis + site méthanisation	Reproduction probable		IC		IC	IC				X	X
Période de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	site Valdôfis + site méthanisation	Reproduction probable		IC		IC	IC				X	X
Sésie de l'Oscille	<i>Pyropteron chrysidiforme</i>	site méthanisation	Reproduction probable										X

Etude d'impact – Volet biodiversité - Plateforme de la Loge – Le Poiré-sur-Vie (85)

Nom commun	Nom latin	Nom de la parcelle	Statut biologique	Echelle Europe		Echelle nationale		Echelle régionale					
				DHFF/DO	IRF	PN	IRF	IRR	Responsabilité régionale // statut de rareté 85	ZNIEFF	INVASIF	AFI	AFR
Souci	<i>Colias crocea</i>	Parcelle humide – site méthanisation	Reproduction probable				IC	IC					X
Lircis	<i>Pararge aegeria</i>	Parcelle humide – site Valdôfis + site méthanisation	Reproduction probable		IC		IC	IC				X	X
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Parcelle humide – site Valdôfis + site méthanisation	Reproduction probable		IC		IC	IC				X	X
Amphibiens													
Pélopnyax	<i>Pelophylax sp</i>	Parcelle humide site Valdôfis+ site méthanisation	Reproduction certaine			X						X	X
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Parcelle humide – site Valdôfis	Reproduction certaine	Annexe IV	IC	X	NI	IC	Modérée	X		X	X
Reptiles													
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	site Valdôfis	Reproduction certaine	Annexe IV	IC	X	IC	IC	Mineure	X		X	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	site Valdôfis + site méthanisation	Reproduction certaine	Annexe IV	IC	X	IC	IC	Mineure			X	X
Mammifères													
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	site méthanisation	Passage		IC		IC	IC	Mineure				X
Chèvreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Parcelle humide	Passage		IC		IC	IC	Mineure				X
Lapin de garenne	<i>Crytolagus cuniculus</i>	Parcelle humide – site méthanisation	Reproduction possible		NI		NI	VU	Élevée	X			X
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	site Valdôfis + site méthanisation	Reproduction possible		IC		IC	IC	Mineure			X	X
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	Parcelle humide – site Valdôfis	Reproduction certaine				NA	NA	Non applicable			X	X
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Parcelle humide – site méthanisation	Passage		IC		IC	IC	Mineure				X
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Parcelle humide – site méthanisation	Passage		IC		IC	IC	Mineure				X
Taupes	<i>Talpa</i>	Parcelle humide – site Valdôfis	Reproduction possible									X	X

Etude d'impact – Volet biodiversité - Plateforme de la Loge – Le Poiré-sur-Vie (85)

Nom commun	Nom latin	Nom de la parcelle	Statut biologique	Echelle Europe		Echelle nationale		Echelle régionale			AFI	AFR
				DDHH/DO	IRF	PN	IRF	IRR	Responsabilité régionale // statut de rareté 85	ZNIFF		
Sérotine commune	<i>Hypoleucis serotinus</i>	Site Valdôfis		Annexe IV	IC	X	NI	VU	Flevée	X	X	
	<i>Myotis sp</i>	Site Valdôfis		Annexe IV							X	
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Site Valdôfis		Annexe IV	IC	X	NI	NI	Modérée	X	X	
	<i>Nyctalus sp</i>	Site Valdôfis		Annexe IV							X	
Pipistrelle commune/nathusius	<i>Pipistrellus pipistrellus/nathusii</i>	Site Valdôfis									X	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Site Valdôfis		Annexe IV	IC	X	IC	IC	Modérée		X	
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Site Valdôfis		Annexe IV	IC	X	NI	VU	Flevée	X	X	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Site Valdôfis		Annexe IV	IC	X	NI	NI	Modérée	X	X	
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Site Valdôfis		Annexe IV	IC	X	IC	NI	Mineure		X	
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Site Valdôfis		Annexe IV	IC	X	IC	IC	Mineure		X	
	<i>Plecotus sp</i>	Site Valdôfis		Annexe IV							X	
Oiseaux												
Bergeronne tigrée	<i>Motacilla alba</i>	Site Valdôfis	/		IC	X	IC (Nicheur)	IC	Mineure		X	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Parcelle humide	Reproduction possible		IC	X	IC (Nicheur)	IC	Mineure			X
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Parcelle humide	Reproduction possible		IC		IC (Nicheur)	IC	Modérée			X
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Site Valdôfis	Reproduction possible		IC	X	VU (Nicheur)	NI	Flevée		X	
Chevalier cul blanc	<i>Tringa ochropus</i>	Parcelle humide – Site Valdôfis	Passage		IC	X	NA (Hivernant), IC (IC passage)				X	X
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Parcelle humide	Reproduction possible		IC	X	VU (Nicheur)	IC	Très élevée			X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Site méthanisation	Reproduction possible		IC	X	IC (Nicheur)	IC	Mineure			X
Galinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Parcelle humide	Reproduction certaine		IC		IC (Nicheur)	IC	Modérée			X

Etude d'impact – Volet biodiversité - Plateforme de la Loge – Le Poiré-sur-Vie (85)

Nom commun	Nom latin	Nom de la parcelle	Statut biologique	Echelle Europe		Echelle nationale		Echelle régionale					
				DDHH/DO	IRF	PN	IRF	IRR	Responsabilité régionale // statut de rareté 85	ZNIEFF	INVASIF	AFI	AFR
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Parcelle humide	Passage		IC	X	VU (Nicheur)						X
Grimperceau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Site Valdéfis	Reproduction possible		IC	X	IC (Nicheur)	IC	Mineure				X
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Parcelle humide	Passage		IC	X	IC (Nicheur)	IC	Élevée				X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Parcelle humide	Reproduction probable		IC	X	IC (Nicheur)	IC	Mineure				X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Parcelle humide – Site Valdéfis	Reproduction probable		IC	X	IC (Nicheur)	IC	Mineure			X	X
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Site méthanisation	Reproduction possible			X	IC (Nicheur)	IC	Mineure				X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Parcelle humide – Site Valdéfis	Reproduction possible		IC	X	IC (Nicheur)	IC	Mineure			X	X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Parcelle humide	Reproduction certaine		IC	X	IC (Nicheur)	IC	Mineure				X
Pic bavarde	<i>Pica pica</i>	Parcelle humide	Reproduction possible		IC		IC (Nicheur)	IC	Mineure				X
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Parcelle humide – Site Valdéfis + Site méthanisation	Reproduction certaine		IC		IC (Nicheur)	IC	Mineure			X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Site Valdéfis	Reproduction possible		IC	X	IC (Nicheur)	IC	Mineure				X
Rougegorge familier	<i>Frithacus rubecula</i>	Site Valdéfis	Reproduction certaine		IC	X	IC (Nicheur)	IC	Mineure				X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Parcelle humide	Reproduction possible		IC	X	IC (Nicheur)	IC	Mineure				X
Verrier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Site Valdéfis + site méthanisation	Reproduction possible		IC	X	VU (Nicheur)	NI	Élevée				X

ANNEXE 3 :

RAPPORTS DE MESURES DE BRUIT (ACCTER-OCTOBRE 2024)



MESURES DE BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT



Site de La Loge au Poiré-sur-Vie
Département de la Vendée (85)

Octobre 2024

Réf : 2407AEU-251

Dossier suivi par :
Marine LE LIVEC – Chargée d'études
Yowen LEVEQUE – Ingénieur environnement

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
1.1. TEXTES DE REFERENCES	3
1.2. ARRETE MINISTERIEL DU 23 JANVIER 1997	3
1.3. L'ARRETE DU 23 NOVEMBRE 2011	5
1.4. NORME DE MESURAGE NF S 31 010	5
2. LES MESURES DE BRUITS	7
2.1. CONDITIONS D'INTERVENTION	7
2.2. STATIONS DE MESURES	7
2.3. CONDITIONS METEOROLOGIQUES	8
2.4. RESULTATS DES MESURES	9
3. CONCLUSION	11
ANNEXES	12

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Activités présentes sur le site lors de la campagne de mesure de bruit.....	7
Figure 2 : Localisation des stations de mesure de bruit	8

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Présentation du site	2
Tableau 2 : Niveaux sonores admissibles en limite de site	3
Tableau 3 : Emergences sonores admissibles en ZER.....	4
Tableau 4 : Critères d'apparition des tonalités marquées	4
Tableau 5 : Codification des conditions aérodynamiques selon la norme NF S 31-010/A1.....	5
Tableau 6 : Codification des conditions thermiques selon la norme NF S 31-010/A1	6
Tableau 7 : Renforcement ou atténuation des niveaux sonores selon les conditions météorologiques.....	6
Tableau 8 : Identification des stations de mesures de bruit	7
Tableau 9 : Conditions météorologique rencontrées lors de la campagne de mesures	8
Tableau 10 : Synthèse des résultats pour les niveaux sonores en limites de propriété.....	9
Tableau 11 : Synthèse des résultats pour les niveaux sonores en ZER.....	9
Tableau 12 : Synthèse des taux d'apparition des tonalités marquées	10

INTRODUCTION

La société **VALDEFIS** exploite une plateforme de valorisation de biomasse au Poiré-sur-Vie (85) depuis 2010. Elle propose des solutions de valorisation en local pour la biomasse végétale (bois, végétaux, terre, déchets verts et déchets de bois).

Les activités du site sont présentées dans le tableau suivant :

Société	SAS VALDEFIS
Site	La Loge
Commune	Poiré-sur-Vie (85)
Déclaration ICPE	Dépôt A-3-O7RJ1V2X3 du 18 mars 2023
Rubriques ICPE	1532.2-b (D) : Stockage de bois ou de matériaux analogues (18 000 m ³ de capacité de stockage) 2791.2 (DC) : Traitement de déchets non dangereux (4 t de capacité journalière)
Activités	Plateforme de valorisation de biomasse (bois, déchets de bois et végétaux)

Tableau 1 : Présentation du site

Conformément aux prescriptions générales applicables aux Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à déclaration sous la **rubrique n° 2791**, l'exploitant doit faire **contrôler les émissions sonores de l'établissement tous les 3 ans** par une personne ou un organisme qualifié.

Dans ce contexte, la société ACCTER a été missionnée par la société VALDEFIS pour contrôler les émissions sonores de sa plateforme de valorisation de biomasse.

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

1.1. TEXTES DE REFERENCES

Les textes de références concernant les mesures de bruits incluent :

- L'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.
- Les arrêtés ministériels de prescriptions générales encadrant les activités du site qui reprennent les seuils fixés par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 :
 - L'arrêté du 05 décembre 2016 (rubrique 1532 soumise à Déclaration) ;
 - L'arrêté du 23 novembre 2011 (rubrique 2791 soumise à Déclaration Contrôlée).
- La norme NF S 31-010 « Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement. - Méthodes particulières de mesurage » de décembre 1996 et complétée en 2008 par l'avenant A1.

1.2. ARRETE MINISTERIEL DU 23 JANVIER 1997

L'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE impose aux exploitants de respecter des valeurs seuils concernant :

- Les niveaux sonores en **limite de site**.
- Les émergences sonores (différences entre les niveaux sonores lorsque le site est en activité et à l'arrêt) au droit des habitations dénommées **Zones à Emergence Réglementée (ZER)**.

SEUILS ADMISSIBLES EN LIMITE D'ETABLISSEMENT

En limite d'établissement, le niveau de **bruit ambiant** moyen LAeq mesuré lorsque le site est en activité, exprimé en décibels pondérés A (dB(A)), doit être inférieur aux seuils suivants :

	Période diurne de 7h00 à 22h00 sauf dimanche et jours fériés	Période nocturne de 22h00 à 7h00 et les dimanches et jours fériés
Bruit ambiant (site en activité)	70 dB(A)	60 dB(A)

Tableau 2 : Niveaux sonores admissibles en limite de site

SEUILS ADMISSIBLES EN ZER

Définition des ZER

Les ZER englobent :

- L'intérieur des **immeubles habités** ou occupés par des tiers, existant à la date de l'arrêté d'autorisation et leurs **parties extérieures** éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse).
- Les **zones constructibles** définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'arrêté d'autorisation.
- L'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse).

Indicateur à prendre en compte

Le calcul de l'émergence sonore doit prendre en compte la présence d'éventuels **bruits intermittents**, caractérisés par de courtes périodes d'apparition mais des niveaux sonores généralement élevés.

Selon le contexte sonore local (bruit résiduel), l'émergence sonore doit être calculée à partir :

- Des niveaux sonores équivalents **L_{Aeq}** lorsque la différence entre le niveau sonore moyen L_{Aeq} et le niveau sonore médiant L₅₀ est inférieure à 5 dB(A) pour le bruit résiduel (site à l'arrêt).
- Des niveaux sonores médians **L₅₀** lorsque la différence entre le niveau sonore moyen L_{Aeq} et le niveau sonore médiant L₅₀ est supérieure à 5 dB(A) pour le bruit résiduel (site à l'arrêt).

Emergence sonore admissible

L'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 considère qu'il existe une potentialité de gêne acoustique en ZER lorsque **l'émergence sonore**, définie comme la **différence** entre le niveau de bruit ambiant (site en activité) et le niveau de bruit résiduel (site à l'arrêt), est supérieure aux valeurs admissibles suivantes :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'établissement	Emergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissibles pour la période allant de 22 heures à 7 heures ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Tableau 3 : Emergences sonores admissibles en ZER

TONALITES MARQUEES

L'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 vise également à limiter la gêne susceptible d'être engendrée par une fluctuation importante de l'intensité et de la fréquence des bruits émis.

Dans cette optique, les niveaux sonores ambiants ne doivent pas présenter de **tonalité marquée** pendant une durée supérieure à **30 % de la durée** de fonctionnement de l'installation.

Les bruits émis par une installation présentent une telle tonalité dès lors que la différence de niveau entre la bande de tiers d'octave et les quatre bandes de tiers d'octave les plus proches (les deux bandes immédiatement inférieures et les deux bandes immédiatement supérieures) atteint ou dépasse les niveaux non pondérés indiqués dans le tableau ci-après pour la bande considérée :

Bande de fréquence	50 Hz à 315 Hz	400 Hz à 1250 Hz	1600 Hz à 8000 Hz
Différence de niveau entre les bandes de tiers d'octave	10 dB	5 dB	5 dB

Tableau 4 : Critères d'apparition des tonalités marquées

1.3. L'ARRETE MINISTERIEL DU 23 NOVEMBRE 2011

L'article 8.1 – Valeurs limites de bruit – de l'arrêté du 23 novembre 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la **rubrique n° 2791** reprend l'ensemble des valeurs limites fixées à l'échelle nationale par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997, tant en limite de site qu'au droit des Zones à Emergences Réglementées.

Cet arrêté ne définit pas la localisation des stations de contrôle mais impose une fréquence de **contrôle triennale** (tous les 3 ans) des émissions sonores des installations (**article 8.4 – Surveillance par l'exploitant des émissions sonores**).

1.4. NORME DE MESURAGE NF S 31 010

PRINCIPE DE MESURAGE

Vu les sources sonores en présence, leur fréquence d'apparition et leur évolution temporelle, la méthode de mesurage retenue est la « **méthode d'expertise** » définie par la norme NF S 31-010.

En outre, la norme NF S 31-010 impose de réaliser les mesures dans les conditions suivantes :

- **Hauteur de mesurage** : comprise entre 1,2 et 1,5 m au-dessus du sol ou d'un obstacle.
- **Distance aux obstacles** : à au moins 1 m de toute surface réfléchissante et à 2 m des façades.
- **Météorologie** : hors vent très fort (< 5 m/s) et hors pluie marquée.

INFLUENCE DES CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Les conditions météorologiques sont susceptibles de modifier sensiblement la perceptibilité du bruit. Pour prendre en compte cela, l'amendement A1 de la norme NF S 31-010 de décembre 2008 définit une codification prenant en compte :

- Les **conditions aérodynamiques**, soit la force et la direction des vents, notées de **U1 à U5**.
- Les **conditions thermiques**, soit la période de la journée et l'humidité du sol, notées de **T1 à T5**.

Conditions aérodynamiques

Les catégories de vent « **U** » sont définies comme suit :

- U1 : vent fort (3 à 5 m/s) contraire au sens de la source-récepteur.
- U2 : vent moyen contraire ou vent fort, peu contraire ou vent moyen peu contraire.
- U3 : vent faible ou vent quelconque soufflant de travers.
- U4 : vent moyen portant ou vent fort peu portant ou vent moyen peu portant.
- U5 : vent fort portant.

	Contraire	Peu contraire	De travers	Peu portant	Portant
Vent fort	U1	U2	U3	U4	U5
Vent moyen	U2	U2	U3	U4	U4
Vent faible	U3	U3	U3	U3	U3

Tableau 5 : Codification des conditions aérodynamiques selon la norme NF S 31-010/A1

Conditions thermiques

Les catégories de température « T » sont définies comme suit :

- T1 : jour ET rayonnement fort ET surface du sol sèche ET (vent moyen ou faible).
- T2 : jour ET [rayonnement moyen à faible OU surface du sol humide OU vent fort].
- T3 : période de lever du soleil OU période de coucher du soleil OU [jour et rayonnement moyen à faible ET surface du sol humide ET vent fort].
- T4 : nuit ET (nuageux OU vent fort, moyen).
- T5 : nuit ET ciel dégagé ET vent faible.

Période	Rayonnement / couverture nuageuse	Humidité	Vent	Ti
Jour	Fort	Sol sec	Faible ou moyen	T1
			Fort	T2
	Moyen à faible	Sol humide	Faible ou moyen ou fort	T2
			Faible ou moyen ou fort	T2
		Sol sec	Faible ou moyen	T2
			Fort	T3
Période de lever ou de coucher du soleil				T3
Nuit	Ciel nuageux		Faible ou moyen ou fort	T4
	Ciel dégagé		Moyen ou fort	T4
			Faible	T5

Tableau 6 : Codification des conditions thermiques selon la norme NF S 31-010/A1

Codification croisée

Le croisement de ces conditions aérodynamiques et thermiques conduit à identifier un **renforcement** ou une **atténuation** des niveaux sonores perçus selon la grille suivante :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	++	++
T5		+	+	++	

- et - Conditions défavorables pour la propagation sonore
- Z Conditions homogènes pour la propagation sonore
- + et ++ Conditions favorables pour la propagation sonore

Tableau 7 : Renforcement ou atténuation des niveaux sonores selon les conditions météorologiques

2. LES MESURES DE BRUITS

2.1. CONDITIONS D'INTERVENTION

Les mesures ont été réalisées par Marine LE LIVEC, chargée d'études au sein du bureau d'études ACCTER, à l'aide d'un sonomètre de classe 1 de modèle **01dB Fusion 4G** calibré au préalable.

Le certificat de conformité de l'appareil est joint en annexe 1 du présent rapport.

La campagne de mesure a été réalisée le **25 octobre 2024** en **période diurne**. Les activités exercées sur la plateforme de valorisation de biomasse étaient les suivantes :

- Allées et venues de camions et utilitaires ;
- Fonctionnement du crible pour la fabrication de plaquettes de bois ;
- Manutention des stocks avec le chariot télescopique.



Figure 1 : Activités présentes sur le site lors de la campagne de mesure de bruit

Les activités du site ont été interrompues de **12h30 à 14h00**. Cette coupure a permis de réaliser les mesures de bruit résiduel au droit des ZER.

A chaque station et pour chaque période considérée, la mesure a été réalisée sur une durée minimale représentative de **30 minutes** avec enregistrement en continu toutes les secondes.

2.2. STATIONS DE MESURES

Les mesures de bruit ont été réalisées aux stations suivantes :

Type de mesure	Station	Localisation
Limite de site	LS 1	Angle Sud-Est en limite de site
	LS 2	Limite Nord du site
Zone à Emergence réglementée (ZER)	ZER 1	Angle Sud-Est en limite de site – habitation au lieu-dit La Loge
	ZER 2	A 160 m au Sud-Ouest – habitation au lieu-dit Belle-Noue

Tableau 8 : Identification des stations de mesures de bruit



Figure 2 : Localisation des stations de mesure de bruit

2.3. CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Les conditions météorologiques rencontrées lors des mesures sont les suivantes :

Station	Temps	Température	Vitesse du vent	Direction du vent	Sol	Conditions météorologiques
LS 1	Couvert	15°C	Fort	SO > NE	Humide	U3 / T3 Conditions homogènes
LS 2		16°C	Fort			U4 / T3 Accentuation légère
ZER 1		15°C	Fort			U3 / T3 Conditions homogènes
ZER 2		16°C	Moyen			U2 / T2 Atténuation faible

Tableau 9 : Conditions météorologique rencontrées lors de la campagne de mesures

2.4. RESULTATS DES MESURES

Les données obtenues ont été analysées puis traitées (identification des bruits isolés, suppression des bruits parasites...) par le logiciel **dBTrait** – version 6.4 – développé par 01dB.

Les graphiques des mesures ainsi obtenus sont présentés en annexe 2 du présent rapport.

NIVEAUX SONORES AMBIANTS EN LIMITE DE SITE

Les niveaux de bruit ambiant mesurés en limite du site sont présentés dans le tableau suivant. Les résultats sont arrondis au ½ dB(A) près conformément à la norme NF S 31-010.

Station	Heure	LAeq	Valeur limite	Conformité
LS 1	14h09 à 14h44	68,0 dB (A)	70 dB (A)	OUI
LS 2	14h51 à 15h24	51,0 dB (A)	70 dB (A)	OUI

Tableau 10 : Synthèse des résultats pour les niveaux sonores en limites de propriété

EMERGENCES SONORES EN ZONES A EMERGENCE REGLEMENTEE

Choix des indicateurs

Station **ZER 1** : la différence entre les indices LAeq et L50 mesurés site à l'arrêt (bruit résiduel) étant de 10,4 dB (A), l'émergence sonore doit être calculée à partir des niveaux sonores médians **L50**.

Station **ZER 2** : la différence entre les indices LAeq et L50 mesurés site à l'arrêt (bruit résiduel) étant de 12,3 dB (A), l'émergence sonore doit être calculée à partir des niveaux sonores médians **L50**.

Calcul des émergences sonores

Les niveaux de bruit ambiant et résiduel mesurés au droit des ZER sont présentés dans le tableau suivant. Les résultats sont arrondis au ½ dB(A) près conformément à la norme NF S 31-010.

Les indicateurs retenus pour le calcul des émergences sont présentés en **gras**.

Station	Heure	Bruit ambiant dB(A)		Bruit résiduel dB(A)		Emergence dB(A)	Valeur limite (dB(A))	Conformité
		LAeq	L50	LAeq	L50			
ZER 1	Ambiant : 14h09 à 14h44 Résiduel : 13h26 à 13h57	68,0	58,0	68,5	59,0	0	5,0	OUI
ZER 2	Ambiant : 15h34 à 16h11 Résiduel : 12h50 à 13h22	67,0	53,0	67,0	54,5	0	5,0	OUI

Tableau 11 : Synthèse des résultats pour les niveaux sonores en ZER

TONALITES MARQUEES

Le tableau suivant synthétise les taux d'apparition des tonalités marquées calculés par le logiciel dBTrait pour chaque mesure de bruit ambiant ou de bruit résiduel réalisée.

Station	Heure	Taux d'apparition des tonalités marquées (%)	Valeur limite	Conformité
LS 1	Ambiant : 14h09 à 14h44	6,8 % (soit 2 min 24 s)	30 %	OUI
LS 2	Ambiant : 14h51 à 15h24	3,5 % (soit 1 min 10 s)	30 %	OUI
ZER 1	Ambiant : 14h09 à 14h44	6,8 % (soit 2 min 24 s)	30 %	OUI
	Résiduel : 13h26 à 13h57	9,1 % (soit 2 min 52 s)	-	-
ZER 2	Ambiant : 15h34 à 16h11	6,2 % (soit 2 min 15 s)	30 %	OUI
	Résiduel : 12h50 à 13h22	14,5 % (soit 4 min 32 s)	-	-

Tableau 12 : Synthèse des taux d'apparition des tonalités marquées

3. CONCLUSION

L'impact sonore des activités de la société VALDEFIS sur le site du Poiré-sur-Vie est conforme à l'ensemble des valeurs limites applicables en période diurne, définies par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 :

- Les niveaux ambiants en limite de site (stations LS 1 et LS 2) sont inférieurs à 70 dB(A) ;
- L'émergence sonore au droit des habitations proches (ZER 1 et 2) est inférieure à 5,0 dB(A) ;
- Le taux d'apparition des tonalités marquées est inférieur à 30 % (ensemble des stations).

Les mesures de cette campagne en Zone à Emergence Réglementée (ZER 1 et 2) enregistrent des niveaux de bruit ambiant (avec activité) et résiduel (sans activité) similaires aussi bien en niveaux sonores moyens (L50) que médians (LAeq). Ceci suggère une influence faible de l'activité du site sur le bruit perçu au niveau des habitations et une prédominance du trafic routier.

D'une manière générale, les activités de la société VALDEFIS sont peu audibles depuis l'extérieur du site.

ANNEXES

Annexe 1 : Certificat de conformité du sonomètre

- Sonomètre 01dB Fusion 4G n°14999

Annexe 2 : Fiches des mesures de bruit

- LS 1 – DIURNE – BRUIT AMBIANT
- LS 2 – DIURNE – BRUIT AMBIANT
- ZER 1 – DIURNE – BRUIT AMBIANT
- ZER 1 – DIURNE – BRUIT RESIDUEL
- ZER 2 – DIURNE – BRUIT AMBIANT
- ZER 2 – DIURNE – BRUIT RESIDUEL

ANNEXE 1 : CERTIFICAT DE CONFORMITE DU SONOMETRE

Sonomètre 01dB Fusion 4G n°14999

21

Chapitre 3.

CERTIFICAT DE CONFORMITE

CONFORMITY CERTIFICATE

CC-DTE-I-23-PVE-84005

Nous, fabricant
We, manufacturer

Acoem
200, Chemin des Ormeaux
F 69578 LIMONEST Cedex- FRANCE

déclarons sous notre seule responsabilité que le produit suivant :
declare under our own responsibility that the following equipment:

Désignation : **Sonomètre Intégrateur Moyenneur**
Designation: Integrating-Averaging Sound level meter

Référence : **FUSION**
Reference:

Numéro de série : **14999**
Serial Number:

est conforme aux dispositions des normes suivantes :
complies with the requirements of the following standards:

	Norme <i>Standard</i>	Classe <i>Class</i>	Edition du <i>Edition of</i>
Sonomètre :	IEC 60651	1	10-2000
Sound level meter :	IEC 60804	1	10-2000
	IEC 61672-1	1	09-2013
	IEC 61260	1	07-1995-2011
	ANSI S1.11	1	2004
	ANSI S1.4	1	1983-1985

et répond en tout point, après vérification et essais, aux exigences spécifiées, aux normes et règlements applicables, sauf exceptions, réserves ou dérogations énumérées dans la présente déclaration de conformité.

After testing and verification, this device satisfies all specified requirements and applicable standards and regulations apart from exceptions, reservations, or exemptions listed in this conformance certificate.

Date

LE RESPONSABLE PRODUCTION
MANUFACTURING MANAGER
Francis FERASIN

Date

03/02/2022



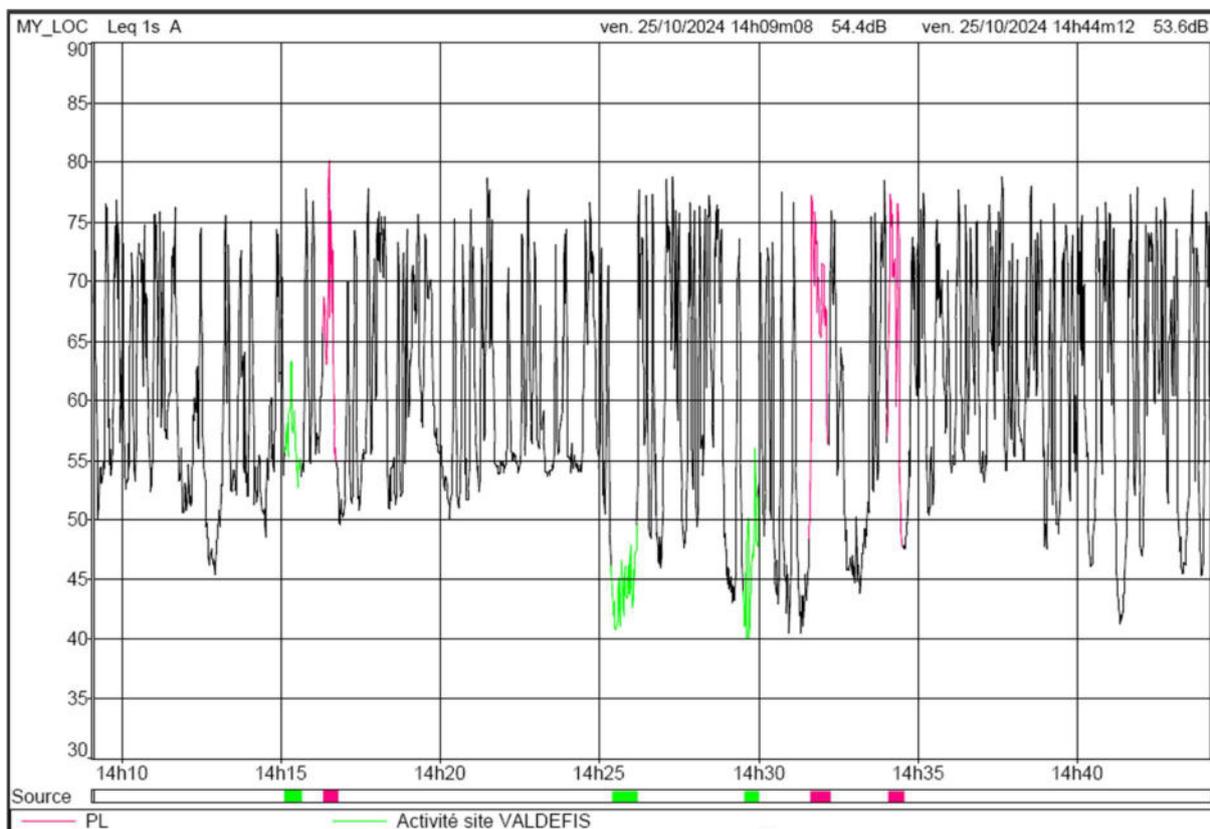
ANNEXE 2 : FICHE DE MESURES DE BRUIT

FICHE DE MESURES : LS1 – DIURNE

<p align="center">LS 1 Angle Sud-Est en limite de site</p>	
<p align="center">Période : diurne Bruit : ambiant - site en activité Météo : U3 / T3 Conditions homogènes</p>	

Sources sonores environnantes	Principales	Secondaires	Anecdotiques
Circulation sur la RD n°2A <i>454 véhicules/h dont 11% de PL</i>	X		
Activité des engins sur le site de VALDEFIS		X	
Vent dans la végétation – faune et flore			X

Résultats	Fichier	LS1_ZER1_20241025_140908_144413.cmg				
	Date	25 / 10 / 2024				
	Heure de début	14 : 09 : 08	Heure de fin		14 : 44 : 13	
	Pondération	Unité	Lmax	LAeq	L50	Lmin
	A	dB	80,1	68,1	58,1	40,0

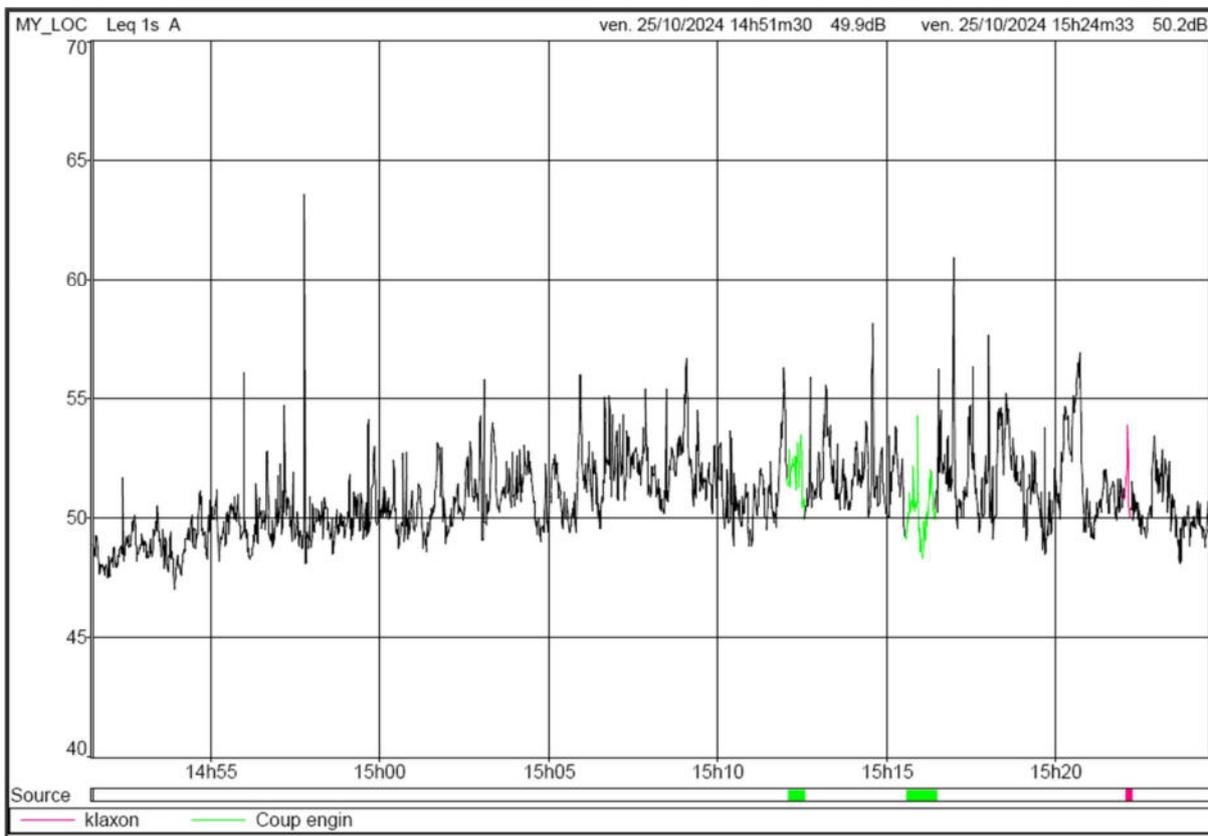


FICHE DE MESURES : LS2 – DIURNE

LS 2 Limite Nord du site	
Période : diurne Bruit : ambiant - site en activité Météo : U4 / T3 Accentuation légère	

Sources sonores environnantes	Principales	Secondaires	Anecdotes
Activité sur le site de VALDEFIS	X		
Circulation au loin		X	
Vent dans la végétation – faune et flore			X

Résultats	Fichier	LS2_20241025_145130_152434.cmg				
	Date	25 / 10 / 2024				
	Heure de début	14 : 51 : 30	Heure de fin		15 : 24 : 34	
	Pondération	Unité	Lmax	LAeq	L50	Lmin
	A	dB	63,6	51,2	50,5	47,0

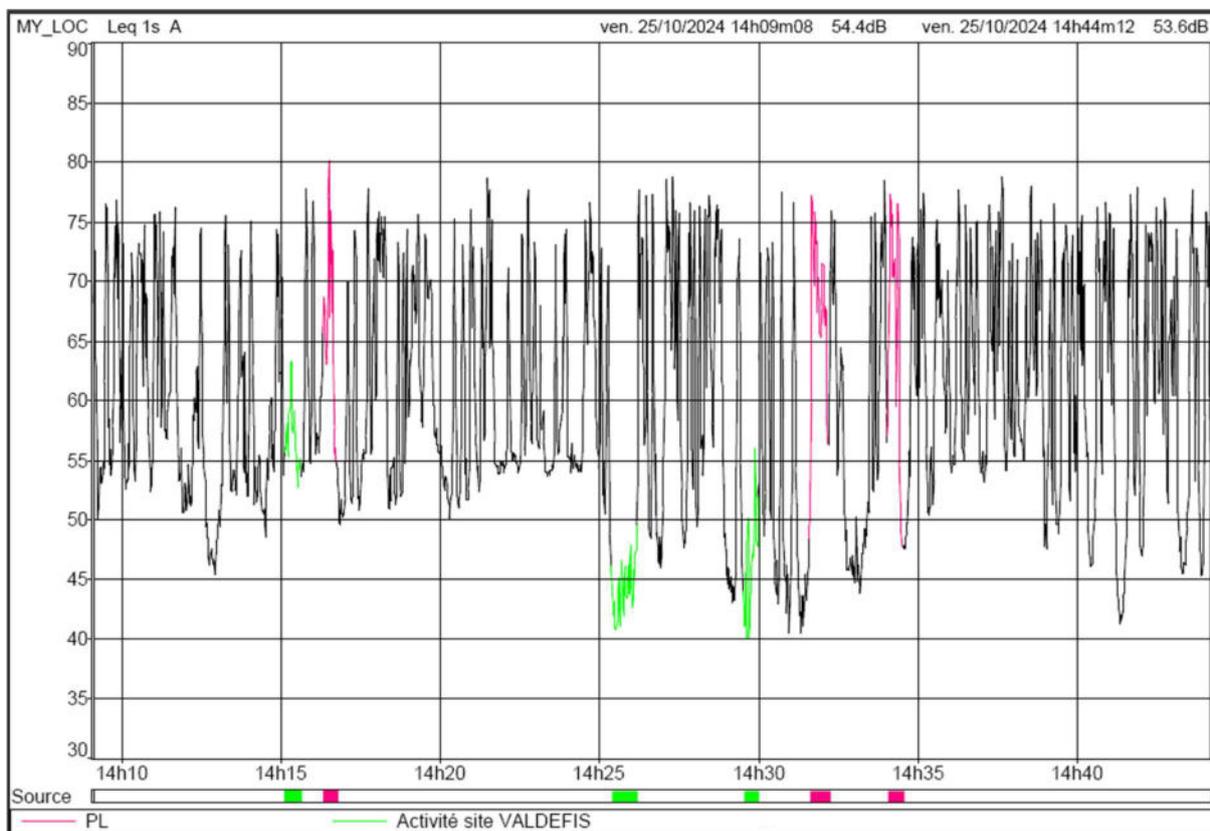


FICHE DE MESURE : ZER 1 – DIURNE – BRUIT AMBIANT

<p>LS 1 Angle Sud-Est en limite de site – habitation au lieu-dit La Loge</p>	
<p>Période : diurne Bruit : ambiant - site en activité Météo : U3 / T3 Conditions homogènes</p>	

Sources sonores environnantes	Principales	Secondaires	Anecdotiques
Circulation sur la RD n°2A 454 véhicules/h dont 11% de PL	X		
Activité des engins sur le site de VALDEFIS		X	
Vent dans la végétation – faune et flore			X

Résultats	Fichier	LS1_ZER1_20241025_140908_144413.cmg				
	Date	25 / 10 / 2024				
	Heure de début	14 : 09 : 08		Heure de fin	14 : 44 : 13	
	Pondération	Unité	Lmax	LAeq	L50	Lmin
	A	dB	80,1	68,1	58,1	40,0

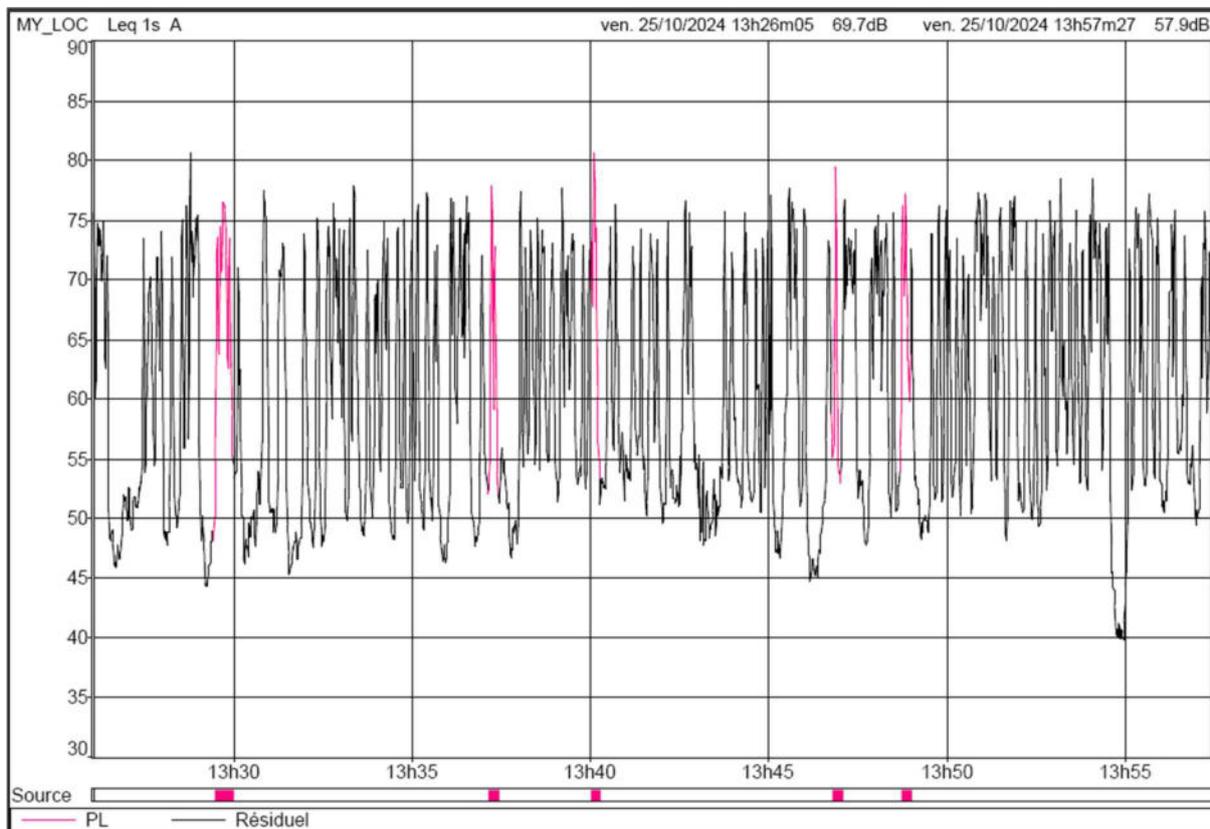


FICHE DE MESURE : ZER 1 – DIURNE – BRUIT RESIDUEL

<p align="center">ZER 1 Angle Sud-Est en limite de site – habitation au lieu-dit La Loge</p>	
<p align="center">Période : diurne Bruit : résiduel – site à l'arrêt Météo : U3 / T3 Conditions homogènes</p>	

Sources sonores environnantes	Principales	Secondaires	Anecdotiques
Circulation sur la RD n°2A 445 véhicules/h dont 10% de PL	X		
Vent dans la végétation – faune et flore		X	

Résultats	Fichier	ZER1_SA20241025_132605_135728.cmg				
	Date	25 / 10 / 2024				
	Heure de début	13 : 26 : 05	Heure de fin		13 : 57 : 28	
	Pondération	Unité	Lmax	LAeq	L50	Lmin
	A	dB	80,7	68,3	57,9	39,7

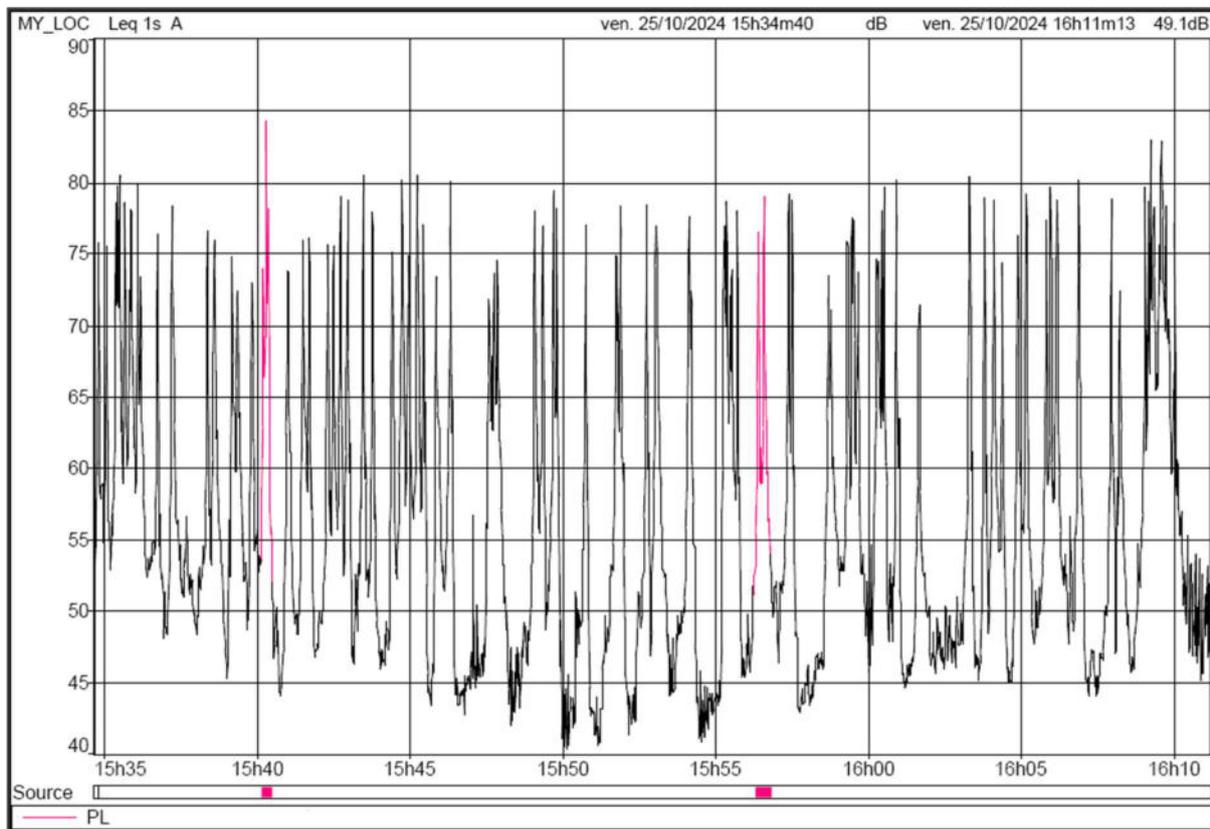


FICHE DE MESURE : ZER 2 – DIURNE – BRUIT AMBIANT

<p align="center">ZER 2 A 160 m au Sud-Ouest – habitation au lieu-dit Belle-Noue</p>	
<p>Période : diurne Bruit : ambiant – site en activité Météo : U2 / T2 Atténuation faible</p>	

Sources sonores environnantes	Principales	Secondaires	Anecdotes
Circulation sur la rue du moulin des Orange <i>180 véhicules/h dont 3% de PL</i>	X		
Circulation sur la RD n°2A		X	
Vent dans la végétation – faune et flore		X	
Activité des engins sur le site de VALDEFIS			X

Résultats	Fichier	ZER2_20241025_153441_161115.cmg				
	Date	25 / 10 / 2024				
	Heure de début	15 : 34 : 41	Heure de fin		16 : 11 : 15	
	Pondération	Unité	Lmax	LAeq	L50	Lmin
	A	dB	84,2	67,1	53,1	40,3



FICHE DE MESURE : ZER 2 – DIURNE – BRUIT RESIDUEL

<p style="text-align: center;">ZER 2 A 160 m au Sud-Ouest – habitation au lieu-dit Belle-Noue</p>	
<p style="text-align: center;">Période : diurne Bruit : résiduel – site à l'arrêt Météo : U2 / T2 Atténuation faible</p>	

Sources sonores environnantes	Principales	Secondaires	Anecdotes
Circulation sur la rue du moulin des Oranges <i>180 véhicules/h dont 3% de PL</i>	X		
Circulation sur la RD n°2A		X	
Vent dans la végétation – faune et flore			X

Résultats	Fichier	ZER2_SA20241025_125057_132217.cmg				
	Date	25 / 10 / 2024				
	Heure de début	12 : 50 : 57	Heure de fin		13 : 22 : 17	
	Pondération	Unité	Lmax	LAeq	L50	Lmin
	A	dB	83,0	66,8	54,5	41,3

